

## GUIDE DU RTC 2013

### V2

Mises à jour du guide :

**V2**

Le contenu des annexes II et III était inversé : cela a été corrigé.

# PREFACE

---

La gestion de la campagne RTC est désormais assurée au sein de l'ATIH, par l'équipe de l'ENC, ceci dès la campagne RTC 2013.

La rédaction de ce guide est le résultat d'une collaboration intense et riche entre les membres d'un groupe de travail composé de la DGOS, l'ANAP, l'ARS Alsace, l'ARS Bretagne, l'ARS Centre, l'ARS Ile-de-France, l'ARS Languedoc-Roussillon, l'ARS Midi-Pyrénées, l'ARS Rhône-Alpes et l'ATIH. Chacun des membres a nourri ce guide de son expertise et de sa connaissance approfondie du retraitement comptable (RTC).

Nous tenons tout particulièrement à remercier l'ARS Ile de France qui s'est fortement impliquée dans la refonte du cadre de saisie du RTC, dont l'ergonomie a été revue pour simplifier le travail à réaliser par les établissements.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des représentants des fédérations participant au comité technique ENC, qui a supervisé chaque étape de nos travaux.

Dès avril 2014, l'équipe de l'ENC à l'ATIH pilotera un nouveau groupe de travail en associant 6 établissements publics ou privés non lucratif. Ce groupe de travail devra apporter des propositions techniques visant à améliorer davantage le prochain RTC. Ces propositions seront présentées au comité technique ENC et au COPIL ENC en vue de leur validation.

Nous espérons que cette nouvelle démarche de structuration des évolutions du RTC permettra de faciliter le travail de tous les acteurs.

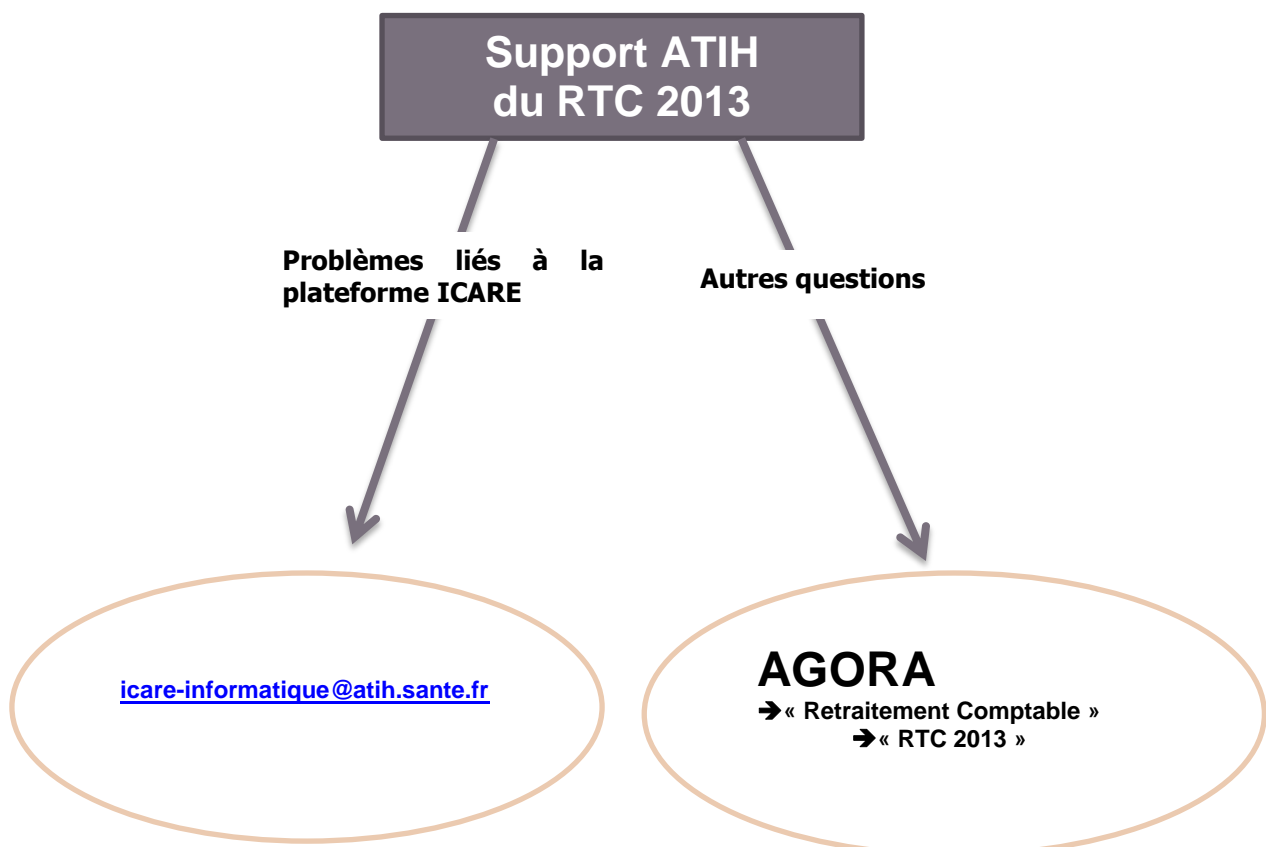
Les indicateurs du RTC, parmi lesquels les coûts d'unités d'œuvre des activités, le coût complet des SAMT, le redressement des coûts d'UO de l'ENC, devraient permettre, à terme, des restitutions de coûts nationaux.

# SUPPORT DU RTC 2013

Le (ou les) référent(s) de votre ARS sur le RTC pourront répondre aux questions méthodologiques concernant le RTC.

De plus, ce présent guide a pour vocation à être le plus complet possible et sera enrichi au fil des campagnes du RTC.

Pour vos autres questions, l'ATIH met à votre disposition, les autres supports suivants :



## Table Des Matières

<b>PREFACE</b> .....	<b>2</b>
<b>SUPPORT DU RTC 2013</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION : L'ESSENTIEL DU RTC</b> .....	<b>7</b>
DEFINITIONS.....	7
PRINCIPES.....	8
ETAPE DU RTC.....	10
ENCHAINEMENT METHODOLOGIQUE DU RTC.....	11
EVOLUTIONS METHODOLOGIQUES PAR RAPPORT AU RTC 2012.....	15
<b>CHAPITRE I - METHODOLOGIE DU RETRAITEMENT COMPTABLE</b> .....	<b>17</b>
PARTIE 1 : DECOUPAGE ANALYTIQUE DU RTC.....	18
1.1. <i>Les principes du découpage du RTC</i> .....	18
1.2. <i>Les fonctions définitives</i> .....	18
1.2.1. Hospitalisation et activité externe en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO).....	18
1.2.1.1 Hospitalisation MCO.....	18
1.2.1.2 Activité externe MCO.....	20
1.2.2. Hospitalisation à Domicile (HAD).....	21
1.2.3. Hospitalisation et activité externe en Soins de Suite et Réadaptation (SSR).....	21
1.2.2.1 Hospitalisation SSR.....	21
1.2.2.2 Activité externe SSR.....	23
1.2.4. Hospitalisation et activité externe Psychiatrie (PSY).....	24
1.2.5. Activités spécifiques MCO, SSR, PSY, autre.....	25
1.2.5.1 Activités spécifiques MCO.....	25
1.2.5.2 Activités spécifiques SSR.....	25
1.2.5.3 Activités spécifiques PSY.....	25
1.2.5.4 Activité spécifique autre.....	25
1.2.6. Les sections pour les activités subsidiaires et la section Remboursement de frais des CRA (RCRA).....	26
1.3 <i>Les fonctions auxiliaires</i> .....	26
1.3.1. Les sections de logistique et gestion générale (LGG).....	27
1.3.2 Les sections d'analyse médicotechniques (SAMT).....	29
1.3.3. Les sections de logistique médicale (LM).....	30
1.3.4. Les sections de structure (STR).....	31
PARTIE 2 : TRAITEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS SUR LES FONCTIONS AUXILIAIRES ET DEFINITIVES.....	32
2.1 <i>Le périmètre comptable du RTC</i> .....	32
2.1.1 La saisie du Plan Comptable du RTC.....	32
2.1.1.1 Particularités des comptes du Plan Comptable du RTC.....	33
2.1.1.1.1 Comptes pour les charges de personnel.....	33
2.1.1.1.2 Comptes pour les achats stockés.....	34
2.1.2 Particularités de la saisie du Plan Comptable du RTC.....	34
2.1.2.1 Charges incorporables et Charges Non Incorporables (CNI).....	34
2.1.2.2. Produits déductibles et Produits Non déductibles (PND).....	34
2.2 <i>Affectation des charges et des produits sur les sections</i> .....	36
2.2.1 Règles générales d'affectation.....	36
2.2.1.1. Affectation des charges de personnel.....	36
2.2.1.2. Affectation des charges à caractère médical.....	40
2.2.1.3. Affectation des charges à caractère hôtelier et général.....	40
2.2.1.4. Affectation des charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles.....	40
2.2.1.5. Le traitement des produits.....	41
2.2.2 Regroupement de comptes à renseigner.....	41
2.2.3 Affectation des charges et des produits sur les activités subsidiaires et les RCRA.....	42
2.2.4 Affectation des charges et des produits sur les autres fonctions définitives et les fonctions auxiliaires.....	43
2.2.5 Ventilation de la LM sur les SAMT.....	43
PARTIE 3 : REPARTITION DES CHARGES NETTES DES FONCTIONS AUXILIAIRES SUR LES FONCTIONS DEFINITIVES.....	44
3.1 <i>Les clés de répartition pour la LGG</i> .....	44
3.1.1 La section restauration.....	44
3.1.2 La section blanchisserie.....	45
3.1.3 La section services administratifs à caractère général.....	45

3.1.4	La section services administratifs liés au personnel.....	45
3.1.5	La section accueil et gestion des malades.....	45
3.1.6	La section services hôteliers et la section entretien - maintenance.....	45
3.1.7	La section DSI.....	46
3.1.8	La section DIM.....	46
3.1.9	La section brancardage et transport pédestre des patients.....	46
3.1.10	La section transport motorisé des patients (hors SMUR).....	46
3.2.	<i>Les clés de répartition pour des SAMT</i> .....	47
3.3.	<i>Les clés de répartition pour la LM</i> .....	47
3.3.1	Clé automatique : les euros de charges du titre 2.....	47
3.3.2	Clé de répartition à saisir.....	47
3.3.2.1	Section pharmacie.....	48
3.3.2.2	Section stérilisation.....	48
3.3.2.3	Section génie biomédical.....	48
3.3.2.4	Section hygiène hospitalière et vigilance.....	49
3.3.2.5	Section autre logistique médicale.....	49
3.4.	<i>Les clés de répartition pour la STR</i> .....	49
3.4.1	La section structure – immobilier.....	49
3.4.2	La section structure – financier.....	49
3.5.	<i>Calcul des montants des fonctions auxiliaires consommées par les fonctions définitives</i> .....	50
<b>CHAPITRE II – MANUEL DU CADRE DE SAISIE DU RTC.....</b>		<b>51</b>
PARTIE 1 : POUR BIEN DEMARRER.....		52
4.1	<i>Compatibilité EXCEL</i> .....	52
4.1.1	Activations des macros.....	52
4.1.1.1	Activation des macros en EXCEL 2010.....	52
4.1.1.2	Activation des macros en EXCEL 2007.....	53
4.1.1.3	Activation des macros en EXCEL 2003.....	53
4.1.1.4	Macros en EXCEL 1997.....	53
4.1.2	Problèmes connus.....	53
4.1.2.1	Copier-coller de cellules issues d'un autre classeur.....	53
4.1.2.2	Déplacements / couper-coller de cellules dans le RTC.....	53
4.1.2.3	Partage du classeur.....	53
4.2	<i>Fonctionnalités communes à tous les onglets</i> .....	54
4.2.1	Code couleur.....	54
4.2.2	Retour au sommaire.....	54
4.2.3	Objectifs de l'onglet.....	54
4.2.4	Zoomer sur l'onglet.....	55
4.2.5	Volets figés.....	55
4.2.6	Impressions des Onglets.....	55
PARTIE 2 : ONGLETS DE SAISIE.....		56
4.3	<i>Schéma général</i> .....	56
4.4	<i>Onglet « Paramétrage »</i> .....	58
4.4.1	Partie 1 : Présentation de l'établissement.....	58
4.4.2	Partie 2 : les acteurs du RTC.....	58
4.4.3	Partie 3 : EXCEL et système d'exploitation.....	59
4.4.4	Partie 4 : Sélection des sections.....	59
4.4.5	Partie 5 : Clés de répartitions de la LM sur les SAMT.....	66
4.4.6	Partie 6 : Modalité de gestion des stocks au sein de l'établissement.....	66
4.4.7	Partie 7 : Navigation dans le classeur.....	67
4.5	<i>Onglet « Charges et Produits du CRP »</i> .....	68
4.6	<i>Répartition des charges et des produits sur les SA</i> .....	70
4.6.1	Onglet « CNmaj Act.Subs.&RBA ».....	71
4.6.2	Onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin ».....	74
4.6.3	Onglet « CN Act. Spé ».....	75
4.7	<i>Saisie des ETPR</i> .....	76
4.7.1	Onglet «ETPR Act. Subs & RBA ».....	77
4.7.2	Onglet «ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin ».....	77
4.7.3	Onglet «ETPR Act. Spé. ».....	80
4.8	<i>Saisie des clés de répartition des SA auxiliaires et saisie des UO des SA définitives</i> .....	80
4.8.1	Onglet «Clé MT ».....	80
4.8.2	Onglet «Clé Cli ».....	81
4.8.3	Onglet «Clé Act. Spé ».....	85
4.9	<i>Informations complémentaires</i> .....	85
4.9.1	Onglet «Produits par SA ».....	85
4.9.2	Onglet «ID_urgences ».....	86
4.9.3	Onglet «SAU_SMUR_ATU ».....	88

4.9.4 Onglet «LGG sur SAMT» .....	89
<b>PARTIE 3 : ONGLETS DE CONTROLE .....</b>	<b>90</b>
<b>4.10 Onglet «Vérif. CRP et CN » .....</b>	<b>90</b>
4.10.1 Tableau de vérification N°1 : Comparaison des montants du CF 2013 et ceux déclarés dans l'onglet CRP du RTC .....	90
4.10.2 Tableau de vérification N°2 : Contrôle du bouclage entre les données des onglets CN et les données du CRP .....	90
4.10.3 Tableau de vérification N°3 : Vérification des montants des charges nettes des SA auxiliaires à ventiler sur les SA définitives (ils ne doivent pas être négatifs) .....	94
4.10.4 Tableau de vérification N°4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière.....	94
4.10.5 Tableau de vérification N°5 : Validation charges et recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des comptes de résultat annexes .....	96
<b>4.11 Onglet «Contrôles ».....</b>	<b>98</b>
4.11.1 Tableau de contrôle N°1 : Validation de l'affectation de l'intégralité des produits par SA .....	98
4.11.2 Tableau de contrôle N°2.1 : Validation de la cohérence entre les ETP et les montants déclarés	99
4.11.3 Tableau de contrôle N°2.2 : Validation de la cohérence entre les ETP et les montants déclarés	100
4.11.4 Tableau de contrôle N°3 : Contrôle des saisies dans les SA de LGG à choix A ou B.....	101
4.11.5 Tableau de contrôle N°4 : Validation des déclarations de l'onglet SAU_SMUR_ATU.....	102
<b>PARTIE 4 : AIDE A LA LECTURE DES ONGLETS DE RESTITUTIONS .....</b>	<b>104</b>
<b>4.12 Onglet «CNmaj Cli » .....</b>	<b>104</b>
<b>4.13 Onglet «CNmaj Act. Spé.» .....</b>	<b>109</b>
<b>4.14 Onglet «Synth. CNmaj.».....</b>	<b>109</b>
<b>4.15 Onglet «Synth. SA auxiliaires».....</b>	<b>111</b>
<b>PARTIE 5 : PLATEFORME ICARE .....</b>	<b>115</b>
<b>4.15 Utilisation Etablissement .....</b>	<b>115</b>
4.15.1 Téléchargement du cadre de saisie RTC.....	115
4.15.2 Dépôt du cadre de saisie RTC.....	116
<b>4.16 Utilisation Contrôleur .....</b>	<b>117</b>
<b>4.17 Problèmes connus au dépôt du cadre de saisie RTC.....</b>	<b>119</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>121</b>
ANNEXE I : L'ARBRE ANALYTIQUE .....	122
ANNEXE II : LISTE EXHAUSTIVE DES FONCTIONS DEFINITIVES ET AUXILIAIRES (HORS ACTIVITES SPECIFIQUES) .....	155
ANNEXE III : LISTE EXHAUSTIVE DES ACTIVITES SPECIFIQUES.....	148
ANNEXE IV : PLAN COMPTABLE DES CHARGES DU RTC .....	155
ANNEXE V : PLAN COMPTABLE DES PRODUITS DU RTC .....	174
ANNEXE VI : NOMBRE DE COLONNES DU CADRE DE SAISIE .....	182
ANNEXE VII : REGROUPEMENT DU COMPTE FINANCIER .....	183
ANNEXE VIII : CONSIGNES DE COMPTAGES DES ETPR.....	185

# Introduction : l'essentiel du RTC

## DEFINITIONS

### **Fonctions définitives et auxiliaires**

Les fonctions définitives sont :

- ✘ Les activités cliniques :
  - Hospitalisation et activité externe en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO)
  - Hospitalisation à Domicile (HAD)
  - Hospitalisation et activité externe en Soins de Suite et Réadaptation (SSR)
  - Hospitalisation et activité externe en Psychiatrie (PSY)
  
- ✘ Les activités spécifiques, en lien avec les secteurs de :
  - Médecine, Chirurgie ou Obstétrique (MCO)
  - Soins de Suite et Réadaptation (SSR)
  - De Psychiatrie (PSY)
  - Autres activités spécifiques

Les activités spécifiques sont des activités dont le périmètre d'activité n'est pas superposable à une activité clinique. Ce sont souvent des activités transversales. Leur coût peut être, de ce fait, atypique. Il est donc important de les isoler.

- ✘ Les activités subsidiaires :
  - Rétrocessions de médicaments
  - Autres ventes de biens et services
  - Mises à disposition de personnel facturé
  - Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
  
- ✘ Les Remboursements de frais des Comptes de Résultats Annexes (RCRA)

Les fonctions auxiliaires sont :

- ✘ Les sections de logistique et gestion générale (LGG)
- ✘ Les sections médicotechniques (SAMT)
- ✘ Les sections de logistique médicale (LM)
- ✘ Les sections de structure (STR)

### **Charges nettes**

Le RTC introduit également la notion de charges nettes qui sont égales aux charges incorporables défalquées des produits déductibles.

### **Unités d'œuvre (UO) et clés de répartition**

Les clés de répartition servent à répartir des charges sur des activités tandis que l'unité d'œuvre est une unité de production d'une activité, permettant de calculer un coût de production. Seules les UO des fonctions définitives sont recueillies dans le RTC

### **Affectation directe et indirecte**

Une affectation directe de charges correspond à une affectation de charges dédiées à une activité tandis que l'affectation indirecte est une affectation de charges consommées par ces activités. L'affectation indirecte est évaluée par des clés de répartition avec lesquelles les charges seront déversées.

## PRINCIPES

Les principes du RTC s'appuient sur les bases méthodologiques développées dans le Tome1-Guide Comptabilité analytique Hospitalière.

**L'objectif principal** du RTC est de calculer les charges nettes des fonctions définitives, majorées des charges nettes des fonctions auxiliaires. La somme des 2 est appelée **charges nettes majorées**.

Ainsi, le RTC calculera, dans un premier temps, les charges nettes des fonctions définitives et auxiliaires, pour ensuite majorer les charges nettes des fonctions définitives de celles des fonctions auxiliaires.

De façon plus détaillée, les charges nettes majorées sont obtenues par 5 grandes étapes :

- Identifier les charges incorporables et les produits déductibles dans les charges et produits du Compte de Résultat Principal (CRP);
- Isoler les charges dédiées aux activités subsidiaires et aux RCRA ;
- Affecter directement les charges incorporables et des produits déductibles sur les sections des fonctions définitives et auxiliaires ;
- Réaliser le déversement des charges de LM sur les SAMT ;
- Réaliser le déversement des charges nettes des fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives.

Pour permettre aux établissements de réaliser les étapes décrites ci-dessus, l'ATIH fournit le cadre de saisie du RTC sous format EXCEL.

Le RTC propose également des **objectifs complémentaires** ; le tableau ci-dessous liste les restitutions disponibles dans les onglets de restitution du cadre de saisie RTC.

Objectifs	Onglets de restitutions
<b>Principaux</b>	<b>Charges nettes majorées des fonctions définitives</b>
	Des activités cliniques et activités externes
	Des activités spécifiques
<b>Complémentaires</b>	Des grands champs d'activité
	<b>Coût par ETPR</b>
	Des activités subsidiaires et des remboursements de frais des CRA
	Des activités cliniques et activités externes
	Des activités spécifiques
	Des SA auxiliaires
	<b>Coût des clés</b>
	Des SA auxiliaires
	<b>Coût d'UO des fonctions définitives</b>
	Des activités cliniques et activités externes
	Des activités spécifiques
	<b>Comparatif des coûts d'UO selon les 2 modes de déversements de la LM</b>
	Des activités cliniques et activités externes
	Des activités spécifiques
	Des grands champs d'activité
Des SA auxiliaires	



**Les objectifs complémentaires sont nécessaires, pour assurer la robustesse de l'objectif principal.**

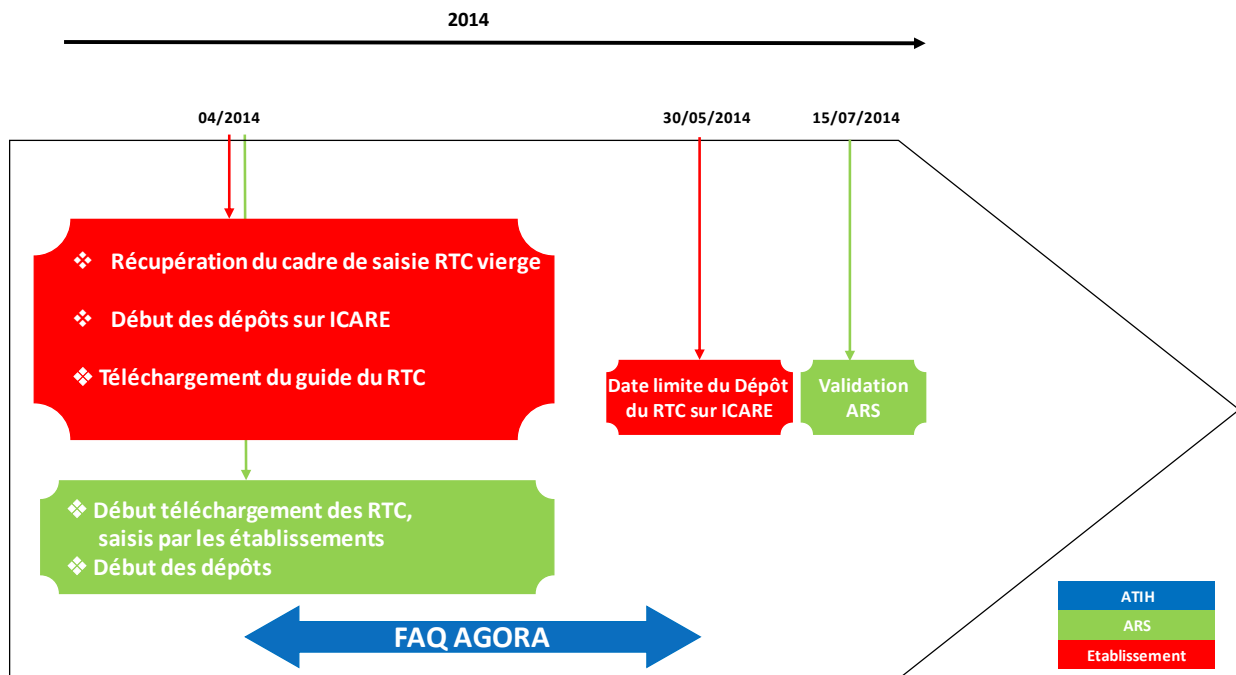
Le présent document propose :

- ➔ Le **Chapitre I** qui décrit la méthodologie permettant d'atteindre l'objectif principal ;
- ➔ Le **Chapitre II** qui présente les consignes de remplissage du cadre de saisie.

## ETAPE DU RTC

Les dates de dépôt et validation sont définies chaque année par la DGOS.

Le cadre de saisie du RTC renseigné est déposé par l'établissement sur la plateforme ICARE.



## ENCHAÎNEMENT METHODOLOGIQUE DU RTC

La méthodologie RTC se déroule en plusieurs phases qui s'enchaînent. Les étapes présentées ici se limitent à la réalisation de l'objectif principal.

L'établissement a la possibilité de choisir les activités qui le concerne. Les choix A/B/C et les listes proposées s'appuient sur l'arborescence des activités telles que définies par l'arbre analytique, figurent en annexe I.

Partie 1 du guide
Onglet paramétrage

**Paramétrage**

Limiter le nombre de colonnes du classeur RTC pour faciliter la saisie :

- en choisissant les activités cliniques et activités externes parmi les choix A,B ou C
- en choisissant les activités spécifiques parmi une liste fermée d'activités

Les fonctions auxiliaires sont quand à elle figée, à l'exception de :

- ☞ la SA Services administratifs à caractère général en choix A ou B
- ☞ la SA Services administratifs liés au personnel en choix A ou B

**Activités subsidiaires et RCRA**

**Activités cliniques et activités spécifiques**

**LGG  
Logistique et Gestion Générale**

**SAMT  
Services médico-techniques**

**LM  
Logistique Médicale**

**STR  
Structure**

Fonctions définitives

Fonctions auxiliaires

L'établissement saisit ensuite toutes les charges et tous les produits du budget principal, en respectant la liste de comptes fournie par le RTC.

Partie 2.1 du guide
Onglet charges et produits du CRP

**Identification des charges incorporables et des produits déductibles de titre 3 parmi les charges et produits du Compte de Résultat Principal (CRP)**

Saisie de la balance comptable du budget principal l'établissement par compte de charges et de produits du RTC en distinguant CI/CNI et PD et PND\*

➤ Les charges et produits de personnel médical (PM) et de personnel non médical (PNM) sont distingués par compte

\* Les charges non incorporables (CNI) / charges incorporables (CI)

\* Les produits non déductibles (PND) / produits déductibles (PD)

**Balance de sortie du CRP**

➔

Saisie

Comptes de charges RTC	CI	CNI

Comptes de produits RTC	PD	PND

Les charges et les produits étant répartis sur les sections sur un regroupement de compte, l'établissement doit réaliser ces agrégats selon le schéma ci-dessous.

Partie 2.2.2  
du guide

### Etape intermédiaire : niveau de regroupement de comptes à renseigner

- ➔ Avant la saisie des charges et produits par section dans le RTC, l'établissement doit agréger ses comptes :
  - ✓ par titre
  - ✓ par regroupement de comptes
- ➔ Certains comptes sont également à renseigner afin de pouvoir calculer les coûts d'ETPR salariés
- ➔ Seuls les CI et les PD sont retenus

Comptes de charges RTC	CI

Adapter en

Comptes de produits RTC	PD

<b>Titre 1 : Charges de Personnel Médical</b>
<i>Dont compte 621 en lien avec le PM</i>
<i>Dont compte 6424 internes et étudiants</i>
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PM</i>
<b>Titre 1 : Charges de Personnel Non Médical</b>
<i>Dont compte 621 en lien avec le PNM</i>
<i>Dont compte 6416 en lien avec le PNM</i>
<i>Dont compte 6417 en lien avec le PNM</i>
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PNM</i>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>
<b>Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et</b>
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PM</i>
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PNM</i>
<b>Produits de titre 3 : autres produits déductibles</b>
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489, 649)</i>
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489, 649)</i>

L'établissement procède ensuite à la ventilation des charges incorporables et des produits déductibles sur les sections.

Il est préconisé de commencer par les charges et produits des activités subsidiaires et les remboursements des RCRA. L'opération se réalise en 2 étapes.

Partie 2.2.3  
du guide

Onglet Act. Subs.

### Isoler les charges dédiées aux activités subsidiaires et RCRA (Etape 1/ 2)

Rétrocession de médicaments	Autres ventes de biens et services	Mises à disposition de personnel facturées	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sauf 70824)	Remboursements de frais des CRA
-----------------------------	------------------------------------	--	---	---------------------------------

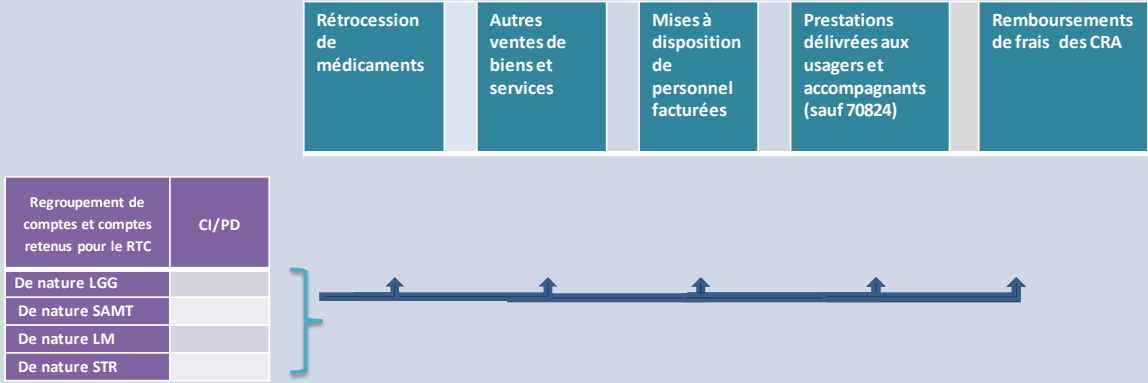
Regroupement de comptes et comptes retenus pour le RTC	CI/PD



Pour les charges de nature logistique et structure (étape 2), l'établissement peut néanmoins se référer d'abord à l'étape de ventilation des charges et des produits sur les fonctions auxiliaires pour connaître les enveloppes des fonctions auxiliaires (étape suivante).

**Isoler les charges de logistique dédiées aux activités subsidiaires et RCRA (2/2)**

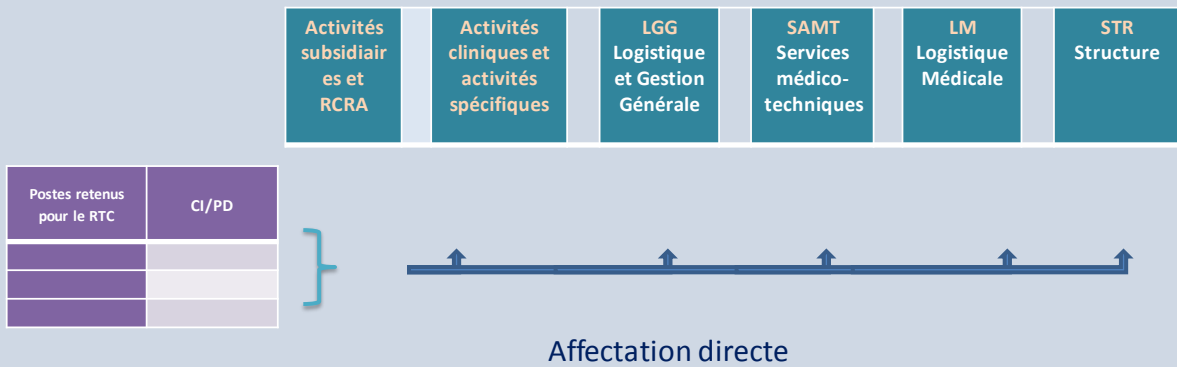
- Les charges de logistique et structure sont isolées à ce stade en montant constaté
- Elles pourront être défalquées des fonctions auxiliaires



L'établissement isole ensuite charges incorporables et des produits déductibles de titre 3 sur les autres fonctions définitives et les fonctions auxiliaires.

**Affectation directe des charges incorporables et des produits déductibles de titre 3 sur les sections des fonctions définitives et auxiliaires**

Obtention des charges nettes des autres fonctions définitives et des fonctions auxiliaires



L'étape suivante consiste à affecter la LM (hors activités subsidiaires et RCRA) sur les SAMT au prorata du titre 2. L'outil donne également la possibilité de ventiler les charges de LM selon des clés de répartitions.

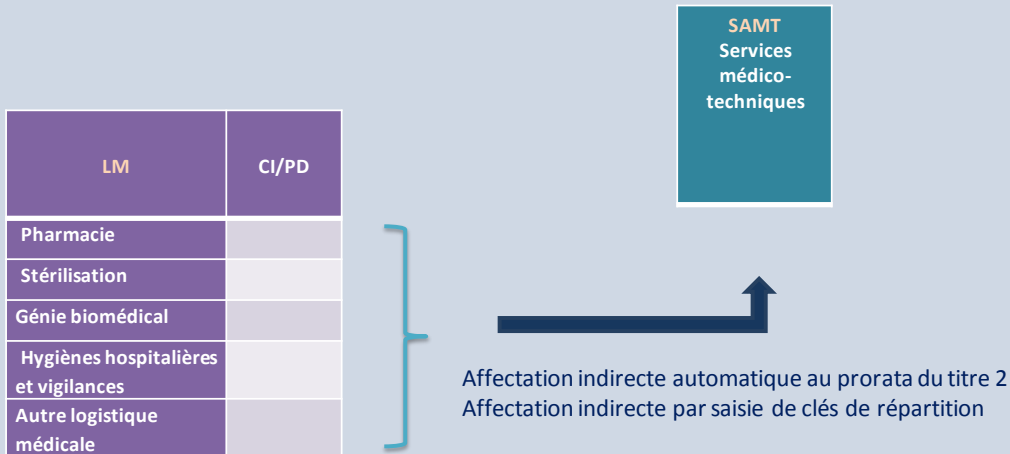
Partie 3  
du guide

Pour option,  
Onglet Clé MT

### Affectation indirecte des charges de LM sur les SAMT

Obtention des charges nettes des SAMT y compris LM

- ➔ La LM se déverse au prorata du titre 2, calculé automatiquement par l'outil RTC
- ➔ Un second mode de répartition est proposé : par clé de répartition
- ➔ A ce stade, les charges de LM et SAMT consommées par les activités subsidiaires et les RCRA ont été défalquées



Pour la ventilation des charges nettes des fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives, l'établissement saisit les clés de répartitions par sections. L'outil RTC calcule ensuite automatiquement les montants ventilés.

Partie 2.2  
du guide

Onglets Clé Cli et  
Clé Act. Spé.

### Affectation indirecte des charges nettes des fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives

Obtention des charges nettes majorées des fonctions définitives (hors activités subsidiaires et RCRA) par

- ➔ la saisie des clés de répartition par section par l'établissement
- ➔ le calcul des montants ventilés par l'outil RTC



## EVOLUTIONS METHODOLOGIQUES PAR RAPPORT AU RTC 2012

Les évolutions méthodologiques portent sur les points suivants :

- ✘ Harmoniser la prise en compte des charges de personnels médicaux (PM) et de personnels non médicaux (PNM) dans l'ensemble du RTC
  - ◆ Isoler les charges PM et PNM dès la saisie des charges et produits du CRP
  - ◆ Isoler certains comptes de PM et PNM pour affiner les coûts d'ETPR
  - ◆ Coûts d'ETPR PM et PNM facilités
  
- ✘ Comparer les coûts par section de logistique médicale
  - ◆ Isoler les charges consommées par les activités subsidiaires et les budgets annexes par section de LM détaillée (et non au global de la LM)
  
- ✘ Comparaison des charges nettes majorées des SA des fonctions définitives et des charges nettes des SAMT en fonction du mode de répartition de la LM
  - ◆ Dans le modèle RTC 2013, ventilation de la LM au prorata du titre 2
  - ◆ Possibilité d'une répartition par clé (m3, actif brut immobilisé...)





# Chapitre I - Méthodologie du retraitement comptable

---

## PARTIE 1 : DECOUPAGE ANALYTIQUE DU RTC

### Essentiel des Nouveautés 2013 :

Plateaux techniques SSR de l'enquête « Plateaux techniques »

Ajout de sections pour l'hospitalisation PSY

Choix A et B pour la LGG

UO des activités externes : venues pour consultations externes ET venues pour soins externes

### 1.1. Les principes du découpage du RTC

Les modalités de découpage définies pour le RTC poursuivent un double objectif :

- ✗ **Avoir un niveau de découpage commun à l'ensemble des établissements**
- ✗ **Connaître les charges liées à des activités spécifiques**

Le principe analytique qui sous-tend les règles de découpage définies pour le RTC, est celui des **sections homogènes**. Ce principe consiste à **découper une structure en sections d'analyse**, chacune d'entre elles étant constituée par un groupement de moyens concourant au même but et dont **l'activité peut être mesurée par une Unité d'Œuvre (UO)**.

L'unité d'œuvre est l'unité de mesure de la production d'activité d'une section d'analyse. La charge d'unité d'œuvre est fonction de la nature de l'activité de la section d'analyse, ce qui nécessite de rechercher la variable la plus expressive de la production d'activité de la section et de la consommation qui est faite de cette production.

Ainsi, la liste des sections d'analyse est une liste fermée de sections avec, néanmoins, des choix possibles pour l'établissement.

La liste proposée par le RTC permet de décrire l'intégralité de l'activité de l'établissement. La liste complète des sections proposées par le RTC figure en annexes II et III.

### 1.2. Les fonctions définitives

Le paragraphe 2.2.2 « Le fichier de structure » du Tome 1 du guide méthodologique de comptabilité analytique hospitalière décrit le lien UF/UM/SA nécessaire à la réalisation de la comptabilité analytique pour le RTC.

#### 1.2.1. Hospitalisation et activité externe en Médecine, Chirurgie, Obstétrique

##### (MCO)

##### 1.2.1.1 Hospitalisation MCO

Le découpage de l'hospitalisation MCO est défini sur la base des **services cliniques MCO hébergeant des patients**. Les sections d'analyse (SA) recouvrent donc l'ensemble des activités de soins réalisées dans les établissements de santé dans le cadre du court séjour.

Ces activités donnent lieu à la production de **Résumés d'Unité Médicale (RUM) dans le PMSI**.

Pour l'hospitalisation, l'établissement a le choix entre 3 listes fermées de SA pour le MCO :

Hospitalisation	Choix A	Choix B	Choix C
<b>Distinguer :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecine</li> <li>- Médecine UHCD</li> <li>- Chirurgie</li> <li>- Obstétrique</li> </ul>			✓
<b>Et distinguer le mode de prise en charge</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hospitalisation complète</li> <li>- Hospitalisation partielle</li> </ul>	✓	✓	
<b>Et isoler 5 activités spécifiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UHCD</li> <li>- Réanimation,</li> <li>- Dialyse</li> <li>- Radiothérapie,</li> <li>- Chirurgie ambulatoire</li> </ul>			

Lors du choix A, B ou C proposée dans le découpage RTC, l'établissement devra s'appuyer sur les principes suivants :

- ✗ L'identification d'une Section d'Analyse (SA) suppose à la fois une **homogénéité de l'activité et/ou de la prise en charge exercée**, ainsi que la disponibilité d'une **unité d'œuvre** permettant de déverser ses charges sur les séjours. Les options retenues par l'établissement lors du découpage en SA doivent respecter ces principes, ceci afin de garantir la pertinence du coût des unités d'œuvre ;
- ✗ La recherche de l'information **la plus exacte** doit toujours primer sur la finesse.

### Nature des charges

Les SA se voient affecter la quote-part des charges de personnel médical, soignant et autre concourant à leur activité, des charges à caractère médical et des charges d'autre nature liées au fonctionnement de ces unités d'hébergement.

### Unités d'œuvre à collecter par SA

Les unités d'œuvre par SA sont :

- la journée pour l'hospitalisation au sens administratif ;
- la séance pour la dialyse et la radiothérapie.

Pour faciliter le recueil des UO, le découpage en SA doit s'articuler avec le découpage des Unités Médicales (UM) du PMSI. Ainsi, à partir des séjours PMSI, les règles de comptage ci-dessous peuvent être appliquées :

Tableau des règles de comptage des UO administratives par SAC et SAMX à partir du PMSI			Règle de comptage
Cas		Sous-Cas	
Séjours >= 1 jour (Date de sortie - Date d'entrée >=1)	Mono-RUM		Date de sortie - Date d'entrée
	Multi-RUM	Dont aucun RUM n'a de durée de séjour partielle = 0	Date de sortie - Date d'entrée pour chaque RUM
		Dont 1 ou plusieurs RUM ont une durée de séjour partielle = 0	Date de sortie - Date d'entrée pour chaque RUM >= 1 jour + 1 passage pour chaque RUM = 0 jour
Séjours hors séances = 0 jour (Date de sortie = Date d'entrée)	Mono-RUM		1 passage Compter 1 dans le nombre de journées <i>NB : il peut s'agir de patients décédés le jour de leur arrivée</i>
	Multi-RUM	Dont plusieurs RUM ont une durée de séjour partielle = 0 jour	1 passage pour chaque RUM = 0 jour Compter 1 par passage dans le nombre de journées
Séances (=CMD 28)	Mono-RUM		Comptage du nombre de séances

### 1.2.1.2 Activité externe MCO

L'activité externe MCO est définie par les consultations externes et soins externes de MCO.

**Pour l'activité externe**, l'établissement devra isoler les charges et produits des sections suivantes :

Activité externe Choix A et B	Activité externe Choix C
3 sections { -Activité externe Médecine -Activité externe Chirurgie -Activité externe Obstétrique	1 section { Activité externe MCO

#### Nature des charges

Seules les activités de consultations et soins externes des services cliniques sont concernées. L'activité externe des plateaux medicotechniques sera isolée au travers des unités d'œuvre des SAMT.

#### Unités d'œuvre à collecter

L'unité d'œuvre pour l'activité externe est le nombre de venues en consultations et soins externes.

### 1.2.2. Hospitalisation à Domicile (HAD)

L'établissement a le choix entre 2 listes fermées de sections pour l'hospitalisation HAD :

HAD Choix A	HAD Choix B
2 sections { <ul style="list-style-type: none"> <li>-Support aux activités de soins</li> <li>-Intervenants</li> </ul>	1 section { <ul style="list-style-type: none"> <li>HAD-Détail non disponible</li> </ul>

#### Nature des charges

##### **Cas du choix A**

La section Intervenants correspond à l'ensemble des compétences médicales, soignantes et autres pouvant intervenir au domicile du patient pour du soin ou des prestations à la personne. Cette section se verra imputer exclusivement des charges de personnel, que l'intervenant soit salarié, libéral ou intérimaire.

Toutes les autres charges de la prise en charge en HAD, à l'exception des charges des fonctions auxiliaires et des charges des intervenants au domicile du patient seront imputées dans la section « Support aux activités de soins ».

##### **Cas du choix B**

Toutes les charges de la prise en charge en HAD seront imputées dans la section « HAD – Détail non disponible »,

- ✗ y compris celles des charges des intervenants au domicile du patient ;
- ✗ à l'exception des charges des fonctions auxiliaires.

#### UO à recueillir

Il s'agit des journées PMSI.

### 1.2.3. Hospitalisation et activité externe en Soins de Suite et Réadaptation (SSR)

#### **1.2.2.1 Hospitalisation SSR**

Le découpage de l'hospitalisation SSR est défini sur la base des **services cliniques SSR hébergeant des patients**. Elles recouvrent donc l'ensemble des activités de soins réalisées dans les structures de SSR, pour l'ensemble des modes de prise en charge.

Pour l'hospitalisation, l'établissement a le choix entre 3 listes fermées :

Hospitalisation	Choix A	Choix B	Choix C
<b>Distinguer le mode de prise en charge</b> - Hospitalisation partielle - Hospitalisation complète -		✓	✓
<b>Et distinguer l'âge des patients</b> - Adultes - Enfants/adolescents			
<b>Et distinguer les spécialités soumises à autorisation, tel que défini par les textes officiels en vigueur (décret n° 2008-376 du 17 avril 2008)</b>  ◆ Affections de l'appareil locomoteur ; ◆ Affections du système nerveux ; ◆ Affections cardio-vasculaires ; ◆ Affections respiratoires ; ◆ Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens ; ◆ Affections onco-hématologiques ; ◆ Affections des brûlés ; ◆ Affections liées aux conduites addictives ; ◆ Affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance ; ◆ SSR polyvalent ; ◆ Affections autres.	✓		

Pour décider du choix A, B ou C proposé dans le découpage RTC, l'établissement devra s'appuyer sur les principes suivants :

- ✗ L'identification d'une Section d'Analyse (SA) suppose à la fois une **homogénéité de l'activité et/ou de la prise en charge exercée**, ainsi que la disponibilité d'une **unité d'œuvre** permettant de déverser ses charges sur les séjours. Les options retenues par l'établissement lors du découpage en SA doivent respecter ces principes, ceci afin de garantir la pertinence du coût des unités d'œuvre ;
- ✗ La recherche de l'information **la plus exacte** doit toujours primer sur la finesse.

### Nature des charges

Les SA se voient affecter la quote-part des charges de personnel médical, soignant et autre concourant à leur activité, des charges à caractère médical et des charges d'autre nature liées au fonctionnement de ces unités d'hébergement.

**Unités d'œuvre à collecter par SA**

L'unité d'œuvre des SAC est la **journée PMSI**.

Pour faciliter le recueil des UO, le découpage en SAC doit s'articuler avec le découpage des UM du PMSI.

**1.2.2.2 Activité externe SSR**

L'activité externe SSR est définie par les consultations externes et soins externes de SSR.

**Pour l'activité externe**, l'établissement devra isoler les charges et produits des sections suivantes :

Activité externe Choix A et B	Activité externe Choix C
2 sections { <ul style="list-style-type: none"> <li>-Activité externe adultes</li> <li>-Activité externe enfants et adolescents</li> </ul>	1 section { <ul style="list-style-type: none"> <li>Activité externe adultes, enfants et adolescents</li> </ul>

**Nature des charges**

Seules les activités de consultations et soins externes des services cliniques sont concernées. L'activité externe des SAMT sera isolée au travers des unités d'œuvre.

**Unités d'œuvre à collecter par SA**

L'unité d'œuvre pour l'activité externe est le nombre de venues en consultations et soins externes.

### 1.2.4. Hospitalisation et activité externe Psychiatrie (PSY)

L'établissement a le choix entre 3 listes fermées de SAC pour l'hospitalisation PSY :

Hospitalisation et activité externe	Choix A	Choix B	Choix C
<b>Distinguer le mode de prise en charge</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prise en charge à temps complet</b></li> <li>- <b>Autres prises en charge à temps complet</b></li> <li>- <b>Prises en charge à temps partiel</b></li> <li>- <b>Ambulatoire et activité externe</b></li> </ul>		✓	✓
<b>Et distinguer l'âge des patients</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Adultes</b></li> <li>- <b>Enfants/adolescents</b></li> </ul>			
<b>Et distinguer des prises en charges spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>à la prise en charge à temps complet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Hospitalisation à temps plein (à l'exclusion des unités dédiées à la PeC des adolescents)</li> <li>◆ Séjours thérapeutiques</li> <li>◆ Hospitalisation à domicile</li> <li>◆ Placement familial thérapeutique</li> <li>◆ Prises en charge en appartement thérapeutique</li> <li>◆ Prises en charge en centres de postcure psy</li> <li>◆ Prises en charge en centres de crises</li> </ul> </li> <li>-<b>à d'autre prise en charge à temps complet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Prises en charge spécifique des adolescents dans une unité dédiée</li> </ul> </li> <li>-<b>à la prise en charge à temps partiel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Hospitalisation de jour</li> <li>◆ Hospitalisation de nuit</li> <li>◆ Prises en charge en atelier thérapeutique</li> </ul> </li> <li>-<b>à la prise en charge ambulatoire et activité externe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Activité en CMP</li> <li>◆ Unité d'accueil des urgences psychiatriques</li> <li>◆ Psychiatrie de liaison</li> <li>◆ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTTP) enfants et adolescents</li> <li>◆ Consultations enfants et adolescents hors CMP et hors CATTTP</li> </ul> </li> </ul>	✓		



### 1.2.5. Activités spécifiques MCO, SSR, PSY, autre

Les listes fermées des activités spécifiques figurent dans l'annexe III.  
Toutes les activités spécifiques n'ont pas de recueil d'activité (se référer au cadre de saisie les connaître)

#### **1.2.5.1 Activités spécifiques MCO**

La liste fermée des activités spécifiques MCO correspond aux missions d'intérêt général définies par un décret. L'établissement doit isoler les charges liées à ces missions et non le montant perçu par le financement (financement MIG ou FIR).

**Note :** dans la liste des activités spécifiques, figurent 5 sections « autres » qui ont été prévues pour la mise à jour de la liste des missions d'intérêt général 2014. Au jour de publication, cette liste n'était pas connue. Des consignes seront données si nécessaires.

#### **1.2.5.2 Activités spécifiques SSR**

La liste fermée des activités spécifiques SSR comporte 64 activités.

Parmi ces activités, figurent 13 plateaux de « l'enquête plateaux » parmi les 16 plateaux de de « l'enquête plateaux ». Les 3 autres plateaux figurent dans la liste des Sections d'Analyses Médicotechniques (plateaux d'explorations fonctionnelles).

#### **1.2.5.3 Activités spécifiques PSY**

La liste fermée des activités spécifiques PSY comporte 38 activités, auquel s'ajoutent 5 sections « autres », qui permettent de rajouter des activités autres qui ne seraient pas définies dans la liste.

#### **1.2.5.4 Activité spécifique autre**

L'« Activité spécifique autre » ne comporte qu'un seul item : Réseaux Ville-Hôpital.  
Les charges en lien avec cette activité étaient auparavant à saisir dans le tableau de recollement.

### 1.2.6. Les sections pour les activités subsidiaires et la section Remboursement de frais des CRA (RCRA)

Le RTC permet d'isoler les charges des activités subsidiaires et les charges liées aux remboursements de frais des CRA. Ainsi, les charges de l'hospitalisation et de l'activité externe sont exemptes des charges de ces activités.

Le RTC distingue une section pour le Remboursement de frais des CRA.

On distingue quatre sections d'activités subsidiaires :

Activités subsidiaires	Définition
<b>Rétrocession de médicaments</b>	Définie à l'article L. 5126.4 du code de la santé publique comme la vente par des Pharmacies à Usage Intérieur (PUI), au public et au détail, de médicaments et de dispositifs médicaux stériles.
<b>Mise à disposition de personnel facturée</b>	Personnel géré et rémunéré par l'établissement, mis à disposition et facturé à une entité extérieure.
<b>Certaines prestations délivrées aux usagers et aux accompagnants</b>	Prestations complémentaires des activités de soins. Elles donnent lieu à des facturations aux patients et aux accompagnants au titre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des lits accompagnants ;</li> <li>- des repas accompagnants ;</li> <li>- du téléphone des patients ;</li> <li>- d'autres prestations (TV, etc.).</li> </ul>
<b>Autres ventes de biens et de services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ventes de produits fabriqués et prestations de services ;</li> <li>- autres ventes de marchandises ;</li> <li>- locations diverses ;</li> <li>- autres produits d'activités annexes ;</li> <li>- rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement ;</li> <li>- produits divers de gestion courante issus de la facturation de biens ou de services.</li> </ul>

## 1.3 Les fonctions auxiliaires

Les fonctions auxiliaires sont représentées par :

- ✗ Les sections de logistique et gestion générale (LGG)
- ✗ Les sections medicotechniques (SAMT)
- ✗ Les sections de logistique médicale (LM)
- ✗ Les sections de structure (STR)

### 1.3.1. Les sections de logistique et gestion générale (LGG)

La LGG est décomposée en **onze sections**.

Sections retenues dans l'ENC	
Restauration	
Blanchisserie	
Services Administratifs à caractère général (SACG)	(1)
Services administratifs liés au personnel (SALP)	(2)
Accueil et gestion des malades	(3)
Services hôteliers	(4)
Entretien-Maintenance	(5)
Direction du Système d'information (DSI)	(6)
Département d'Information Médicale (DIM)	
Transport motorisé des patients (hors SMUR)	
Brancardage et transport pédestre des patients	

Ces sections comprennent notamment les fonctions suivantes :

- (1) Direction générale / Finances – comptabilité / Gestion économique
- (2) Gestion du personnel / Direction des affaires médicales / Direction des soins...
- (3) Accueil et gestion des malades / Archives médicales / Services généraux et action sociale en faveur des malades / Action sociale – animation / Sections annexes...
- (4) Services hôteliers indifférenciés / Nettoyage / Chauffage – climatisation / Sécurité incendie et gardiennage / Traitement des déchets hospitaliers / Transport à caractère hôtelier...
- (5) Direction des services techniques et bureau d'études / Ateliers (hors génie biomédical) / Entretien des jardins / Entretien des bâtiments / Déménagement et manutention...
- (6) Informatique

Pour les établissements ayant la possibilité de connaître plus finement les charges des sections SACG et SALP, un choix est proposé dans le RTC. Le tableau ci-dessous résume les sections proposées :

Services Administratifs à caractère général (SACG)	
Choix A	Choix B
3 sections { - Direction générale - Finances – comptabilité - Gestion économique	1 section { SACG
Services administratifs liés au personnel (SALP)	
Choix A	Choix B
4 sections { - Personnel en absence longue durée - Syndicats - Garderie-Crèche - Services adm. liés au personnel (autre)	1 section { SALP

## Précisions sur certaines sections :

### ◆ **La section accueil et gestion des malades**

Les charges des personnels assurant une fonction d'accueil et de gestion administrative des malades doivent être affectées à cette section, même s'ils sont rattachés à des services décentralisés d'accueil et de gestion des malades.

### ◆ **La section services hôteliers**

Deux activités de la section Services hôteliers nécessitent des précisions :

**Le nettoyage** : compte tenu de l'hétérogénéité des pratiques en matière de nettoyage dans les établissements de santé, il est convenu que :

- ✗ les charges de personnel ayant trait au nettoyage des services cliniques et médicotechniques, qu'il s'agisse d'agents des services, de pools de personnel ou de prestations sous-traitées, sont imputées aux sections consommatrices ;
- ✗ les charges de personnel ayant trait au nettoyage des parties communes et des locaux techniques et administratifs sont affectées à la section *Services hôteliers* ;
- ✗ toutes les charges de produits et consommables d'entretien et de nettoyage sont affectées à la section *Services hôteliers*.

### **Le garage :**

Les charges concernées doivent être réparties sur les trois types de transport: les activités spécifiques SMUR, les fonctions support de *Transport motorisé des patients* (hors SMUR), *Support aux activités de soins* du choix A pour la partie concernant le transport des intervenants (HAD) et *Services hôteliers* (pour le transport à caractère hôtelier).

### ◆ **La section DSI**

Les charges liées à l'informatique médicale et médicotechniques (matériels et logiciels) sont affectées aux sections où les matériels et logiciels sont implantés. Les charges restantes (ingénieurs informatiques, informatique administrative, ... etc.) sont affectées à la section DSI.

### ◆ **La section DIM**

L'ensemble des charges de personnel, salarié ou en prestation externe, participant au traitement de l'information médicale (DIM, TIM,...) sont à affecter à cette section.

Dans le cas où le médecin coordonnateur de l'HAD participe, de façon substantielle, au traitement de l'information médicale, la quote-part de son salaire relative à cette tâche est à affecter dans la section DIM

### ◆ **La section brancardage et transport pédestre des patients**

La part de cette activité réalisée par les agents des SA cliniques et médicotechniques est conservée au niveau de ces services. Les autres charges sont affectées à la section Brancardage et transport pédestre des patients.

Une course de brancardage correspond à un trajet, c'est à dire à un aller simple qui est à comptabiliser pour la SA destinataire.

### 1.3.2 Les sections d'analyse médicotechniques (SAMT)

Les Sections d'Analyse Médicotechniques (SAMT) sont définies comme étant les **plateaux techniques produisant des actes médicotechniques**.

Les activités donnant lieu à un découpage en SAMT :

- ◆ Blocs opératoires
- ◆ Bloc gynéco-obstétrical
- ◆ Anesthésiologie
- ◆ Urgences médico-chirurgicales
- ◆ Laboratoire d'analyse médicale biologique
- ◆ Laboratoire d'anatomo-pathologie
- ◆ Imagerie
- ◆ Médecine nucléaire (in vivo)
- ◆ Exploration fonctionnelle cardio-vasculaire
- ◆ Exploration fonctionnelle pneumologique
- ◆ Exploration fonctionnelle d'urodynamique
- ◆ Explorations fonctionnelles Autres
- ◆ Réadaptation et rééducation fonctionnelle (RRF) polyvalente
- ◆ Autres activités médicotechniques

#### **Consignes pour la section de Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente**

La SAMT Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente sera utilisée dans le cas où l'établissement dispose d'un ou plusieurs plateaux de rééducation et réadaptation produisant principalement pour les patients hospitalisés en MCO

#### **Consignes pour les 4 sections d'explorations fonctionnelles**

Pour un établissement ayant une activité d'hospitalisation SSR, l'établissement devra opter pour un découpage par spécialité :

- ◆ Exploration fonctionnelle cardio-vasculaire
- ◆ Exploration fonctionnelle pneumologique
- ◆ Exploration fonctionnelle d'urodynamique

Pour les autres établissements, les 4 sections peuvent être utilisées selon les capacités à isoler ou non une ou plusieurs de ces spécialités.

## Consignes pour le SMUR

L'activité SMUR, qui produit des actes CCAM, sera isolée en activité spécifique MCO, car il s'agit d'une mission d'intérêt général.

## Unités médicotechniques au sein des unités d'hospitalisation

Les services cliniques comportent souvent, en leur sein, des unités médicotechniques, produisant des actes pour les patients hospitalisés dans l'unité d'hospitalisation dont elles dépendent, mais aussi pour des patients hospitalisés dans d'autres services, voire pour des patients externes. Pour ne pas faire peser toutes les charges de fonctionnement de ces unités médicotechniques sur les patients hospitalisés dans le service et sur eux seuls, il convient d'isoler ces activités en créant les SAMT correspondantes.

## Nature des charges

Les SAMT produisant des actes pour les patients hospitalisés se voient affecter la quote-part des charges de personnel médical, soignant et autre concourant à l'ensemble de l'activité, des charges à caractère médical et des charges d'autres natures liées au fonctionnement de ces plateaux médicotechniques.

En cas de sous-traitance d'un plateau médicotechnique (ex : compte 61112 – sous-traitance d'imagerie médicale), l'affectation des charges se fait sur la SAMT produisant des actes de même nature (respectivement, SAMT d'imagerie).

### 1.3.3. Les sections de logistique médicale (LM)

L'établissement isolera les charges des sections de logistique médicale selon son organisation d'après la liste suivante :

- ◆ La section **pharmacie**
- ◆ La section **stérilisation**
- ◆ La section **génie biomédical**
- ◆ La section **hygiène hospitalière et vigilances**
- ◆ Les **autres** sections de logistique médicale

A noter que la section « Salle d'urgence cardio vasculaire », classée en logistique médicale dans l'arbre analytique, n'est pas isolée dans le RTC. Les charges de cette activité seront affectées sur la (ou les) SAC concernée(s).

#### ◆ **La section pharmacie**

Cette section mesure les coûts de fonctionnement du service de pharmacie. Elle n'a pas vocation à se voir affecter l'ensemble des charges de consommables médicaux dont elle assume la gestion (achat, stockage, distribution).

Les charges de pharmaciens, de préparateurs et de produits périmés ou détruits sont affectées à la section Pharmacie.

Les charges de médicaments et de dispositifs médicaux sont affectées sur les sections consommatrices des différents champs (MCO, SSR, HAD, PSY).

Le montant des achats de médicaments rétrocédés, qui ne doivent pas être imputé en pharmacie mais bien dans la SA rétrocession.

#### ◆ **La section stérilisation**

Cette section est destinée à mesurer les coûts de service de stérilisation, qu'il soit réalisé en interne ou sous-traité. Doivent donc y être affectées les charges de personnel, de consommables, les charges liées aux matériels, mais aussi, le cas échéant, les charges de stérilisation à l'extérieur.

#### ◆ **La section génie biomédical**

Cette section mesure les coûts de fonctionnement du service de génie biomédical. Elle n'a pas vocation à se voir affecter l'ensemble des charges d'entretien, de maintenance et de réparation des matériels médicaux dont elle assume la gestion.

Seules les charges d'ingénieurs et techniciens biomédicaux, de petits consommables et le résidu de charges d'entretien, maintenance et réparation, sont affectés à la section Génie biomédical.

Les charges d'entretien, maintenance et réparation des matériels médicaux sont affectées aux sections consommatrices pour le champ MCO et SSR et en CDP pour l'HAD.

#### ◆ **La section hygiène hospitalière et vigilances**

Elle est destinée à recueillir une quote-part de charges du personnel à hauteur du temps qu'il a consacré à ces activités.

### **1.3.4. Les sections de structure (STR)**

Elle est analysée au moyen de deux sections :

#### ◆ **La section structure – financier**

Cette section regroupe les charges financières incorporables : intérêts des emprunts et dettes, intérêts des crédits-bails retraités et intérêts des comptes courants créditeurs.

#### ◆ **La section structure – immobilier**

Cette section regroupe les charges liées au patrimoine immobilier des établissements (charges locatives et de copropriété, entretien et réparations des biens immobiliers, taxes foncières et autres impôts locaux, dotations aux amortissements des constructions et des agencements et aménagements des terrains).

## PARTIE 2 : TRAITEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS SUR LES FONCTIONS AUXILIAIRES ET DEFINITIVES

### Essentiel des Nouveautés 2013 :

- PM et PNM à isoler par compte
- CNI et PND à isoler
- LM détaillée pour les activités subsidiaires
- 2<sup>ème</sup> clé de répartition possible pour ventiler la LM sur les SAMT et fonctions définitives
- Suppression de la saisie optionnelle de la répartition du Personnel Soignant

### 2.1 Le périmètre comptable du RTC

Le périmètre comptable du RTC comprend :

- le Plan Comptable du RTC ;
- des retraitements comptables.

Le plan comptable propre au RTC poursuit un double objectif :

- ✗ fournir une **base commune** d'intitulés et de classement des charges et des produits à l'ensemble des structures ;
- ✗ **faciliter les opérations d'affectation** des charges et des produits en isolant des comptes ayant des règles d'affectations différentes.

Le Plan Comptable, **donnant les règles d'affectation sur les sections pour chaque compte retenu**, est fourni en annexe IV pour les charges et en annexe V pour les produits.

#### 2.1.1 La saisie du Plan Comptable du RTC

Les établissements s'appuient sur leur balance comptable de sortie ou de clôture pour pouvoir renseigner cette phase.

**Les établissements doivent saisir uniquement les charges et produits figurant au budget principal.**

Par principe, chaque intitulé de charge ou de produit a une ou des équivalences dans les balances de sortie.

Les établissements ne disposant pas d'un plan comptable suffisamment détaillé pour assurer toutes les équivalences, doivent procéder à l'analyse de leurs données comptables pour être en mesure d'alimenter chacun des intitulés du Plan Comptable du RTC.

Cette démarche est impérative car chaque intitulé du Plan Comptable fait l'objet d'une règle d'affectation (ex : personnel médical et soignant, amortissements).



## 2.1.1.1 Particularités des comptes du Plan Comptable du RTC

### 2.1.1.1.1.1 COMPTES POUR LES CHARGES DE PERSONNEL

Sont considérées comme charges de personnel :

- les charges de personnel salarié (en comptabilité : comptes 63 et 64) ;
- les charges de personnel intérimaire (en comptabilité : comptes 6211) ;
- les charges de personnel libéral (en comptabilité : comptes 611, 621 hors 6211 ou 622 selon les pratiques).

La finesse des charges de personnel retenue pour le RTC impose de distinguer deux catégories de personnel:

- ◆ le **personnel médical (PM)** : l'ensemble des médecins, les pharmaciens, les sages-femmes, les assistants, les vacataires, les internes, les étudiants ;
- ◆ le **personnel non médical (PNM) composé du** :
  - **Personnel soignant** : les IDE, les puéricultrices, les aides-soignants, les aides-puéricultrices (non compris le personnel d'encadrement pour ces catégories de personnel) ;
  - **Personnel autre**: ensemble des personnels n'entrant pas dans les deux catégories précédentes, notamment :
    - les personnels d'encadrement (infirmier, administratif ou autre),
    - le personnel administratif et hôtelier,
    - les Agents des Services Hospitaliers (ASH),
    - les secrétaires médicales,
    - les assistants sociaux,
    - les masseurs kinésithérapeutes,
    - les aides à la vie,
    - les ingénieurs et techniciens biomédicaux,
    - les manipulateurs radios.

La distinction se fait sur la base de **suffixes ajoutés aux racines des comptes**, si ceux-ci n'existent pas dans le Plan Comptable hospitalier.

#### **Exemple**

Compte 6215: Personnel affecté à l'établissement

6215PM Personnel affecté à l'établissement (PM)

6215PNM Personnel affecté à l'établissement (PNM)

### **2.1.1.1.2. COMPTES POUR LES ACHATS STOCKES**

Les variations de stocks devront être distinguées entre les charges à caractère médical et les charges à caractère non médical, tel qu'elles sont isolées dans le CF.

Il est rappelé que l'établissement doit saisir les variations de stocks indépendamment des comptes d'achats de stocks selon les comptes suivants :

- ✘ d'une part, les montants des comptes d'achats stockés
  - 601 : matières premières ou fournitures,
  - 602 : autres approvisionnements,
  - 607 : marchandises,
- ✘ d'autre part, les montants des comptes de variations de stocks
  - en comptes de charges,
    - A caractère médical (0603)
    - A caractère non médical (603)
  - en comptes de produits
    - A caractère médical (0603)
    - A caractère non médical (603)

## **2.1.2 Particularités de la saisie du Plan Comptable du RTC**

### **2.1.2.1 Charges incorporables et Charges Non Incorporables (CNI)**

Dès la saisie du Plan Comptable, l'établissement devra différencier les charges incorporables des charges non incorporables.

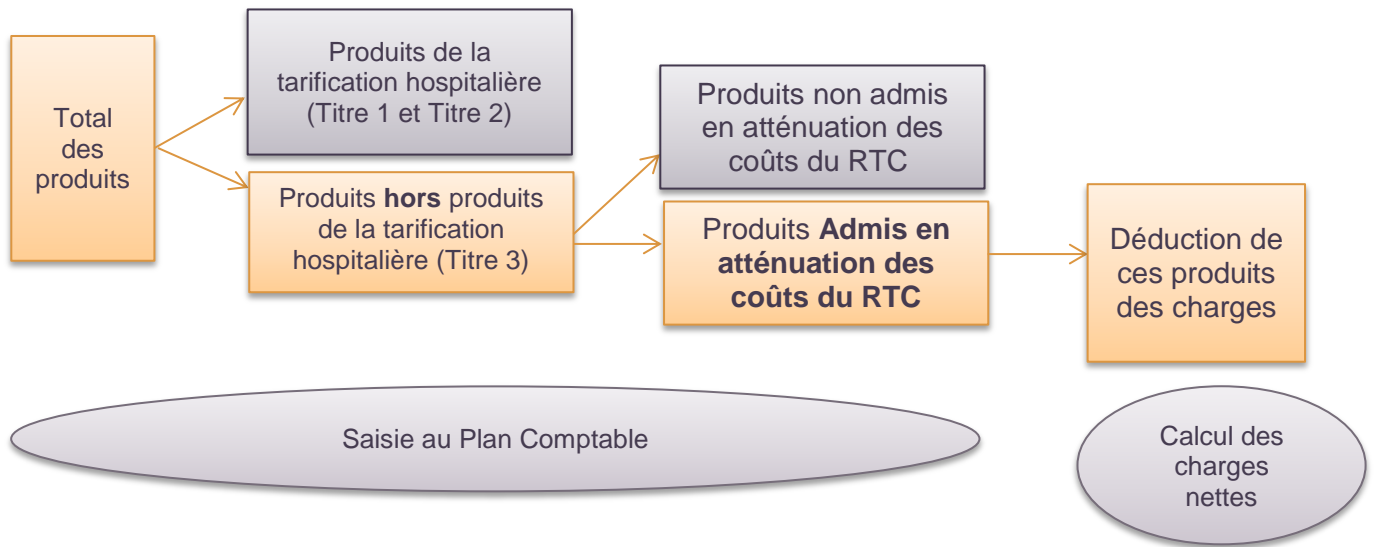
Les charges non incorporables sont constituées pour partie des charges financières, des charges exceptionnelles (hormis les charges sur exercice antérieur) et des dotations de provisions.

Pour les charges exclusivement non incorporables, la saisie n'est pas possible en charges incorporables (et inversement).

### **2.1.2.2. Produits déductibles et Produits Non déductibles (PND)**

Les comptes de produits sont regroupés comme suit :

- ◆ Titre 1 : Produits versés par l'Assurance Maladie ;
- ◆ Titre 2 : Autres activités de l'activité hospitalière ;
- ◆ Titre 3 : Autres produits.



Certains comptes de classe 6 ont été répertoriés en produits car ils sont considérés comme des produits déductibles pour l'étape suivante du RTC. Il s'agit des comptes se terminant en 9, ainsi que les comptes de variations de stocks 603 et 0603.

La liste des comptes se terminant en 9 sont les suivants :

Catégorie	N° de compte	Intitulé du compte
PT3	609	Rabais, remises et ristournes obtenus achats
PT3	619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs
PT3	629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs
PT3	6319	Remboursements obtenus sur impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
PT3	6339	Remboursements obtenus sur impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
PT3PNM	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel non médical (PNM)
PT3PM	6429	Remboursement sur rémunérations du personnel médical (PM)
PT3PNM	64519	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance (PNM)
PT3PM	64529	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance (PM)
PT3PNM	64719	Remboursement sur autres charges sociales (PNM)
PT3PM	64729	Remboursement sur autres charges sociales (PM)
PT3PNM	6489	Remboursement sur autres charges de personnel (PNM)
PT3PM	649PM	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET) (PM)
PT3PNM	649PNM	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET) (PNM)

Les produits non admis en atténuation des coûts du RTC sont les suivants :

- Produits des redevances des praticiens et intervenants libéraux et remboursements des budgets annexes ;
- Produits des activités subsidiaires ;
- Produits non déductibles.

Les produits suivants sont considérés comme non déductibles :

- majorations pour chambre particulière ;
- autres subventions et participations (pour la part n'étant pas destinée à atténuer les coûts des séjours) ;

- produits issus de crédits Hôpital 2012 ;
- produits des séjours en cours comptabilisés dans un sous compte 71 ;
- versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage ;
- redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires ;
- retenues et versements sur l'activité libérale ;
- produits financiers ;
- produits exceptionnels (à l'exception des produits sur exercices antérieurs) ;
- reprises sur amortissements et provisions ;
- transferts de charges financières ;
- transferts de charges exceptionnelles.

## 2.2 Affectation des charges et des produits sur les sections

Toutes les charges incorporables et tous les produits déductibles doivent être affectés aux sections consommatrices.

Les règles d'affectation des charges et des produits sont définies pour chacun des comptes dans les **annexes IV et V**. Elles ont pour objectif de :

- ✗ Distinguer les charges dédiées au soin des charges liées à la logistique, et ainsi favoriser la connaissance d'un coût médical ;
- ✗ D'être harmoniser avec les imputations du Tome 1 et de l'étude nationale des coûts (ENC).

### 2.2.1 Règles générales d'affectation

#### 2.2.1.1. Affectation des charges de personnel

- **Les charges de personnel salarié**

Une attention particulière doit être portée à l'affectation des charges de personnel salarié. Les établissements doivent disposer d'informations précises et actualisées quant aux affectations de leurs personnels médicaux, personnels soignants et autres personnels.

Selon leur profil métier et leur qualification, les personnels peuvent être concernés par tout ou partie des activités développées au sein de la structure (activités cliniques, activités médicotecniques, activités hors champ, LGG, etc.).

Les applicatifs de gestion de la paie, de gestion des temps et activité, complétés des tableaux de service et d'enquêtes auprès des cadres de terrain, sont des outils nécessaires à la répartition des charges de personnel.

L'établissement pourra procéder au calcul d'une **quote-part annuelle des charges de personnels salariés, au prorata du temps annuel** consacré à la réalisation des différentes activités.

Une fois que ce calcul a été effectué, les **charges correspondantes doivent être affectées aux sections** dans lesquelles les personnels ont exercé leur activité.

On distingue les cas suivants :

✘ charges de personnel médical

- les établissements devront veiller à distinguer et mesurer la quote-part du temps de travail consacrée à différentes activités : phase de travail consacrée à l'activité d'hospitalisation (SAC) ou au domicile du patient pour l'HAD (section *Intervenants*), phase de travail consacrée à l'activité médicotechnique (SAMT), phase de travail consacrée aux consultations et soins externes, phase de travail consacrée aux activités spécifiques, et à répartir les charges salariales de façon idoine ;

A noter que le temps de garde et astreintes peut être comptabilisées dans les phases de travail sur les SAC et SAMT.

✘ charges de personnel non médical

Dans le cas où le personnel soignant intervient sur plusieurs SA, ces charges sont à répartir au prorata du temps passé dans les SA bénéficiaires.

Notamment les personnels d'encadrement : il convient de veiller à ce que la transversalité de leur activité soit prise en compte dans la ventilation de leurs rémunérations.

Les charges de personnel de chaque section logistique (LM et LGG) doivent aussi être précisément affectées.

De manière générale, les sections doivent se voir affecter les parts de charges de tous les personnels qui ont concouru à leur activité, mais uniquement de ceux-ci.

### ***Cas du personnel de rééducation et réadaptation***

Pour les établissements réalisant l'ENC SSR : les personnels de rééducation et réadaptation sont à affecter sur les plateaux médicotechniques du SSR (activités spécifiques et SAMT) dans le RTC, contrairement à l'ENC où ces charges sont affectées sur les SAMT métiers.

Pour les kinésithérapeutes d'un établissement MCO, leurs charges peuvent être affectées sur la SAMT de RR (dans ce cas, l'établissement devra fournir le nombre d'AMK produits par SAC) ou bien sur les services.

### ***Cas des congés maternité et arrêt maladie***

Les personnels en congés maternité ou en arrêt maladie courte durée sont à affecter sur leur SA d'origine.

### ***Consignes pour les charges de personnels de la médecine du travail***

Les personnels de la médecine du travail sont à imputer sur la section *Services administratifs liés au personnel*.

### **Consignes pour les charges de sages-femmes**

Dans le code de santé publique, le métier de **sage-femme** est considéré comme une profession médicale et, à ce titre, leurs charges doivent être enregistrées en charges de personnel médical. Compte tenu des pratiques comptables des établissements, nous acceptons que ces charges soient maintenues en personnel non médical, ainsi que la comptabilisation des ETPR associés.

### **Consignes pour les charges de personnels de la médecine du travail**

Sont à porter dans la section *Services administratifs liés au personnel*, la quote-part des charges des cas suivants :

- Arrêts maladie longue durée
- Formations
- Congés de longue durée
- Décharge syndicale
- Indemnités de départ en retraite

D'éventuels produits ou remboursements liés à ces absences pourront venir, dans un second temps, en atténuation de ces charges.

#### ■ **Les charges de personnel intérimaire**

Les sections doivent se voir affecter les montants des factures des personnels intérimaires qui ont concouru à leur activité.

#### ■ **Les charges de personnel libéral rémunéré par l'établissement**

Les sections doivent se voir affecter les montants des factures de personnel libéral rémunéré par l'établissement qui ont concouru à leur activité.

Tableau d'aide à la répartition des charges de personnel

SA Type de Personnel	Hospitalisation	Consultations et soins externes	SAMT	Activités spécifiques	LM	LGG	STRUCTURE	REDEVANCES / REMBT CRPA / ACTIVITES SUBSIDAIRES
Personnel Médical salarié						Services administratifs / DIM		
Gardes et astreintes	Suit l'affectation des praticiens titulaires	Suit l'affectation des praticiens titulaires	Suit l'affectation des praticiens titulaires	Suit l'affectation des praticiens titulaires				
Pharmacien					en SA Pharmacie			Pour la partie retrocession
Kinésithérapeutes en MCO	si pas de suivi des AMK		SAMT SA réadaptation , rééducation polyvalente					
Kinésithérapeutes en SSR				sur les plateaux				
Dietéticiennes				Cuisine éducative par exemple		Restauration		
Equipes d'assistantes sociales	Si possible					SALP quand l'AS travaille pour le personnel de l'établissement ou Accueil et Gestion des malades pour les usagers de l'établissement		
Personnel Soignant salarié								
Personnel Autre salarié					Préparateurs en SA Pharmacie			
Personnel de nettoyage	Nettoyage dans les services	Nettoyage dans les services	Nettoyage dans les services	Nettoyage dans les services		Nettoyage des parties communes et adm.		
Congés de formation continue						SALP		
Congés de formation (autres types que continue)	SALP							
Congés maternité								
Agents en charge de la facturation au patient						Accueil et Gestion des malades		
Agents en charge des autres factures						SACG (Finances-Comptabilité)		
Secrétaires médicales								
ASH						Services hôteliers pour l'entretien des parties communes		
Personnel en congés longue maladie ou longue durée						SALP		

LEGENDE



affectation préconisée  
 affectation impossible

### 2.2.1.2. Affectation des charges à caractère médical

Les charges à caractère médical comprennent les comptes de titre 2 des charges :

Nature des charges à caractère médical	Racines des comptes
les médicaments les produits sanguins les fluides et gaz médicaux les dispositifs médicaux stériles les dispositifs médicaux non stériles le linge à usage unique stérile	6011 ; 6021 ; 6022 ; 6066 ; 6071
la sous-traitance à caractère médical	611
les réparations, l'entretien et la maintenance des matériels médicaux	615
les locations et les amortissements des matériels médicaux et de l'informatique médicale provenant soit des dotations comptabilisées, soit du retraitement des crédits-bails	612 ; 613 ; 681

S'agissant des **approvisionnements non stockés** (certains consommables médicaux) et des prestations de services (sous-traitance médicale, entretien et maintenance des matériels médicaux, locations de matériels médicaux, etc.), il est recommandé de procéder à leur affectation analytique lors de leur enregistrement en comptabilité générale ou, à défaut, de noter dès la réception des factures la destination des consommations pour les affecter a posteriori.

La charge imputable aux produits non administrés est affectée en logistique médicale sur la section *pharmacie*.

S'agissant des **amortissements des matériels médicaux et de l'informatique médicale**, issus des dotations comptabilisées ou du retraitement des crédits-bails, un inventaire de ces biens et de leur localisation permettra des affectations précises.

### 2.2.1.3. Affectation des charges à caractère hôtelier et général

Il s'agit des comptes de charges de titre 3. Il est convenu d'affecter ces charges sur les sections de Logistique et Gestion Générale et, le cas échéant, sur les sections de LM.

### 2.2.1.4. Affectation des charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles

Il s'agit des comptes de charges de titre 4. De nombreuses charges sont traitées en « charges non incorporables » car elles ne relèvent pas directement de la production de soins.

D'autres sont traitées en charges de structure (STR).



### 2.2.1.5. Le traitement des produits

Les produits déductibles sont imputés sur les sections des fonctions définitives et auxiliaires ayant consommées les charges correspondantes.

#### 2.2.2 Regroupement de comptes à renseigner

Pour la phase d'affectation des charges et des produits sur l'ensemble des sections de l'établissement, les comptes sont agrégés par titre.

Ainsi, l'établissement doit ventiler sur les sections, les charges et produits regroupés selon le découpage suivant :

<b>Titre 1 : Charges de Personnel Médical</b>	
	<i>Dont compte 621 en lien avec le PM</i>
	<i>Dont compte 6424 internes et étudiants</i>
	<i>Dont compte 6484 en lien avec le PM</i>
<b>Titre 1 : Charges de Personnel Non Médical</b>	
	<i>Dont compte 621 en lien avec le PNM</i>
	<i>Dont compte 6416 en lien avec le PNM</i>
	<i>Dont compte 6417 en lien avec le PNM</i>
	<i>Dont compte 6484 en lien avec le PNM</i>
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	
<b>Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et</b>	
	<i>Dont compte 6721 en lien avec le PM</i>
	<i>Dont compte 6721 en lien avec le PNM</i>
<b>Produits de titre 3 : autres produits déductibles</b>	
	<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)</i>
	<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)</i>

L'établissement doit donc calculer lui-même le regroupement de charges et de produits pour les regroupements de compte par section.

La finesse retenue permet le calcul des coûts des ETPR PM et PNM salariés.

### 2.2.3 Affectation des charges et des produits sur les activités subsidiaires et les RCRA

La première étape d'affectation des charges et des produits consiste à isoler les charges des 4 activités subsidiaires et des RCRA.

Les **activités subsidiaires** donnent lieu à 4 sections :

- ✗ Rétrocession de médicaments ;
- ✗ Autres ventes de biens et services ;
- ✗ Mise à disposition de personnel facturée ;
- ✗ Prestations délivrées aux usagers et accompagnants.

Ces 4 activités, ainsi que les RCRA, consomment des charges, de nature variée, du budget de l'établissement, qu'il convient d'atténuer des coûts charges et produits des sections de la production de soins (fonctions définitives et auxiliaires).

L'établissement doit isoler **les montants réels** consommés par ces activités pour les charges et les produits liées au fonctionnement de ces activités ; en particulier :

- ◆ les charges de médicaments sur l'activité de rétrocession ;
- ◆ les charges liées à l'utilisation des plateaux techniques par les patients issus des budgets annexes (contrairement à l'ENC) ;
- ◆ les charges de la logistique médicale consommée par ces activités ;
- ◆ les charges de la logistique et gestion générale consommée par ces activités ;
- ◆ les charges de structure consommée par ces activités.

A l'issue de cette phase, le RTC fournit 2 résultats :

- ✗ Le total des charges nettes majorées des 4 activités et des remboursements de frais des CRA
- ✗ Le rapprochement de la recette correspondante à l'activité de :
  - Rétrocession de médicaments ;
  - Prestations délivrées aux usagers et accompagnants ;
  - Remboursement de frais des CRA.

### 2.2.4 Affectation des charges et des produits sur les autres fonctions définitives et les fonctions auxiliaires

L'établissement doit isoler à ce stade, **toutes** les charges incorporables et les produits déductibles consommés par les autres fonctions définitives et les fonctions auxiliaires.

De plus, l'outil calcule automatiquement les montants des fonctions auxiliaires qui devront être ventilé sur les autres fonctions définitives, par déduction des charges de logistiques et structure consommées par les budgets annexes et les activités subsidiaires.

A l'issue de cette phase, le RTC fournit donc 2 résultats :

- ✘ Le total des charges nettes des fonctions définitives ;
- ✘ Le total des charges nettes des fonctions auxiliaires qui seront déversées sur les fonctions définitives.

### 2.2.5 Ventilation de la LM sur les SAMT

Une partie de la logistique médicale est dans un premier temps ventilée sur les SAMT. La partie restante de la LM sera ensuite ventilée sur les fonctions définitives.

La répartition sur les SAMT est réalisée au prorata des charges de titre 2, préalablement déterminé sur ces sections.

## PARTIE 3 : REPARTITION DES CHARGES NETTES DES FONCTIONS AUXILIAIRES SUR LES FONCTIONS DEFINITIVES

Les charges nettes des fonctions auxiliaires ont déjà été déversées, au réel, sur les sections définitives des activités subsidiaires et sur la section Remboursement de frais des CRA.

Il convient maintenant de ventiler les charges nettes des fonctions auxiliaires sur les autres fonctions définitives, non pas au réel, mais à l'aide de clé de répartition, pour l'obtention des charges nettes majorées.

Si l'établissement ne dispose pas de ces clés, il peut les évaluer au travers d'une enquête portant sur une courte période.

### 3.1 Les clés de répartition pour la LGG

Les clés de répartition sont recueillies sur chacune des sections des fonctions définitives pour lesquelles l'établissement est concerné.

Tableau récapitulatif des clés de répartition pour la LGG :

Section de LGG	Clé de répartition préconisée par grand champ
Restauration	Nombre de repas servis
Blanchisserie	Nombre de kilos de linge
Services administratifs à caractère général	L'euro de charges brutes
Services administratifs liés au personnel	ETPR moyens
Accueil et gestion des malades	Nombre de dossiers créés
Services hôteliers	M <sup>2</sup> SHOB ou surface plancher des services de soins et plateaux médicotéchniques
Entretien - maintenance	M <sup>2</sup> SHOB ou surface plancher des services de soins et plateaux médicotéchniques
DSI	Nombre de postes informatiques
DIM	Nombre de résumés PMSI
Brancardage et transport pédestre des patients	Nombre de courses de brancardage
Transport motorisé des patients (hors SMUR)	Nombre de courses motorisées

#### 3.1.1 La section restauration

##### Clé de répartition préconisée : le nombre de repas servis aux patients

Dans la mesure où les produits des repas servis aux personnels ou vendus aux accompagnants ont été préalablement admis en déduction, seuls les repas servis aux patients doivent être dénombrés.

Par repas, on entend les repas servis midi et soir uniquement. Les petits déjeuners, les collations et les goûters ne sont pas pris en compte.

En cas de sous-traitance totale, la répartition se fait en fonction des kilos de linge également (et à défaut aux charges réelles consommées par service).

Le champ d'activité HAD n'est pas concerné par cette section.

### **3.1.2 La section blanchisserie**

**Clé de répartition préconisée : le nombre de kilos de linge**

Le kilo de linge est défini comme le kilo de linge à laver, pesé à l'arrivée à la blanchisserie, y compris le re-lavage, le linge neuf, et la désinfection pour les activités de soin. En cas de sous-traitance totale, la répartition se fait en fonction des kilos de linge également (et à défaut aux charges réelles consommées par service).

### **3.1.3 La section services administratifs à caractère général**

**Clé de répartition préconisée : l'euro de charges brutes**

Les euros de charges brutes correspondent au total des charges affectées avant déduction des produits déductibles.

### **3.1.4 La section services administratifs liés au personnel**

**Clé de répartition préconisée : les effectifs**

Les effectifs correspondent au nombre d'agents ou de salariés rémunérés moyens sur l'année.

### **3.1.5 La section accueil et gestion des malades**

**Clé de répartition préconisée : le nombre de dossiers créés**

La clé de répartition retenue est le nombre de dossiers créés lors de l'admission dans le champ concerné :

- ◆ Entrée directes en hospitalisation complète
- ◆ Venues pour l'hospitalisation partielle
- ◆ Séances
- ◆ Venues en consultations et soins externes

### **3.1.6 La section services hôteliers et la section entretien - maintenance**

**Clé de ventilation préconisée : le mètre carré SHOB des services de soins et des plateaux médicotechniques ou la surface plancher**

Conformément au principe de non prise en compte des prestations réciproques, seuls les m<sup>2</sup> des services de soins et plateaux médicotechniques sont recueillis. Les m<sup>2</sup> des sections logistiques sont exclus de l'assiette.

Remarque : les locaux spécifiquement dédiés à l'hospitalisation à domicile au sein d'un établissement de santé sont considérés comme des services de soins. Leurs m<sup>2</sup> sont donc à inclure dans l'assiette.

### 3.1.7 La section DSI

#### **Clé de ventilation préconisée : le nombre de postes informatiques**

Il s'agit du nombre de PC sur écran fixe ou portable (postes informatiques installés dans les locaux et au domicile du patient).

Conformément au principe de non prise en compte des prestations réciproques, seuls les postes informatiques des services de soins et des plateaux médicotechniques sont comptabilisés.

**Les postes informatiques des sections logistiques sont exclus de l'assiette.**

### 3.1.8 La section DIM

#### **Clé de ventilation préconisée : le nombre de résumés PMSI**

Par résumé PMSI, on entend :

- en SSR : les Résumés Hebdomadaires Anonymes (RHA) ;
- en MCO : les Résumés de Sortie Anonymes (RSA) ;
- en HAD : les Résumés Anonymes Par Sous-Séquences (RAPSS).
- en PSY : RPSA et RAA

### 3.1.9 La section brancardage et transport pédestre des patients

#### **Clé de ventilation préconisée : le nombre de courses de brancardage**

Les établissements qui ne disposent pas de cette donnée peuvent l'évaluer au travers d'une enquête portant sur une courte période.

Une course de brancardage correspond à un trajet, c'est à dire à un aller simple qui est à comptabiliser pour la SA destinataire.

Le champ d'activité HAD n'est pas concerné par cette section.

### 3.1.10 La section transport motorisé des patients (hors SMUR)

#### **Clé de répartition préconisée : le nombre de courses motorisées**

En cas de sous-traitance totale, la répartition se fait en fonction des **charges réelles**.

## 3.2. Les clés de répartition pour des SAMT

Les clés de répartition sont recueillies sur chacune des sections des fonctions définitives pour lesquelles l'établissement est concerné.

La liste des clés par type de SAMT est la suivante :

SAMT	Clés
Urgences	Passage
Laboratoires d'anatomo-pathologie	ICR et AHN d'anatomo-cytopathologie avec consommables
Laboratoires de biologie médicale	B et BHN
Blocs opératoires	ICR de bloc avec consommables
Imagerie	ICR d'imagerie avec consommables
Anesthésiologie	ICR d'anesthésie avec consommables
Explorations fonctionnelles	ICR d'EF avec consommables
Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente	AMK ou équivalent AMK
Autres activités médicotechniques	UO selon l'activité concernée

Le recueil de ces clés est attendu pour chaque fonction définitive à l'exception de celles consommées par les activités subsidiaires et les budgets annexes.

A noter que les activités externes des plateaux seront renseignées dans les colonnes des activités externes par activité clinique (activités externes MCO, SSR, PSY).

L'ICR, valeur de consommations de ressources relative entre les actes, est attribué à chaque acte CCAM. Il existe 4 ICR différents par acte. La nature de l'ICR est l'ICR avec consommables et médecins salariés (dans de rares cas, l'ICR sera avec consommables et avec médecins non-salariés). La table des ICR se trouve sur le site de l'ATIH : <http://www.atih.sante.fr/indices-de-cout-relatif-de-la-ccam-v28>

(Domaine d'activité → Nomenclature de recueil de l'information » → CCAM → Les indices de coût relatifs ICR → ici → Indices de coût relatif de la CCAM V28)

A noter que l'onglet « bloc » contient tous les actes non isolés dans les onglets « Anesthésie », « Réanimation » et « Anatomo-cytopathologie ».

## 3.3. Les clés de répartition pour la LM

### 3.3.1 Clé automatique : les euros de charges du titre 2

La ventilation de la LM sur les fonctions définitives hors activités subsidiaires et RCRA est réalisée automatiquement par l'outil RTC, au prorata des charges de titre 2.

### 3.3.2 Clé de répartition à saisir

Le cadre de saisie RTC 2013 offre la possibilité de saisir d'autres clés de répartition que les charges de titre 2.

Les clés de ventilation dont la nature est décrite ci-dessous sont recueillies sur les sections concernées par l'établissement.

Tableau récapitulatif des clés de ventilation de la LM :

Sections de LM	Clé de ventilation préconisée par grand champ
Pharmacie	Euro de charges médicales gérées par la pharmacie
Stérilisation	M <sup>3</sup> stérilisés
Génie Biomédical	Montant d'actif brut médical immobilisé
Hygiène hospitalière	Euro de charges médicales gérées par la pharmacie
Autre logistique médicale	Euro de charges brutes calculées automatiquement par l'outil RTC

### 3.3.2.1 Section pharmacie

**Clé de répartition préconisée : le montant en euro des charges médicales gérées par la pharmacie**

Les euros de charges considérés correspondent aux charges médicales consommées par les services.

Cet indicateur se basera sur les comptes suivants :

- 601.1 : Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique ;
- 602.1 : Produits pharmaceutiques et produits à usage médical ;
- 602.2 : Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médicotechnique ;
- 606.6 : Fournitures médicales ;
- 607.1 : Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique.
- 

### 3.3.2.2 Section stérilisation

**Clé de répartition préconisée : le nombre de mètres cube stérilisés**

En cas de sous-traitance totale, la répartition se fait directement sur les champs d'activité à partir des **charges réelles**.

Le nombre de mètres cube stérilisés par section peut être approché par le nombre de paniers normalisés 600x300x300 stérilisés (1 panier = 0.054m<sup>3</sup>). Les établissements qui ne disposent pas de cette donnée peuvent l'évaluer au travers d'une enquête portant sur une courte période.

### 3.3.2.3 Section génie biomédical

**Clé de répartition préconisée : le montant d'actif brut médical immobilisé**

Il s'agit de l'actif corporel à caractère médical (essentiellement du matériel médical).

L'actif brut considéré doit résulter de la moyenne des valeurs d'actif brut constatées aux bilans des 31/12 de l'année N et 31/12 de l'année N-1.

Les montants d'actif brut médical immobilisé par section doivent être complétés de la valeur brute des matériels médicaux acquis au moyen de crédits-bails.



### 3.3.2.4 Section hygiène hospitalière et vigilance

**Clé de répartition préconisée : le montant en euro des charges médicales gérées par la pharmacie**

Les euros de charges considérés correspondent aux charges médicales consommées, avant déduction des charges directement affectées aux séquences et séjours.

### 3.3.2.5 Section autre logistique médicale

**La clé de répartition est à l'euro de charge brute.**

Cette clé est calculée par le cadre de saisie RTC.

## 3.4. Les clés de répartition pour la STR

Les clés de ventilations sont recueillies sur chacune des sections des fonctions définitives pour lesquelles l'établissement est concerné.

Tableau récapitulatif des clés de ventilation pour la structure :

Section de structure	Clé de ventilation préconisée par grand champ
Structure - Immobilier	M <sup>2</sup> SHOB ou surface plancher des services de soins et plateaux médicotechniques
Structure – Financier	L'euro de charges brutes (clé automatique calculée par l'outil RTC)

### 3.4.1 La section structure – immobilier

**Clé de répartition préconisée : le mètre carré SHOB ou surface plancher des services de soins et des plateaux médicotechniques**

Conformément au principe de non prise en compte des prestations réciproques, seuls les m<sup>2</sup> des services de soins et plateaux médicotechniques sont recueillis. Les m<sup>2</sup> des sections logistiques sont exclus de l'assiette.

### 3.4.2 La section structure – financier

**Clé de répartition préconisée : l'euro de charges brutes**

Les euros de charges brutes considérés correspondent au total des charges affectées avant déduction des charges directement affectées aux séquences et séjours.

Cette clé se calcule automatiquement lors du retraitement des phases comptables.

### 3.5. Calcul des montants des fonctions auxiliaires consommées par les fonctions définitives

Le cadre de saisie du RTC calcule automatiquement, à partir des clés de répartitions saisies précédemment, les montants correspondant aux charges consommées par les fonctions définitives.

Le cadre de saisie fournit ainsi les charges nettes majorées des fonctions définitives, par section.

De plus, le cadre de saisie calcule automatiquement les charges nettes majorées par grands champs d'activité.

Les grands champs d'activité retenus sont les suivants :

- ✘ MCO
- ✘ HAD
- ✘ SSR
- ✘ PSY
- ✘ Activités spécifiques MCO
- ✘ Activités spécifiques SSR
- ✘ Activités spécifiques PSY
- ✘ Activité spécifique autre
- ✘ Activités subsidiaires et remboursement de frais des CRA

# Chapitre II – Manuel du cadre de saisie du RTC

---

## PARTIE 1 : POUR BIEN DEMARRER

### 4.1 Compatibilité EXCEL

#### 4.1.1 Activations des macros

Une macro permettant le masquage de colonne a été incluse dans l'outil RTC. Les macros doivent donc être activées dans EXCEL.

Des problématiques techniques peuvent survenir du fait de la présence de la macro.

**Cependant, par défaut, l'ensemble des colonnes est affiché. Ainsi, même si la macro n'est pas activée, l'établissement peut procéder à la saisie de ces données.**

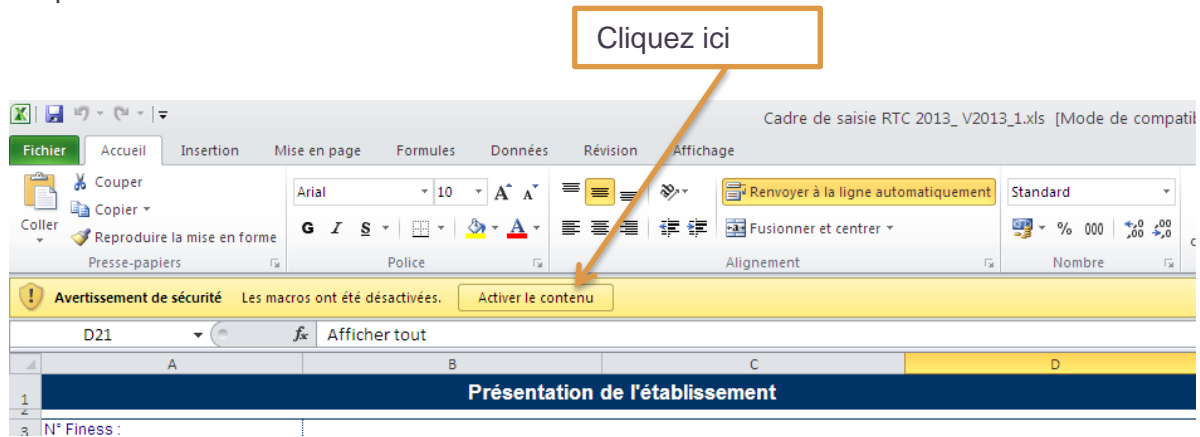
**La macro ne fonctionne pas sous EXCEL 97.**

L'activation des macros se fait différemment selon la version d'EXCEL utilisée.

##### 4.1.1.1 ~~Activation des macros en EXCEL 2010~~

1<sup>ème</sup> méthode : EXCEL affiche un Avertissement de sécurité

Cliquez sur « Activez le contenu ».



2<sup>ème</sup> méthode :

Aller dans le menu Fichier/Option/Centre de gestion de la confidentialité/Paramètres du centre de gestion de la confidentialité, choisir dans le menu de gauche « Paramètres des macros » puis cocher l'option « Activer toutes les macros... ». Valider les deux fenêtres en cliquant sur le bouton « Ok ». Les macros seront activées lors de l'ouverture du fichier

Si EXCEL demande si le document doit être approuvé, cliquez sur « OUI ».

#### 4.1.1.2 Activation des macros en EXCEL 2007

Cliquer sur le bouton « Office », ouvrir les options d'EXCEL, choisir Centre de gestion de la confidentialité/Paramètres du centre de gestion de la confidentialité, choisir dans le menu de gauche « Paramètres des macros » puis cocher l'option « Activer toutes les macros... ». Valider les deux fenêtres en cliquant sur le bouton « Ok ». Les macros seront activées lors de l'ouverture du fichier

#### 4.1.1.3 Activation des macros en EXCEL 2003

Aller dans le menu Outils/Macro/Sécurité, cocher l'option « niveau de sécurité moyen » ou « niveau de sécurité faible ». Valider en cliquant sur le bouton « Ok ». A l'ouverture du fichier cliquer sur « activer les macros » si le logiciel le demande, les macros seront activées.

#### 4.1.1.4 Macros en EXCEL 1997

La macro ne fonctionne pas sous cette version d'EXCEL.

### 4.1.2 Problèmes connus

#### 4.1.2.1 Copier-coller de cellules issues d'un autre classeur

Les copier-coller de cellules issues d'un autre classeur peuvent provoquer l'apparition de #VALEUR, #REF ou #DIV0. Dans ce cas, l'utilisateur **ne pourra pas déposer** son fichier sur la plateforme ICARE prévue à cet effet. Il est conseillé de faire des **copier-coller en valeur** et non en format (attention, néanmoins, si la valeur initiale est #VALEUR, elle le sera aussi dans le classeur du RTC).

#### 4.1.2.2 Déplacements / couper-coller de cellules dans le RTC

Dans le cadre de saisie RTC, le déplacement et le couper-coller est toujours possible mais il peut entraîner des modifications de formules. Il faut donc éviter ces manipulations.

#### 4.1.2.3 Partage du classeur

Le partage du classeur provoque un dysfonctionnement des macros. Pour les établissements travaillant en classeur partagé, il faut paramétrer le fichier avant le partage et de bien penser à revenir au mode sans partage.

## 4.2 Fonctionnalités communes à tous les onglets

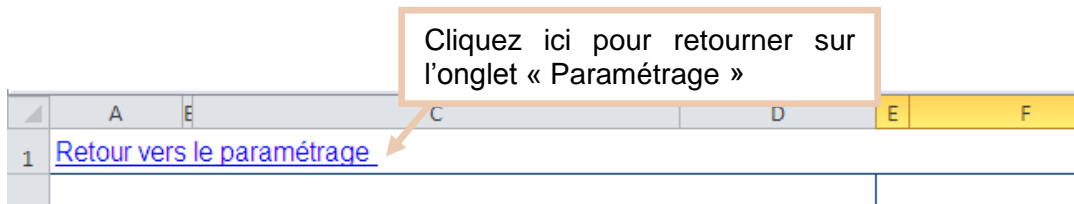
### 4.2.1 Code couleur

Afin de faciliter la lisibilité de chaque onglet, un code couleur est défini pour l'ensemble des onglets :

<b>jaune</b>	Saisie
jaune	
<b>blanc</b>	Report de saisie déjà réalisée
<b>bleu</b>	Formule, cellule verrouillée
<b>bleu</b>	Formule, Sous-totaux pour les restitutions
<b>gris</b>	Saisie impossible

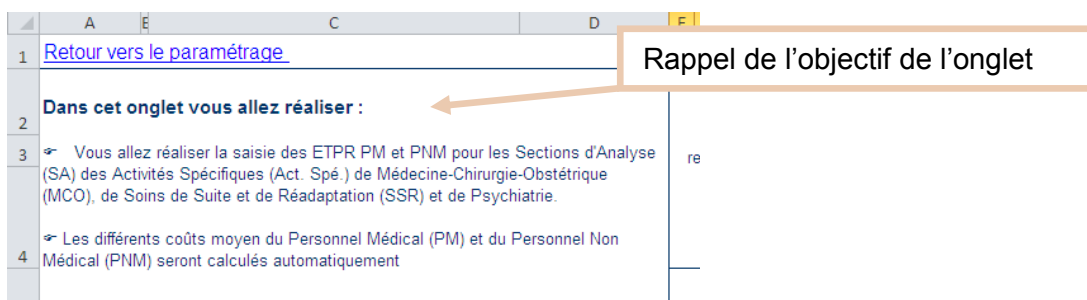
### 4.2.2 Retour au sommaire

Dans chaque onglet, en haut à gauche, apparaît le lien Retour vers le paramétrage. En cliquant sur ce lien, le curseur va dans le premier onglet « Paramétrage » dans lequel figure l'ensemble des liens des onglets.



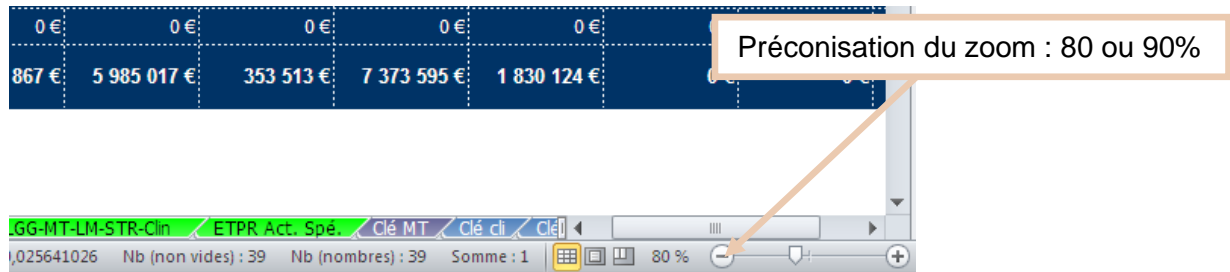
### 4.2.3 Objectifs de l'onglet

Un rappel de l'objectif de l'onglet est indiqué en haut à gauche :



#### 4.2.4 Zoomer sur l'onglet

En EXCEL 2010, en bas à gauche, l'utilisateur peut zoomer ou dé-zoomer selon ses besoins par la fonctionnalité Zoom du logiciel :



#### 4.2.5 Volets figés

Les entêtes de lignes et de colonnes sont figés afin de faciliter la navigation dans les onglets.

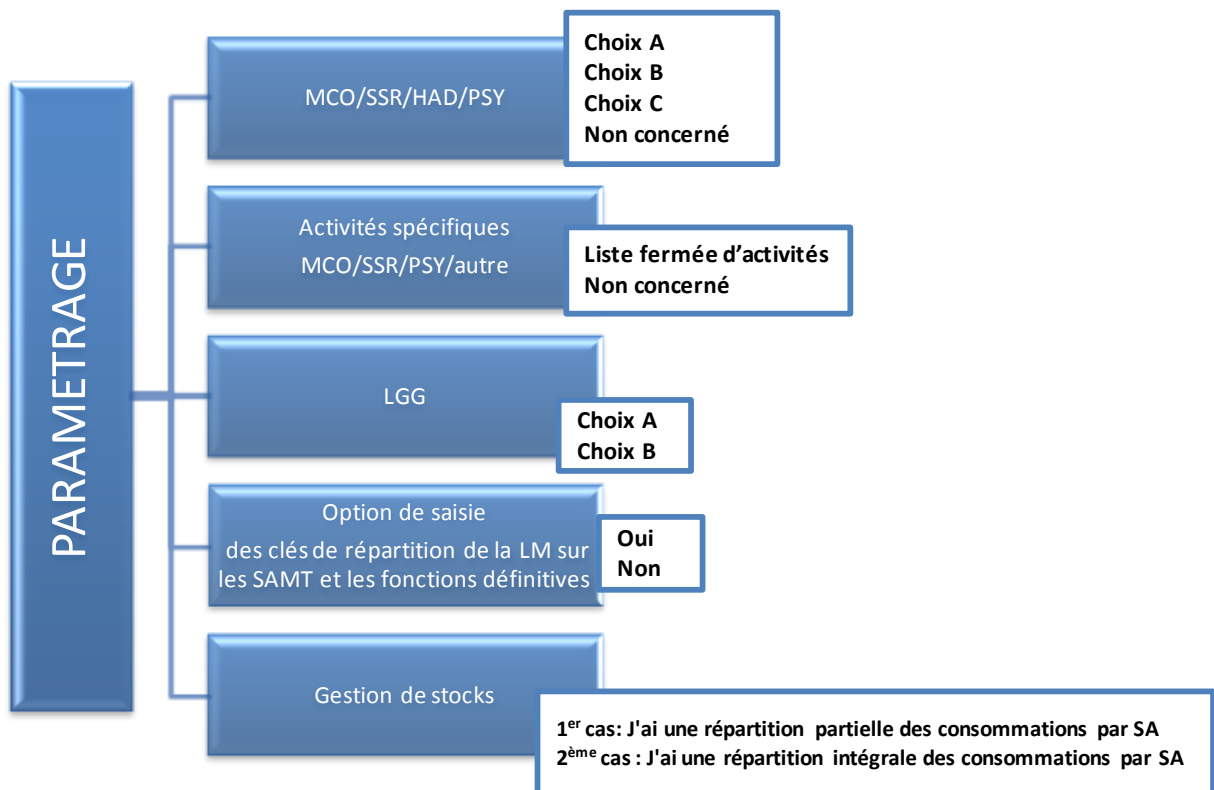
#### 4.2.6 Impressions des Onglets

Des zones d'impressions ont été mises en place sur chaque onglet afin que chaque tableau tienne sur une page. Dans le cas contraire les entêtes de colonnes sont répétés.

## PARTIE 2 : ONGLETS DE SAISIE

### 4.3 Schéma général

Le cadre de saisie permet de limiter le nombre de colonnes affichées dans les onglets de saisie et les onglets de restitution en facilitant ainsi la saisie et la lecture du classeur RTC à l'établissement.

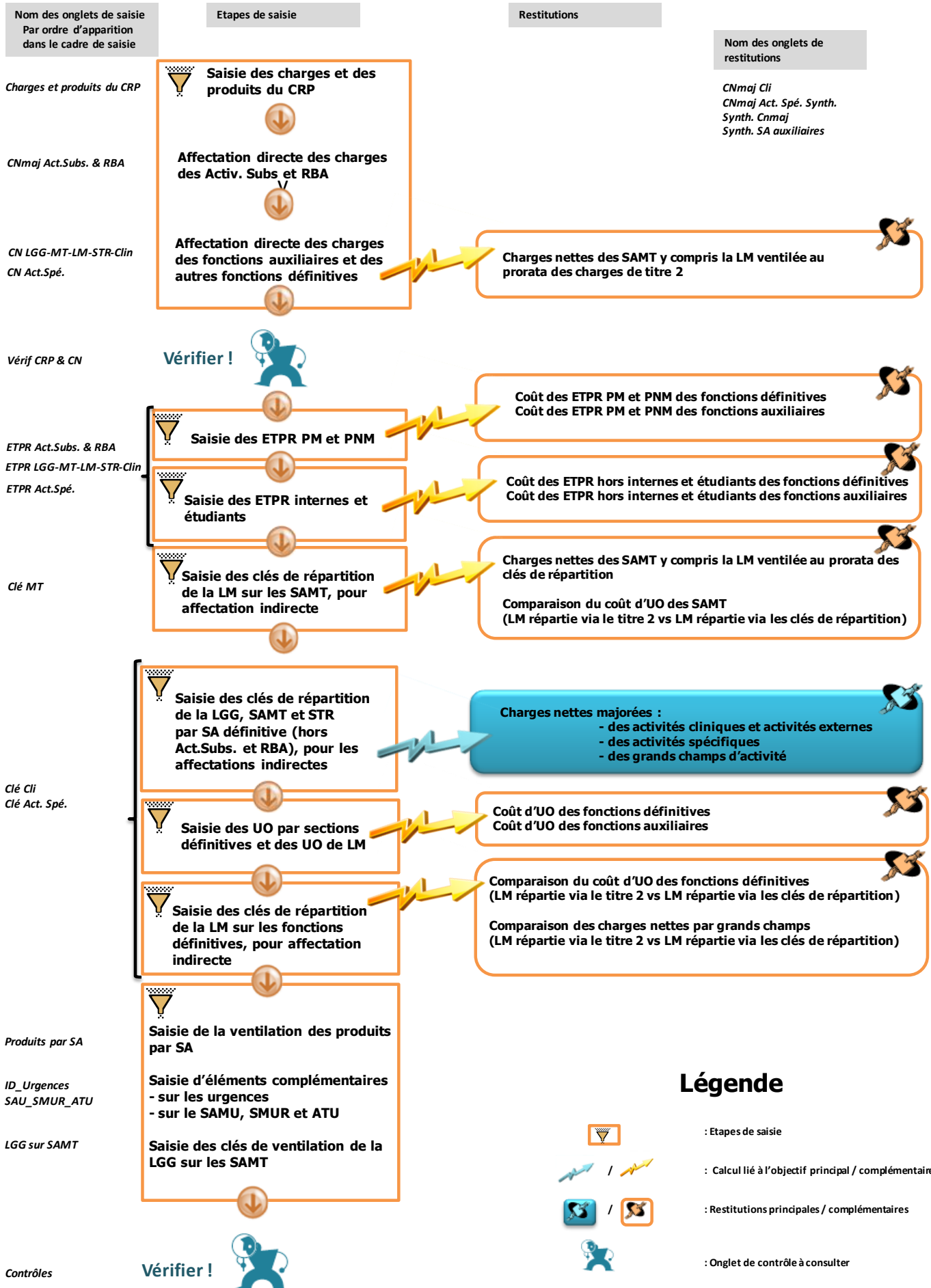


L'établissement sélectionne les activités qui le concernent.  
 Il est préconisé de **réaliser le découpage avant la saisie des charges et de l'activité**, même si l'outil permet une modification du choix des sections.

***Toute modification du paramétrage entraîne l'effacement des données déjà saisies.***

Pour **les étapes de saisie suivantes**, l'ordre présenté ci-dessous est préconisé :





## Légende

- : Etapes de saisie
- / : Calcul lié à l'objectif principal / complémentaire
- / : Restitutions principales / complémentaires
- : Onglet de contrôle à consulter

Les onglets de saisie sont décrits selon leur ordre d'apparition dans l'outil.

## 4.4 Onglet « Paramétrage »

L'onglet « Paramétrage » est découpé en 7 parties.

### 4.4.1 Partie 1 : Présentation de l'établissement

#### Objectif


Identification de l'établissement par pré-remplissage automatique de l'ATIH

#### Actions à réaliser

Aucune saisie n'est requise

#### Tableau

Présentation de l'établissement	
N° Finess :	
Raison sociale :	
catégorie ATIH :	
Version du RTC :	V2013.1


Version du RTC

### 4.4.2 Partie 2 : les acteurs du RTC

#### Objectif

Identifier les acteurs réalisant le RTC

#### Actions à réaliser

Saisie attendue dans les cellules jaunes

#### Tableau

Coordonnées des personnes en charge du dossier RTC au sein de l'établissement :	Référent N°1	Référent N°2	Référent N°3
Nom :			
Prénom :			
Fonction dans l'établissement :			
N° téléphone :			
Adresse mail :			
Dates prévisionnelles de congés :			

#### 4.4.3 Partie 3 : EXCEL et système d'exploitation

##### Objectif

Identifier la version d'EXCEL et le système d'exploitation afin de mieux adapter le support technique.

##### Actions à réaliser

Saisie attendue dans les cellules jaunes

##### Tableau

Informations techniques	Version EXCEL	Système d'exploitation

#### 4.4.4 Partie 4 : Sélection des sections

##### Objectif

Limiter le nombre de colonnes affichées dans l'outil pour faciliter la saisie et la consultation des onglets. A noter que, pour les fonctions auxiliaires le nombre de colonnes est fixe. Le nombre de colonnes par activité figure dans l'annexe VI et la liste de choix possible figure en annexes II et III.

##### Actions à réaliser

Sélectionner les activités cliniques parmi les choix A, B ou C.  
Sélectionner les activités spécifiques parmi la liste fermée proposée  
Sélectionner le choix A ou B pour les sections SACG et SALP.

*Il est préconisé de procéder à la sélection des sections concernées avant toute saisie de données. En effet, **en cas de suppression de colonnes, les données afférentes sont mises à zéro, la saisie est donc perdue.***

De plus, l'établissement doit faire **une saisie unique sur les sections d'un des choix.**

##### Tableau

Pour afficher la flèche du menu déroulant, cliquez sur la cellule de la ligne choisie

Indication sur le niveau de détail pour lequel vous allez saisir vos données du RTC 2013 :	
SA MCO	Choix A
SA Activités Spécifiques MCO	Non concerné
SA HAD	Non concerné
SA SSR	Choix A
SA Activités Spécifiques SSR	Non concerné
SA PSY	Non concerné
SA Activités Spécifiques PSY	Non concerné
SA Activité Spécifique Autre	Non concerné
SA LGG : services administratifs à caractère général (SACG)	Choix B
SA LGG : services administratifs liés au personnel (SALP)	Choix B

**Premier type de choix** : les activités cliniques et les activités externes (exemple sur le MCO)

NB : tout changement de choix après une saisie entraîne un message d'alerte d'effacement

Cliquer ici pour obtenir le menu déroulant  
 Non concerné : aucune colonne ne s'affiche  
 Afficher tout : toutes les colonnes de l'activité sont affichées  
 Choix A/B/C : seules les sections de la liste

Etape 1 :

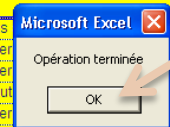
15	Indication sur le niveau de détail pour lequel vous allez saisir vos données du RTC 2013 :	
16	SA MCO	Non concerné
17	SA Activités Spécifiques MCO	Non concerné
18	SA HAD	Afficher tout
19	SA SSR	Choix A
20	SA Activités Spécifiques SSR	Choix B
21	SA PSY	Choix C
22	SA LGG : services administratifs à caractère général (SACG)	Afficher tout
23		Non concerné

Etape 2 :

12	Adresse mail :	
13	Dates prévisionnelles de congés :	
14		
15	Indication sur le niveau de détail pour lequel vous allez saisir vos données du RTC 2013 :	
16	SA MCO	Choix A
17	SA Activités Spécifiques MCO	Choisir les
18	SA HAD	Non concer
19	SA SSR	Non concer
20	SA Activités Spécifiques SSR	Afficher tout
21	SA PSY	Non concer
22	SA Activités Spécifiques PSY	Choisir les activités concernées
23	SA Activité Spécifique Autre	Non concerné
24	SA LGG : services administratifs à caractère général (SACG)	Choix B

Une fois le choix effectué et lorsque la macro a terminé le traitement, ce message apparaît.

Cliquez sur OK





Attention, à chaque changement de choix comportant de la saisie, les données sont effacées. Néanmoins, un message d'alerte s'affiche avant la suppression définitive des données :

Message d'alerte :

allez saisir vos données du RTC 2013 :

**Demande de confirmation**

⚠ Etes-vous sûr de vouloir continuer? Dans ce cas, toutes les cellules déjà saisies sur cette activité seront remises à zéro. Cette action est irréversible.

Oui Non

Attention : si ce message s'affiche et que vous cliquez « oui », les données déjà saisies seront effacées.

Non pour annuler

Non concerné

**Deuxième type de choix** : les activités spécifiques (exemple sur la PSY)

Cliquer ici pour obtenir le menu déroulant  
**Non concerné** : aucune colonne ne s'affiche  
**Afficher tout** : toutes les colonnes de l'activité sont affichées  
**Choisir les activités concernées** : voir étape 2

Etape 1 :

19	SA SSR	Non concerné
20	SA Activités Spécifiques SSR	Afficher tout
21	SA PSY	Non concerné
22	SA Activités Spécifiques PSY	Choisir les activités concernées
23	SA Activité Spécifique Autre	Non concerné
24		Afficher tout
25	SALGG : services administratifs à caractère général (SACG)	Choisir les activités concernées
26	SALGG : services administratifs liés au personnel (SALP)	Choix B
27		

## Etape 2 : choix des activités (1/2)

The screenshot shows a software window titled "Choisir les activités concernées en PSY". The window is divided into two main sections: "Liste des activités spécifiques" at the top and "Activités spécifiques sélectionnées" at the bottom. The top section contains a list of 15 activities, with "Act-spé-Psy: Consultations mémoire" highlighted in blue. Below the list are four navigation buttons (down, up, left, right). The bottom section is currently empty. At the bottom of the window are two buttons: "Valider" and "Annuler".

**En HAUT : liste des activités possibles**

**Fonction de recherche : tapez un mot ou un début de mot. L'outil fait apparaître en bleu le ou les activités trouvées.**

**En BAS : liste des activités choisies par l'établissement  
Par défaut, tout est en bas (car tout est affiché)**

**Annule et ferme la fenêtre**

**Enregistre les choix et ferme la fenêtre**

## Etape 2 : choix des activités (2/2)

**Choisir les activités concernées en PSY**

**Liste des activités spécifiques**

- Act-spé-Psy: Centre ressources autisme
- Act-spé-Psy: Centres d'investigation clinique (CIC)
- Act-spé-Psy: Centres d'épidémiologie clinique (CEC)
- Act-spé-Psy: Centres de référence autres maladie rares
- Act-spé-Psy: Centres experts de la Fondation Fonda Mental
- Act-spé-Psy: Centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violence sexuelle (CRIAVS)
- Act-spé-Psy: Conférences
- Act-spé-Psy: Consultations mémoire**
- Act-spé-Psy: Contrats EPST / CHU
- Act-spé-Psy: Enregistrement du sommeil
- Act-spé-Psy: Equipes hospitalières de liaison addictologie
- Act-spé-Psy: Equipes hospitalières de liaison intervenant en médico-social
- Act-spé-Psy: Equipes hospitalières de liaison soins somatiques
- Act-spé-Psy: Equipes mobiles (autres que les équipes visées ci-dessus)
- Act-spé-Psy: Equipes mobiles de précarité
- Act-spé-Psy: Gérance de tutelle pour les patients de la file active

**Activités spécifiques sélectionnées**

Valider Annuler

**Flèche double vers le haut: Tout désélectionner**

**Flèche simple vers le haut: Désélectionne le ou les activités colorées en bleu**

**Flèche double vers le bas: Toutes les activités sont choisies**

**Flèche simple vers le bas: Choisi le ou les activités colorées en bleu**





Attention, à chaque changement de choix comportant de la saisie, les données sont effacées. Néanmoins, un message d'alerte s'affiche avant la suppression définitive des données :

allez saisir vos données du RTC 2013 :

**Demande de confirmation**

⚠ Etes-vous sûr de vouloir continuer? Dans ce cas, toutes les cellules déjà saisies sur cette activité seront remises à zéro. Cette action est irréversible.

Oui Non

Non concerné

Attention : si ce message s'affiche et que vous cliquez « oui », les données déjà saisies seront

Non pour annuler

#### 4.4.5 Partie 5 : Clés de répartitions de la LM sur les SAMT

##### Objectif

Permet la saisie de clé de répartition de la LM sur les SAMT.

##### Actions à réaliser

Sélectionner « oui » ou « non » dans le menu déroulant

##### Tableau

23	SA Activité Spécifique Autre	Non concerné
24		
25	SA LGG : services administratifs à caractère général (SACG)	Choix B
26	SA LGG : services administratifs liés au personnel (SALP)	Choix B
27		
28	<b>Indication sur la modalité de ventilation de la LM :</b>	
29	je déclare des clés de répartition pour le déversement des SA de Logistique Médicale	Oui
30		Oui Non
31	<b>Indication sur la modalité de gestion des stocks au sein de l'ES :</b>	
32	Dans quel cas de figure êtes-vous?	1er cas : J'ai une répartition partielle des consommations par SA

Choisir « Oui » dégrise les cellules de saisie correspondantes

#### 4.4.6 Partie 6 : Modalité de gestion des stocks au sein de l'établissement

##### Objectif

Permettre un contrôle de la consommation d'achats stockés dans l'onglet « Vérif. CRP & CN ».

##### Actions à réaliser

Sélectionner « j'ai une répartition intégrale des consommations par SA » ou « j'ai une répartition partielle des consommations par SA » dans le menu déroulant.

##### Tableau

31	<b>Indication sur la modalité de gestion des stocks au sein de l'ES :</b>	
32	Dans quel cas de figure êtes-vous?	1er cas : J'ai une répartition partielle des consommations par SA
33		1er cas : J'ai une répartition partielle des consommations par SA 2nd cas : J'ai une répartition intégrale des consommations par SA
34	<b>Liens pour la navigation dans les onglets</b>	

Le choix sera reporté dans le tableau N°1 de l'onglet « Vérif. CRP & CN ».

#### 4.4.7 Partie 7 : Navigation dans le classeur

##### Objectif

Permet d'ouvrir l'onglet de son choix.

##### Actions à réaliser

Cliquer sur le lien hypertexte ouvre l'onglet correspondant :

##### Tableau

Les onglets peuvent se répéter car il y a plusieurs restitutions par onglet

Lien hypertexte

Liens pour la navigation dans les onglets		
	Onglets de saisie	Nom de l'onglet
<b>Charges et des produits du CRP</b>	Saisie des montants par comptes et répartition en CI/CNI et PD/PND	<a href="#">Charges et produits du CRP</a>
<b>Ventilation des charges et des produits sur les SA</b>	Des activités subsidiaires et remboursements des frais des CRA	<a href="#">CNmaj Act. Subs. &amp; RBA</a>
	Des SA auxiliaires et SA définitives activités cliniques	<a href="#">CN LGG-MT-LM-STR-Clin</a>
	Des activités spécifiques	<a href="#">CN Act. Spé.</a>
<b>Saisie des ETPR</b>	Des activités subsidiaires et remboursements des frais des CRA	<a href="#">ETPR Act. Subs. &amp; RBA</a>
	Des SA auxiliaires et des activités cliniques	<a href="#">ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin</a>
	Des activités spécifiques	<a href="#">ETPR Act. Spé.</a>
<b>Saisie des clés de répartition des SA auxiliaires et saisie des UO des SA définitives</b>	Des activités cliniques	<a href="#">Clé cli</a>
	Des activités spécifiques	<a href="#">Clé Act. Spé.</a>
<b>Informations complémentaires</b>	Ventilation des produits du CRP sur les SA	<a href="#">Produits par SA</a>
	Urgences	<a href="#">ID Urgences</a>
	SAMU/SMUR/ATU	<a href="#">SAU SMUR ATU</a>
	Saisie des clés de répartition de la LGG sur les SAMT	<a href="#">LGG sur SAMT</a>
<b>Onglet optionnel</b>	Saisie des clés de répartition de la LM sur les SA pour la comparaison des coûts d'UO	<a href="#">Clé MT</a>
	Onglet de contrôle	Nom de l'onglet
<b>Onglets de contrôle</b>	Bouclage des charges et autres contrôles de cohérence	<a href="#">Vérif CRP et CN</a>
	Autres contrôles de cohérence	<a href="#">contrôles</a>
	Onglets de Restitutions	Nom de l'onglet
<b>Charges nettes majorées</b>	Des activités cliniques	<a href="#">CNmaj Cli</a>
	Des activités spécifiques	<a href="#">CNmaj Act. Spé.</a>
	Des grands champs d'activité	<a href="#">Synth. CNmaj</a>
	Des SA auxiliaires	<a href="#">Synth SA auxiliaires</a>
<b>Coût d'UO des SA définitives</b>	Des activités cliniques	<a href="#">CNmaj Cli</a>
	Des activités spécifiques	<a href="#">CNmaj Act. Spé.</a>
	Des grands champs d'activité	<a href="#">Synth. CNmaj</a>
<b>Coût des clés de répartition</b>	Des SA auxiliaires	<a href="#">Synth SA auxiliaires</a>
<b>Comparatif des coûts d'UO de LM selon les 2 modes de déversements</b>	Des activités cliniques	<a href="#">CNmaj Cli</a>
	Des activités spécifiques	<a href="#">CNmaj Act. Spé.</a>
	Des grands champs d'activité	<a href="#">Synth. CNmaj</a>
	Des SA auxiliaires	<a href="#">Synth SA auxiliaires</a>
<b>Coût par ETPR</b>	Des activités subsidiaires et des remboursements de frais des CRA	<a href="#">ETPR Act. Subs. &amp; RBA</a>
	Des SA auxiliaires et des activités cliniques	<a href="#">ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin</a>
	Des activités spécifiques	<a href="#">ETPR Act. Spé.</a>

## 4.5 Onglet « Charges et Produits du CRP »

### Nouveautés :

MAJ de la liste des comptes de charges et de produits avec

- prise en compte des nouveautés de la nomenclature
- création de la distinction PM et PNM
- mise en cohérence des comptes 611 conformément au Tome 1

Distinction des charges non incorporables des charges incorporables **en colonne**

Distinction des produits non déductibles des produits déductibles **en colonne**

Isoler les charges de personnel médical et personnel non médical par compte

Suppression des sous-totaux

Suppression des données N-1

Ajout de filtres

Total des charges et des produits **en entête** de la saisie par compte

### Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet de déterminer le périmètre des charges qui seront affectées sur les fonctions définitives et auxiliaires, en écartant les charges non incorporables et produits non déductibles.

### Saisie à réaliser

Cet onglet permet la saisie des charges et des produits, inscrits au budget principal.

L'établissement, doit à ce stade, isoler en colonne :

- Les charges non incorporables (CNI) des charges incorporables (CI) ;
- Les produits non déductibles (PND) des produits déductibles (PD).

### Fonctionnalités

Des filtres sont présents dans le cadre de saisie.

- 1<sup>er</sup> filtre : colonne « Catégorie » :

Catégorie pour les charges	Libellé
T1PM	Charge de Titre 1 – Personnel Médical
T1PNM	Charge de Titre 1 – Personnel Non Médical
T2	Charge de Titre 2
T3	Charge de Titre 3
T4	Charge de Titre 4 – Hors charges de personnel
T4PM	Charge de Titre 4 – Personnel Médical
T4PNM	Charge de Titre 4 – Personnel Non Médical
Catégorie pour les produits	Libellé
PT1	Produit de Titre 1
PT2	Produit de Titre 2
PT3	Produit de Titre 3 – Hors charges de personnel
PT3PM	Produit de Titre 3 – Personnel Médical
PT3PNM	Produit de Titre 3 – Personnel Non Médical

- 2<sup>ème</sup> filtre : colonnes «Regroupement du CF » et « Intitulé du chapitre du CF »  
Voir les chapitres retenue en annexe VII
- 3<sup>ème</sup> filtre : colonnes «Cptes. spé. Aux privés ex-DG »  
Les comptes marqués d'une croix « x » identifient les comptes spécifiques utilisés par les établissements privé ex-DG.
- 4<sup>ème</sup> filtre : colonnes «N° de compte » et « Intitulé du compte »  
La liste des comptes de charges et de produits figure en annexe IV et V.

**Détail de l'onglet**

Contrôle possible des totaux avec ceux du CF

<b>Total des charges</b>	<b>166 927 486,74 €</b>	<b>9 669 135,61 €</b>	<b>176 596 622,35 €</b>
<b>Total des produits</b>	<b>19 845 334,74 €</b>	<b>211 385 214,59 €</b>	<b>231 230 549,33 €</b>
<b>Total Charges - produits</b>			<b>54 633 926,98 €</b>

Catégorie	Regroupement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DC	N° de compte	Intitulé du compte	Montant charges incorporables N/ produits déductibles N	Montant charges non incorporables N/ produits non déductibles N	Montant Total N
T1PNM	621	Personnel extérieur à l'établissement		62111	Personnel intérimaire administratif et hôtelier (PNM)			0,00 €
T1PM	621	Personnel extérieur à l'établissement		62113	Personnel intérimaire médical (PM)			0,00 €
T1PNM	621	Personnel extérieur à l'établissement		62114	Personnel intérimaire paramédical (PNM)			0,00 €
T1PNM	621	Personnel extérieur à l'établissement	x	6214PNM	Personnel détaché ou prêté à l'établissement (PNM)			0,00 €
T1PM	621	Personnel extérieur à l'établissement	x	6214PM	Personnel détaché ou prêté à l'établissement (PM)			0,00 €
T1PNM	621	Personnel extérieur à l'établissement		6215PNM	Personnel affecté à l'établissement (PNM)			0,00 €
T1PM	621	Personnel extérieur à l'établissement		6215PM	Personnel affecté à l'établissement (PM)			0,00 €

Sommation automatique des CI+CNI et PD+PND

Saisie uniquement dans les cellules jaunes

Saisie impossible dans les cellules grises

## 4.6 Répartition des charges et des produits sur les SA

### **Nouveautés :**

Modification de l'ordre de saisie, avec la saisie des charges et produits des activités subsidiaires et les remboursements de frais des CRA en premier

Section de LM détaillée pour les Act. Subs. et RCRA

Ajout du report des produits saisis dans le CRP pour la rétrocession de médicaments, les prestations délivrées aux usagers et accompagnant

Les comptes 6721 ont été reclassés en titre 4 (plus en titre 1)

Les 3 onglets de saisie suivants consistent à ventiler, par regroupement de compte, l'intégralité des charges incorporables et les produits déductibles sur les sections concernées par l'établissement.

Cette subdivision a également été retenue pour les onglets de saisies des ETPR.

Les règles d'affectations par compte de charges et par compte de produits figurent en annexe IV et V.

Les onglets **ne reportent aucune charge et produit du CRP** : afin de vérifier que toutes les charges et produits déductibles 3 ont été répartis sur les fonctions définitives et auxiliaires, l'utilisateur se reportera au tableau N°2 de l'onglet « Vérif. CRP & CN ».

#### 4.6.1 Onglet « CNmaj Act.Subs.&RBA »

##### **Objectifs de l'onglet**

La présence de l'onglet Act. Subs. et RBA en première position dans la saisie de la ventilation des charges sur les sections s'explique par plusieurs raisons :

- L'enveloppe des charges nettes des fonctions auxiliaires se déversant sur les fonctions définitives doit exclure les consommations de ces activités (exemple : la consommation de B des budgets annexes doit être déduite). Pour cela, il faut identifier en premier lieu les charges de LGG, LM, SAMT et STR consommées par les activités subsidiaires et les budgets annexes.
- Cette phase est également isolée dans un onglet spécifique afin de ne pas oublier de la réaliser.
- Enfin, cet onglet isole les charges réelles des fonctions auxiliaires consommées par ces activités, ce qui n'est pas le cas des autres sections définitives dont la consommation est déterminée par clé.

##### **Saisie à réaliser**

Les AS et RCRA se voient affecter des charges de natures différentes :

- ❖ **Affectation directe** : Des charges et produits dédiées à ces activités (ligne 27 de l'onglet «CNmaj Act. Subs. & RBA»).

Pour ces charges, la somme des charges du CRP est égale aux charges des onglets «CNmaj Act. Subs. & RBA» + « CN LGG-MT-LM-STR-Clin » + « CN Act. Spé. »

- ❖ **Affectation indirecte** : Des charges transversales de nature LGG, SAMT, LM et STR consommées par ces activités.  
La totalité des charges de ces fonctions auxiliaires doivent être saisies dans l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin ».

Les charges transversales de l'onglet «CNmaj Act. Subs. & RBA» n'est qu'un sous total des charges LGG, SAMT, LM et STR.

L'outil RTC déduit les montants consommés par les AS et les RCRA des fonctions auxiliaires avant de les ventiler sur les sections définitives (ligne 28 de l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin »).

### Détail de l'onglet

Première partie : charges nettes

Sommation de la ligne

Somme de la saisie ① + ②

Dans cet onglet vous allez réaliser :  ☞ La saisie des charges et des produits déductibles de titre 3 des SA définitives des Activités subsidiaires et celle liée au remboursement des frais des CRA  ☞ La saisie des charges des SA auxiliaires consommées par ces SA définitives  ☞ L'obtention des Charges Nettes Majorées (CNMaj.) des SA Activités subsidiaires et celle liée au remboursement des budgets annexes, calculées automatiquement	regroupement des SA	Activités Subsidiaires et Remb. des Budgets Annexes				
	Libellé SA	Rétrocessions de médicaments	Autres ventes de biens et services	Mises à disposition de personnel facturées	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sauf 70824)	Remboursements des frais des CRA
	N° SA tome 1					
	Totaux de l'onglet					
<b>Titre 1 : Total Charges de personnel</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Charges de Personnel Médical</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>① 1 000 000 €</b>				
<i>Dont compte 621 en lien avec le PM</i>	0 €					
<i>Dont compte 6424 internes et étudiants</i>	0 €					
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PM</i>	0 €					
<b>Charges de Personnel Non Médical</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>② 2 000 000 €</b>				
<i>Dont compte 621 en lien avec le PNM</i>	0 €					
<i>Dont compte 6416 en lien avec le PNM</i>	0 €					
<i>Dont compte 6417 en lien avec le PNM</i>	0 €					
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PNM</i>	0 €					
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	<b>500 000 €</b>	<b>③ 500 000 €</b>				
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	<b>300 000 €</b>	<b>④ 300 000 €</b>				
<b>Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles</b>	<b>100 000 €</b>	<b>⑤ 100 000 €</b>				
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PM</i>	0 €					
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PNM</i>	0 €					
<b>Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)</b>	<b>3 900 000 €</b>	<b>3 900 000 €</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Produits de titre 3 : autres produits déductibles</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>⑥ 1 000 000 €</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)</i>	900 000 €	900 000 €				
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)</i>	100 000 €	100 000 €				
<b>Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - PT3 )</b>	<b>2 900 000 €</b>	<b>2 900 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Saisie pour certains comptes, nécessaire au calcul des coûts d'ETPR

Somme de la saisie ① + ② + ③ + ④ + ⑤

Report du CRP

Somme ① + ② + ③ + ④ + ⑤ - ⑥



Deuxième partie : charges nettes majorées

montant imputé au titre de la SA Pharmacie	1 500 000 €	1 500 000 €					
montant imputé au titre de la SA Stérilisation	0 €						
montant imputé au titre de la SA Génie biomédical	0 €						
montant imputé au titre de la SA Hygiènes hospitalière et vigilances	0 €						
montant imputé au titre de la SA Autre logistique médicale	0 €						
<b>Montant total imputé au titre des charges des SALM</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>					
montant imputé au titre de la SA Bloc opératoires	0 €						
montant imputé au titre de la SA Bloc gynéco-obstétrical	0 €						
montant imputé au titre de la SA Anesthésiologie	0 €						
montant imputé au titre de la SA Urgences médico-chirurgicales	0 €						
montant imputé au titre de la SA Laboratoire d'analyse médicales biologiques	100 000 €						
montant imputé au titre de la SA Laboratoire d'anatomo-pathologie	0 €						
montant imputé au titre de la SA Imagerie	0 €						
montant imputé au titre de la SA médecine nucléaire (in vivo)	0 €						
montant imputé au titre de la SA EF cardio-vasculaire	0 €						
montant imputé au titre de la SA EF pneumologique	0 €						
montant imputé au titre de la SA EF d'urodynamique	0 €						
montant imputé au titre de la SA Explorations fonctionnelles Autres	0 €						
montant imputé au titre de la SA Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente	0 €						
montant imputé au titre de la SA Autres activités médico-techniques	0 €						
<b>Montant total imputé au titre des charges des SA MT</b>	<b>100 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>100 000 €</b>
montant imputé au titre de Blanchisserie	200 000 €						200 000 €
montant imputé au titre de Restauration	0 €						
montant imputé au titre de Services hôteliers	0 €						
montant imputé au titre de Brancardage et transp. Péd. patients	0 €						
montant imputé au titre de Transp. motorisé p	0 €						
montant imputé au titre de Entretien / Mainte	0 €						
montant imputé au titre de DSI	0 €						
montant imputé au titre de DIM	0 €						
montant imputé au titre de Accueil et gestion des malades	0 €						
choix A : SA SACG	SALGG : Direction générale	0 €					
	SALGG : Finances-comptabilité	0 €					
	SALGG : Gestion économique	0 €					
choix B : SA SACG	SALGG : Services administratifs à caractère général	0 €					
choix A : SA SALP	SALGG : Services adm. liés au personnel (autre)	0 €					
	SALGG : Personnel en absence longue durée	0 €					
	SALGG : Syndicats	0 €					
	SALGG : Garderie-Crèche	0 €					
choix B : SA SALP	SALGG : Services administratifs liés au personnel	0 €					
<b>Montant imputé au titre des SA LGG</b>	<b>200 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>200 000 €</b>
<b>Total du montant imputé au titre des SA auxiliaires (hors structure)</b>	<b>1 800 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>					
montant imputé au titre de la structure financière	0 €						
montant imputé au titre de la structure immobilière	0 €						
<b>Montant imputé au titre des Charges de structure</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total du montant imputé au titre des SA auxiliaires (yc structure)</b>	<b>1 800 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>					
<b>Total des charges nettes majorées</b>	<b>4 700 000 €</b>	<b>4 400 000 €</b>					

Exemple : quote part du pharmacien pour la préparation des médicaments de rétrocession

Somme de la saisie sur les sections de LM

Exemple : consommation de laboratoires par les CRA

Exemple : consommation de blanchisserie par les CRA

Somme de la saisie sur les sections de SAMT

Grisé selon le choix de découpage de la SA

Somme de la saisie sur les sections de LGG

Somme de la saisie sur les sections de STR

Somme des charges nettes y compris fonctions auxiliaires

#### 4.6.2 Onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin »

##### Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet :

- ◆ l'obtention des charges nettes des sections d'activités cliniques.
- ◆ l'obtention des charges nettes des fonctions auxiliaires :

##### Saisie à réaliser

Les charges et produits déductibles sont à affecter de façon directe sur :

- ✗ les fonctions auxiliaires,
- ✗ les activités cliniques et les activités externes.

A noter que pour cet onglet, les affirmations suivantes doivent être vérifiées :

- ❖ Pour les charges nettes (ligne 27), la somme des charges du CRP est égale aux charges des onglets «CNmaj Act. Subs. & RBA» + « CN LGG-MT-LM-STR-Clin » + « CN Act. Spé. ».
- ❖ La totalité des charges de ces fonctions auxiliaires doivent être saisies dans l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin ».  
Les charges transversales de l'onglet «CNmaj Act. Subs. & RBA» n'est qu'un sous total des charges LGG, SAMT, LM et STR.

L'outil RTC déduit les montants consommés par les AS et les RCRA des fonctions auxiliaires avant de les ventiler sur les sections définitives (ligne 28 de l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin »).

##### Détail de l'onglet

La première partie de l'onglet (ligne 8 à 27) est similaire à la première partie de l'onglet « CNmaj Act. Subs & RBA »

Dans cet onglet vous allez réaliser :	regroupement des SA	SA LGG		
		Libellé SA	SALGG : Blanchisserie	SALGG : Restauration
<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ La saisie des Charges incorporables et des recettes déductibles des SA L</li> <li>☞ Logis</li> <li>☞ L</li> <li>☞ autor</li> <li>☞ L'obtention des charges nettes des sections auxiliaires, à déverser sur les sections définitives, calculées automatiquement</li> </ul>	N° SA tome 1			
	<b>Totaux de l'onglet</b>	931.4	931.3	931.16
<b>Titre 1 : Total Charges de personnel</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Charges de Personnel Médical</b>				
<i>Dont compte 621 en lien avec le PM</i>		0 €		
<i>Dont compte 6424 internes et étudiants</i>		0 €		
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PM</i>		0 €		
<b>Charges de Personnel Non Médical</b>				
<i>Dont compte 621 en lien avec le PNM</i>		0 €		
<i>Dont compte 6416 en lien avec le PNM</i>		0 €		
<i>Dont compte 6417 en lien avec le PNM</i>		0 €		
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PNM</i>		0 €		
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>		<b>0 €</b>		
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>		<b>0 €</b>		
<b>Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et</b>		<b>0 €</b>		
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PM</i>		0 €		
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PNM</i>		0 €		
<b>Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**En colonne : fonctions auxiliaires et fonctions définitives hors activités spécifiques**

**Deuxième partie de l'onglet** (ligne 27 à 29) :

La deuxième partie de l'onglet ne comporte pas de saisie. Elle concerne uniquement les fonctions auxiliaires avec la déduction des charges consommées par les activités subsidiaires et les RCRA selon le mode suivant (exemple sur la blanchisserie) :

Dans cet onglet vous allez réaliser :	regroupement des SA	SA LGG
<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ La saisie des Charges déductibles des SA Logistique et Technique (MT), Logistique Matérielle, Client</li> <li>☞ L'obtention des charges nettes des sections définitives, calculées automatiquement</li> <li>☞ L'obtention des charges nettes des sections auxiliaires, à déverser sur les sections définitives, calculées automatiquement</li> </ul>		SALGG : Blanchisserie
	N° SA tome 1	
	<b>Totaux de l'onglet</b>	931.4
<b>Total charges nettes</b>	<b>10 000 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>
Montant affecté aux act. subsidiaires & remb. des CRA	1 800 000 €	200 000 €
<b>Total charges nettes des SA auxiliaires à ventiler sur les SA définitives</b>	<b>8 200 000 €</b>	<b>800 000 €</b>

**4.6.3 Onglet « CN Act. Spé »**

**Objectifs de l'onglet**

Cet onglet permet l'obtention des charges nettes des activités spécifiques.

**Saisie à réaliser**

Les charges et produits déductibles sont à affecter de façon directe sur les activités spécifiques.

**Détail de l'onglet**

Cet onglet est similaire à la première partie de l'onglet « CNmaj Act. Subs & RBA » (se référer à la première partie du détail de cet onglet).

Dans cet onglet vous allez réaliser :  ☞ La ventilation des charges et des produits de titre 3 sur les SA définitives des SA activités spécifiques	regroupement des SA RTC	SA Activités Spécifiques (AS) MCO			
		Recherche médicale et innovation	Missions de veille sanitaire, de prévention et de gestion des établissements de santé à la mise en œuvre des plans zonaux de mobilisation	Intervention des équipes pluridisciplinaires pour la prise en charge de certaines pathologies	
<div style="border: 2px solid orange; padding: 5px; display: inline-block;">En colonne : activités spécifiques</div>	Libellé SA RTC	Act-spé-MCO: Le soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation	Act-spé-MCO: L'acquisition et la maintenance des moyens zonaux des établissements de santé pour la gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles	Act-spé-MCO: La nutrition parentérale à domicile, à l'exception des cas où le patient est pris en charge par une structure d'hospitalisation à domicile	
	N° SA tome 1				
	Totaux de l'onglet				
<b>Titre 1 : Total Charges de personnel</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>Charges de Personnel Médical</b>	0 €				
<i>Dont compte 621 en lien avec le PM</i>	0 €				
<i>Dont compte 6424 internes et étudiants</i>	0 €				
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PM</i>	0 €				
<b>Charges de Personnel Non Médical</b>	0 €				
<i>Dont compte 621 en lien avec le PNM</i>	0 €				
<i>Dont compte 6416 en lien avec le PNM</i>	0 €				
<i>Dont compte 6417 en lien avec le PNM</i>	0 €				
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PNM</i>	0 €				
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	0 €				
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	0 €				
<b>Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles</b>	0 €				
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PM</i>	0 €				
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PNM</i>	0 €				
<b>Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>Produits de titre 3 : autres produits déductibles</b>	0 €				
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489, 649)</i>	0 €				
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489, 649)</i>	0 €				
<b>Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - PT3)</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	

## 4.7 Saisie des ETPR

### Nouveautés 2013 :

Maintien des coûts d'ETPR principaux, 6 ont été retenus par rapport au RTC 2012  
Le nombre d'ETPR des intérimaires n'est pas demandé pour le RTC 2013

Les 3 onglets présentent exactement les mêmes lignes, qui sont présentés uniquement dans la partie 1.4.2 Onglet « ETPR LGG-MT-STR-Clin ».

Ces onglets permettent, par section de l'établissement :

- ◆ La saisie des ETPR **salariés** par type de personnel médical et non médical
- ◆ L'obtention des coûts d'ETPR des salariés correspondants

La saisie des ETPR par type de personnel est réalisée avant la saisie des clés de répartition. En effet, les ETPR constituent une clé de répartition pour la section Services administratifs liés au personnel. Ainsi, l'établissement n'a pas à les ressaisir : le RTC calcule automatiquement la sommation des ETPR des personnels médicaux avec ceux des ETPR des personnels non médicaux.

**Des précisions sur le comptage des ETPR figurent en annexe VIII.**

#### **4.7.1 Onglet «ETPR Act. Subs & RBA »**

##### **Objectifs de l'onglet**

Cet onglet permet, pour les activités subsidiaires et les remboursements des CRA, l'obtention des coûts d'ETPR des salariés.

##### **Saisie à réaliser**

L'établissement procède à la saisie des ETPR par type de personnel médical et non médical.

##### **Détail de l'onglet**

Voir Onglet « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin »

#### **4.7.2 Onglet «ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin »**

##### **Objectifs de l'onglet**

Cet onglet permet, pour les fonctions auxiliaires, les activités cliniques et les activités externes, l'obtention des coûts d'ETPR des salariés. Les intérimaires sont donc exclus en charges et le recueil des ETPR correspondant n'est pas demandé.

##### **Saisie à réaliser**

L'établissement procède à la saisie des ETPR par type de personnel médical et non médical.

## Détail de l'onglet

### Première partie : saisie des ETPR

Dans cet onglet vous allez réaliser :		regroupement des SA RTC	
<p>☞ Vous allez réaliser la saisie des ETPR PM (PM, PNM, Les Coûts Médicaux (CA), de Logistique et Gestion Générale (LGG), Médecine (M), de Structure (STR) et Cliniques (C))</p> <p>☞ Les différents coûts moyen du Personnel Médical (PNM) seront calculés automatiquement</p>		MCO-choix A : Médecine - Réanimation	
		N° SA tome 1	
		<b>Totaux de l'onglet</b>	
Partie PM Saisie des ETPR PM (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)	Nb d'ETPR H-U titulaires	0,00	0,00
	Nb d'ETPR PH temps plein (ou médecins temps plein *)	7,80	7,80
	Nb d'ETPR PH temps partiel (ou médecins temps partiel *)	0,00	0,00
	Nb d'ETPR Praticiens contractuels renouvelables de droit	0,00	0,00
	Nb d'ETPR HU temporaires	0,00	0,00
	Nb d'ETPR Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	2,00	2,00
	<b>Sous-Total Personnel Médical (hors internes et étudiants)</b>	<b>9,80</b>	<b>9,80</b>
	Nb d'ETPR Internes	3,94	3,94
	Nb d'ETPR Etudiants	0,00	0,00
	<b>Sous-Total internes et étudiants</b>	<b>3,94</b>	<b>3,94</b>
<b>Total Personnel médical (yc internes et étudiants)</b>	<b>13,74</b>	<b>13,74</b>	
Partie PNM Saisie des ETPR PNM (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)	Nb d'ETPR Pers. Adm. et pers. d'encadrement (IDE, adm ou autre)	3,56	3,56
	Nb d'ETPR Personnels des services de soins	110,74	110,74
	<i>Dont Nb d'ETPR personnels de rééducation</i>	0,00	
	Nb d'ETPR Personnels éducatifs et sociaux	0,00	0,00
	Nb d'ETPR Personnels médico-techniques	0,00	0,00
	Nb d'ETPR Personnels techniques et ouvriers	0,00	0,00
	Nb d'ETPR Personnels autres	0,00	0,00
	<b>Total Personnel Non Médical</b>	<b>114,30</b>	<b>114,30</b>
	<i>Dont Nb d'ETPR en CDD</i>	0,00	
	<i>Dont Nb d'ETPR en Contrats soumis à disposition particulières (contrats aidés)</i>	0,00	
<i>Dont Nb d'ETPR d'apprentis</i>	0,00		

A renseigner pour obtenir le 3<sup>ème</sup> coût d'ETPR hors internes et étudiants (ligne 39)

Présence de sous-totaux

**Deuxième partie** : se reporter à la partie restitution correspondante dans le chapitre suivant.

Des contrôles sont inclus dans cet onglet :

<b>Saisie des ETPR PM</b> (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)	Nb d'ETPR H-U titulaires	0,00		
	Nb d'ETPR PH temps plein (ou médecins temps plein)	0,00		
	Nb d'ETPR PH temps partiel (ou médecins temps partiel)	0,00		
	Nb d'ETPR Praticiens contractuels renouvelables de droit	0,00		
	Nb d'ETPR HU temporaires	1,00		1,00
	Nb d'ETPR Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	0,00		
	<b>Sous-Total Personnel Médical (hors internes et étudiants)</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
	Nb d'ETPR Internes	0,00		
	Nb d'ETPR Etudiants	0,00		
	<b>Sous-Total internes et étudiants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Personnel médical (yc internes et étudiants)</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	
<b>Saisie des ETPR PM</b> (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)	Nb d'ETPR Pers. Adm. et pers. d'encadrement (IDE, adm ou autre)	0,00		
	Nb d'ETPR Personnels des services de soins	0,00		
	<i>Dont Nb d'ETPR personnels de rééducation</i>	0,00		
	Nb d'ETPR Personnels éducatifs et sociaux	0,00		
	Nb d'ETPR Personnels médico-techniques	0,00		
	Nb d'ETPR Personnels techniques et ouvriers	12,00		12,00
	Nb d'ETPR Personnels autres	0,00		
	<b>Total Personnel Non Médical</b>	<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>
	<i>Dont Nb d'ETPR en CDD</i>	0,00		
	<i>Dont Nb d'ETPR en Contrats soumis à disposition particulières</i>	0,00		
<i>Dont Nb d'ETPR d'apprentis</i>	0,00			
<b>Calculs de coûts moyen du PM</b>	Charges du PM retraitées hors 6721 en lien avec le PM = (charges T1 PM) - (621 - 6484 - 6...9)	100 000 €		0 €
	<b>Coût moyen du Personnel médical salarié (hors 6721 PM)</b>	<b>Il manque les ETP</b>	<b>Il manque les charges</b>	
	Charges du PM retraitées y compris 6721 en lien avec le PM = (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9)	100 000 €		0 €
	<b>Coût moyen du Personnel médical salarié (yc 6721 PM)</b>	<b>Il manque les ETP</b>	<b>Il manque les charges</b>	
	Charges du PM retraitées y compris 6721 et hors charges internes et étudiants = (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6424 - 6484 - 6...9)	100 000 €		0 €
<b>Coût moyen du Personnel médical salarié (hors internes et étudiants)</b>	<b>Il manque les ETP</b>	<b>Il manque les charges</b>		

**Sur la ligne de calcul des coûts d'ETPR :**

**Il manque les ETP** : l'établissement a saisi des charges mais pas les ETP correspondants

**Il manque les charges** : l'établissement a saisi des ETPR PM mais pas les charges correspondantes

### 4.7.3 Onglet «ETPR Act. Spé. »

#### **Objectifs de l'onglet**

Cet onglet permet, pour les fonctions auxiliaires, les activités cliniques et les activités externes, l'obtention des coûts d'ETPR des salariés.

#### **Saisie à réaliser**

L'établissement procède à la saisie des ETPR par type de personnel médical et non médical.

#### **Détail de l'onglet**

Voir Onglet « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin »

## 4.8 Saisie des clés de répartition des SA auxiliaires et saisie des UO des SA définitives

### 4.8.1 Onglet «Clé MT »

#### **Objectifs de l'onglet**

Si l'établissement a choisi l'option, cet onglet permet la saisie des clés de répartition par section de LM sur les SAMT. Elle permet la réalisation d'un objectif complémentaire et l'obtention du comparatif entre les charges nettes des SAMT avec les 2 modes de déversement de la LM.

La ventilation des charges correspondante ne se fait pas dans cet onglet mais dans l'onglet de restitution « Synth. SA auxiliaires ».

#### **Saisie à réaliser**

La clé de répartition de la SA Autre logistique médicale est calculée automatiquement par l'outil (€ de charges brutes).

Les SA hygiènes hospitalières et vigilance et Pharmacie ont pour clé commune l'euro de charges médicales gérées par la pharmacie.

Les clés pour les 2 autres SA sont les suivantes :

SALM : Stérilisation UO1	Nb de m3 stérilisé
SALM : Génie biomédical UO1	Montant de l'actif brut immobilisé

La nature des clés est précisée dans le Chapitre I de ce guide.



## Détail de l'onglet

Exemple sur la SAMT Blocs opératoires :

Vous avez choisi l'option "2ème mode de déversement de la LM sur les SA", dans cet onglet vous allez réaliser :			regroupement des SA RTC	SAMT	
<small>☞ Saisie des clés de répartition des SA LM par SAMT dont les charges nettes ont vocation à se déverser sur ces sections</small>			Libellé SA RTC	SAMT : Blocs opératoires	
			N° SA tome 1	932.4 (sauf 932.43)	
			Totaux de l'onglet		
Saisie des clés de déversement des charges de SALM consommées par les SA Finales	SALM : Pharmacie UO1	€ dép. méd. gérées par la pharmacie	139 254 €	40 500 €	Clé calculée
	SALM : Stérilisation UO1	Nb de m3 stérilisé	1 890	1 000	
	SALM : Génie biomédical	Montant de l'actif brut immob	8 999 €		
	SALM : Hygiènes hospitalières	€ dép. méd. gérées par la pharmacie	139 254 €	40 500 €	Report de la clé de pharmacie UO1 saisie
	SALM : Autre logistique médicale	€ de charges brutes	0 €	0 €	Clé calculée

### 4.8.2 Onglet «Clé Cli »

#### Objectifs de l'onglet

Cet onglet permet la saisie pour les activités cliniques :

- ◆ des clés de répartition des fonctions auxiliaires pour la répartition des charges.
- ◆ des UO produites par SA

Cet onglet permet aussi la saisie des UO produites par l'établissement par section de LM

La répartition des charges des fonctions auxiliaires sur les activités cliniques et les activités externes ne se fait pas dans cet onglet mais dans l'onglet de restitution « CNmaj Clin ».

Le calcul des coûts d'UO de LM est réalisé dans l'onglet de restitution « Synth. SA auxiliaires ».

#### Saisie à réaliser

La nature des clés à saisir est précisée dans le Chapitre I de ce guide, notamment pour la référence des ICR.

**Détail de l'onglet**

**Première partie** : saisie des clés de LGG (Exemple sur le MCO)

Dans cet onglet vous allez réaliser :				regroupement des SA RTC	SA MCO		
<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ La saisie des clés de répartition des SA auxiliaires de LGG, MT et STR consommées par les SA définitives</li> <li>☞ La saisie de la totalité des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA définitives cliniques hospitalières en lien avec des activités spécifiques</li> <li>☞ La saisie des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA auxiliaires de LM</li> <li>☞ Si vous avez choisi l'option, la saisie des clés de répartition des SA auxiliaires de LM consommées par les SA définitives</li> </ul>				Libellé SA RTC	MCO-choix A		
					MCO-choix A : Médecine Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de		
				n° SA tome 1			
				Totaux de l'onglet			
Grisé si ce découpage n'a pas été choisi	SALGG : Blanchisserie		Nb de kilo de linge	453 845			
	SALGG : Restauration		Nb de repas servis	192 482			
	SALGG : Services hôteliers		Nb de M <sup>2</sup> SHOB	16 563			
	SALGG : Brancardage		Nb de courses	43 589			
	SALGG : SMUR)		Nb de courses motorisées	679			
	SALGG : DSI		Nb de M <sup>2</sup> SHOB	16 563		0	
	SALGG : DIM		Nb de postes	689			
	SALGG : Accueil & Gestion des malades		Nb de dossiers créés	146 158			
	Choix A SACC	SALGG : Direction générale		€ de charges brutes	0 €		0 €
		SALGG : Finances-comptabilité		€ de charges brutes	0 €		0 €
		SALGG : Gestion économique		€ de charges brutes	0 €		0 €
	choix B SACC	SALGG : Services adm. à caract		€ de charges brutes	0 €		0 €
	Saisie des clés			ETPR moyens	1 311,49		622,54
SALP		SALGG : Personnel en absence		ETPR moyens	1 311,49		622,54
		SALGG : Syndicats		ETPR moyens	1 311,49		622,54
		SALGG : Garderie-Crèche		ETPR moyens	1 311,49		622,54
choix B SALP		SALGG : Services adm. liés au p		ETPR moyens	0,00		

Total de l'onglet de la clé

Report de la clé déjà saisie pour la SA services hôteliers

Clé calculée par l'outil (€ de charges brutes)

Grisé si ce découpage n'a pas été choisi

Report des ETPR saisis dans l'onglet ETPR correspondant

**Deuxième partie : saisie des clés de SAMT, LM et STR (Exemple sur le MCO)**

Dans cet onglet vous allez réaliser :			regroupement des SA RTC	SA MCO
<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ La saisie des clés de répartition des SA auxiliaires de LGG, MT et STR consommées par les SA définitives</li> <li>☞ La saisie de la totalité des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA définitives cliniques hors celles en lien avec des activités spécifiques</li> <li>☞ La saisie des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA auxiliaires de LM</li> <li>☞ Si vous avez choisi l'option, la saisie des clés de répartition des SA auxiliaires de LM consommées par les SA définitives</li> </ul>			Libellé SA RTC	MCO-choix A
			N° SA tome 1	
			Totaux de l'onglet	
Saisie des clés de déversement des charges de SAMT consommées par les SA Finales	SAMT : Blocs opératoires	ICR de bloc (avec consommables)	2 876 928	57 918
	SAMT : Bloc gynéco-obstétrical	ICR de bloc (avec consommables)	583 105	1 764
	SAMT : anesthésiologie	ICR d'anesthésie (avec consommables)	1 270 866	40 573
	SAMT : Urgences médico-chirurgicales	Nb de Passages	104 043	6 320
	SAMT : Laboratoire d'analyse médicales biologiques	Nb de B et BHN	25 053 362	8 402 982
	SAMT : Laboratoire d'anatomo-pathologie	ICR & AHN d'anapath (avec consommables)	1 718 780	187 825
	SAMT : imagerie	ICR d'imagerie (avec consommables)	4 244 454	1 020 592
	SAMT : Médecine nucléaire (in vivo)	ICR d'imagerie (avec consommables)	719 975	43 730
	SAMT : EF cardio-vasculaire	ICR d'EF (avec consommables)	0	
	SAMT : EF d'urodynamique	ICR d'EF (avec consommables)	0	
	SAMT : Explorations fonctionnelles Autres	ICR d'EF (avec consommables)	1 167 641	411 152
	SAMT : Réadaptation et rééducation fonctionnelle	AMK et équivalents AMK	328 232	195 453
	SAMT : Autres activités médico-techniques	Selon clé	0	
	Saisie des clés de déversement des charges de SALM consommées par les SA Finales	Clé calculée par l'outil (€ de charges brutes)		1 244 545 €
SALM : Stérilisation UO1		Nb de M3 stérilisé	8 077 776	
SALM : Génie biomédical UO1		Montant de l'actif brut immob	0 €	
SALM : Hygiènes hospitalière et vigilances		€ dép. méd. gérées par la pharma	1 244 545 €	1 115 000 €
SALM : Autre logistique médicale		€ de charges brutes	0 €	0 €
clés de dévers. SA STR	SA structure : Structure financière	€ de charges brutes	0 €	0 €
	SA structure : Structure immobilière	m² SHOB des services de soins	16 563	0

Report de la clé déjà saisie pour la SA pharmacie

Report de la clé déjà saisie pour la SA Services hôteliers

**Troisième partie : saisie des UO des activités cliniques**

Dans cet onglet vous allez réaliser :		regroupement des SA RTC	SA MCO
<p>☞ La saisie de [ ] consommées par les SA définitives</p> <p>☞ La saisie de la totalité des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA définitives cliniques hors celles en lien avec des activités spécifiques</p> <p>☞ La saisie des Unités d'Oeuvre (UO) pour les SA auxiliaires de LM</p> <p>☞ Si vous avez choisi l'option, la saisie des clés de répartition des SA auxiliaires de LM consommées par les SA définitives</p>	Report de la clé déjà saisie pour la SA services hôteliers	Libellé SA RTC	MCO-choix A
	Grisé si l'UO n'est pas celle attendue (1 seule par section)		N° SA tome 1
			Totaux de l'onglet
<b>Saisie des UO des SA finales (hors [ ])</b>			
Nb de journées	94 164		94 164
Nb de séances	0		
Nombre de venues pour consultations et actes externes	0		
Nb de venues et nuitées	0		
Nb d'actes	0		

**Troisième partie : saisie des UO produits par l'établissement par section de LM**

Saisie des UO totales des SALM		
SALM : Pharmacie UO1	€ dép. méd. gérées par la pharma	30 000 €
SALM : Pharmacie UO2	Nb de lignes de dispensation	
SALM : Stérilisation UO1	Nb de M3 stérilisé	1 000
SALM : Stérilisation UO2	Nb d'équivalent boîte-jour	0
SALM : Génie biomédical UO1	Montant de l'actif brut immob	45 000 000 €
SALM : Génie biomédical UO2	Nb d'intervent* (hors contrats de maintenance)	0
SALM : Hygiènes hospitalière et vigilances	€ dép. méd. gérées par la pharma	30 000 €
SALM : Autre logistique médicale	€ de charges brutes	0 €

Choix d'une UO parmi entre 2 natures d'UO proposées. Si les 2 sont renseignées les 2 coûts d'UO seront calculés.

Saisie globale sur l'établissement (y compris celles des activités spécifiques et RCRA)

Clés calculées

### 4.8.3 Onglet «Clé Act. Spé »

#### **Objectifs de l'onglet**

Cet onglet permet la saisie pour les activités spécifiques :

- ◆ des clés de répartition des fonctions auxiliaires pour la ventilation des charges.
- ◆ des UO produites par SA

La ventilation des charges des fonctions auxiliaires sur les activités spécifiques ne se fait pas dans cet onglet mais dans l'onglet de restitution « CNmaj Act. Spé ».

#### **Saisie à réaliser**

La nature des clés à saisir est précisée dans le Chapitre I de ce guide.

#### **Détail de l'onglet**

Le principe étant le même que sur les activités cliniques et les activités externes, se référer à l'onglet « Clé Cli », à l'exception de la quatrième partie.

## 4.9 Informations complémentaires

Les 4 onglets concernés sont totalement indépendants entre eux et avec les autres onglets de saisie. Il existe néanmoins des contrôles de cohérence de saisie dans l'onglet « Contrôles ».

### 4.9.1 Onglet «Produits par SA »

#### **Objectifs de l'onglet**

Permet de ventiler les produits de titre 1, de titre 2 et de titre 3 du CRP sur un regroupement de SA.

Cet onglet sert à identifier les financements notamment de titre 2 et titre 3 sur la psy et le SSR, activités pour lesquelles le titre1 est mieux connus (DAF). Il apporte des infos complémentaires pour des études autres que celles du RTC.

#### **Saisie à réaliser**

Saisir les montants par regroupement de SA suivant et sur chaque activité spécifique de MCO, des montants saisis dans le CRP.

Il n'est pas possible de reporter le titre 3 déductible déjà saisi par ailleurs car toutes les SA qui supportent du titre3 déductible ne figurent pas dans cet onglet (par exemple LGG, MT)

MCO (Hors consultations externes)	MCO (consultations externes)	HAD	SSR (Yc Act. Spé SSR)	PSY (Yc Act. Spé PSY)	Activité spécifique Autre : Réseau ville- hôpital	AS & RBA
--	------------------------------------	-----	-----------------------------	-----------------------------	--	----------

Auquel il faut ajouter la liste fermée des activités spécifiques MCO

**Détail de l'onglet**

Colonne reste à affecter :  
**OK** : tous les montants ont été affectés sur les colonnes  
**€** : montant de produits restant à affecter

Exemple de 2 grands champs d'activité

Reprise des colonnes et des montants des produits totaux du CRP

Catégorie	Regroupement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Montant Total N	Reste à affecter	MCO (Hors consultations externes)	MCO (consultations externes)
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731111	Groupes homogènes de séjour (GHS)	115 119 726,43 €	115 119 726,43 €		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731112	Dialyse (D)	0,00 €	Ok		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731113	Groupes homogènes de tarifs (GHT)	0,00 €	Ok		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731114	Interruptions volontaires de grossess (IVG)	123 353,25 €	123 353,25 €		
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours			Prestations de		48 272,32 €		
PT1	73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours		73112	facturés en sus à des séjours	8 179 871,84 €	8 179 871,84 €		
PT1	73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours		73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus à des séjours	1 965 820,75 €	1 965 820,75 €		
PT1	73114	Forfaits annuels		731141	Urgences (FAU)	6 345 254,00 €	6 345 254,00 €		
PT1	73114	Forfaits annuels		731142	Prélèvements d'organes ou de tissus (CPO)	340 976,00 €	340 976,00 €		

Contrôle de cohérence : Voir tableau N°1 de l'onglet « Contrôles »

**4.9.2 Onglet «ID urgences »**

**Objectifs de l'onglet**

Permet la saisie d'éléments complémentaires sur l'activité urgence afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.  
 Si l'établissement a une SAMT d'urgence et une UHCD, il est concerné par cet onglet.

**Saisie à réaliser**

Les libellés du tableau indiquent la nature des informations à saisir.

Détail de l'onglet

**ETPR salariés**

**SU = Services des urgences**

**Certaines informations sont à remplir par choix dans un menu déroulant (exemple)**

**Fiche d'identité du service des urgences**

**Mutualisation du personnel :**

4 - Les ETPR médicaux du SAMU-centre 15 participent-ils à l'activité du SU ?

5 - Les ETPR médicaux et paramédicaux du SMUR participent-ils à l'activité du SU quand il n'est pas sorti ?

6 - Les ETPR médicaux et paramédicaux de l'UHCD sont-ils communs avec le SU ou s'agit-il d'une équipe dédiée ?

7

8 Nombre de SU présents sur l'entité juridique (Compte de Résultat Principal)

9 **Taille du service (SU + UHCD)**

10 - Surface totale du service en m<sup>2</sup>

11 - Surface dédiée au secteur soins

12

13 **Capacité du service :**

14 - Nombre total de places en box

15 - Nombre de places dans les box de déchoquage

16 - Nombre de lits UHCD

17 - Existe-t-il au sein du SU des lits d'hospitalisation autres que ceux de l'UHCD ?

18 Si oui, préciser le type de lits (pré-hospitalisation, médecine, psychiatrie, surveillance continue...) et le nombre pour chaque catégorie.

19

20

21

22

23

24

25

26 **Organisation du service**

27 - Existence d'une filière courte ?

28 - Présence d'un IAO ?

29 - Temps de travail des médecins sur modèle temps continu ou demi journées?

**Contrôle de cohérence : Voir tableau N°5 de l'onglet « Contrôles »**

**Hors déchoquage**

type de lits	nombre de lits
pré-hospitalisation	
Médecine	
Psychiatrie	
Surveillance continue	
Autres (précisez)	

### 4.9.3 Onglet «SAU SMUR ATU »

#### Objectifs de l'onglet

Permet la saisie d'éléments complémentaires sur les activités SAMU/SMUR/ATU afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.  
Si l'établissement a un SAMU, du SMUR et/ou des médicaments ATU, il est concerné par cet onglet.

#### Saisie à réaliser

Les libellés du tableau indiquent la nature des informations à saisir.

#### Détail de l'onglet

##### 1. Suivi de l'activité (Onglet Activités spécifiques MCO)

##### 1. Activité produite par les SMUR

Cette rubrique ne concerne que les établissements supports de SMUR terrestre ou hélicoptère

Temps de sortie (en 1/2 heures et minutes)

SMUR TERRESTRE	Etablissement support	Autres établissements	Autres : sorties blanches et décès	TOTAL
SORTIES PRIMAIRES (nombre de 1/2 heure)				0,0
SORTIES SECONDAIRES (nombre de 1/2 heure)				0,0

SMUR HELIPORTE	Etablissement support	Autres établissements	Autres : sorties blanches et décès	TOTAL
SORTIES PRIMAIRES (nombre de minutes)				0,0
SORTIES SECONDAIRES (nombre de minutes)				0,0

Nombre de sorties

SMUR TERRESTRE	Etablissement support	Autres établissements	Autres : sorties blanches et décès	TOTAL
NOMBRE DE SORTIES PRIMAIRES				0,0
NOMBRE DE SORTIES SECONDAIRES				0,0

Contrôle de cohérence : Voir tableau N°4 de l'onglet « Contrôles »

SMUR HELIPORTE	Etablissement support	Autres établissements	Autres : sorties blanches et décès	TOTAL
NOMBRE DE SORTIES PRIMAIRES				0,0
NOMBRE DE SORTIES SECONDAIRES				0,0

Nombre de lignes de garde

1 ligne de garde correspond à la présence d'une équipe (1 médecin, 1 ambulancier, 1 infirmier)

Il est demandé de distinguer le nombre de lignes de garde présent le jour et la nuit.

Exemple : 1 équipe présente H24, tout au long de l'année = 1 ligne de garde le jour et une ligne de garde la nuit

	Nombre de lignes de garde de jour (présentes à midi)	Nombre de lignes de garde de nuit (présentes à 1h du matin)
SMUR TERRESTRE		
SMUR HELIPORTE		

##### 2. Activité produite par le SAMU

Nombre de lignes de garde

1 ligne de garde correspond à la permanence H24 d'un médecin et d'un permanencier auxiliaire de régulation médicale (PARM), tout au long de l'année

	Nombre de lignes de garde	Nombre de dossiers ouverts
SAMU		

##### 3. Consommation des médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation (ATU)

HORS RETROCESSION

a) ATU de cohorte :

Les médicaments rétrocedés ne doivent pas apparaître dans ce tableau.

Seuls le montant relatif aux médicaments sous ATU délivrés en hospitalisation doit être inscrit dans ce tableau.

	Montant 2013
TOTAL	

b) ATU nominatives

Les médicaments rétrocedés ne doivent pas apparaître dans ce tableau.

Seuls le montant relatif aux médicaments sous ATU délivrés en hospitalisation doit être inscrit dans ce tableau.

	Montant 2013
TOTAL	



#### 4.9.4 Onglet «LGG sur SAMT»

##### Objectifs de l'onglet

Permet la saisie d'éléments complémentaires sur les SAMT afin d'alimenter les réflexions sur les évolutions des modèles de financement.

Cet onglet est indépendant des autres : les montants correspondant aux clés de répartition saisies ne sont pas ventilés.

##### Saisie à réaliser

La saisie de clé de répartition est demandée par SAMT sur la valeur consommée. La somme de la ligne est inférieure au nombre de clé de LGG saisi dans les onglets « Clé cli » et « Clé Act. Spé ». L'établissement peut opter pour :

- ✗ Montant réel consommée
- ✗ Clé de répartition

En colonne : SAMT

En ligne : sections de LGG

##### Détail de l'onglet

			regroupement des SA RTC	SAMT	
			Libellé SA RTC	SAMT : Blocs opératoires	
			N° SA tome 1	932.4	
			Totaux de l'onglet	(sauf 932.43)	
Saisie des UO des SALGG consommées par les SAMT	SALGG : Blanchisserie	Nb de kilo de linge	0		
		Montant imputé	0 €		
	SALGG : Restauration	Nb de repas servis	0		
		Montant imputé	0 €		
	SALGG : Services hoteliers	Nb de MP SHOB	0		
		Montant imputé	0 €		
	SALGG : Brancardage	Nb de courses	0		
		Montant imputé	0 €		
	SALGG : Transp. Mot. pat.	Nb de courses motorisées	0		
		Montant imputé	0 €		
	SALGG : Entretien -Mainte	Nb de MP SHOB	0	0	
		Montant imputé	0 €		
	SALGG : DSI	Nb de postes	0		
		Montant imputé	0 €		
	SALGG : DIM	Nb de résumés PMSI			
		Montant imputé			
	SALGG : Accueil & Gestio	Nb de dossiers créés	0		
		Montant imputé	0 €		
	Choix A SACG	SALGG : SACG	€ de charges brutes	0 €	
			Montant imputé	0 €	0 €
		SALGG : Finar	€ de charges brutes	0 €	
			Montant imputé	0 €	
	SALGG : Gest	€ de charges brutes	0 €		
		Montant imputé	0 €		
	choix B SACG	ces adm. à car	€ de charges brutes	4 727 262 €	4 727 262 €
			Montant imputé	0 €	0 €
	Choix A SALP	SALGG : Services adm. liés au	ETPR moyens	0,00	0 €
			Montant imputé	0 €	0 €
SALGG : Personnel en absence		ETPR moyens	0,00	0 €	
		Montant imputé	0 €	0 €	
SALGG : Syndicats		ETPR moyens	0,00	0 €	
		Montant imputé	0 €	0 €	
SALGG : Garderie-Crèche	ETPR moyens	0,00	0 €		
	Montant imputé	0 €	0 €		
choix B SALP	ices adm. liés	ETPR moyens	612,76	81,77	
		Montant imputé	0 €	0 €	

Ne saisir qu'un des 2

Pas de clés pour le DIM (grisé)

Certaines clés sont calculées (bleu)

## PARTIE 3 : ONGLETS DE CONTROLE

Les contrôles ont été centralisés sur 2 onglets « Vérif. CRP & CN » et « Contrôles » à l'exception de 2 contrôles :

- ✗ Contrôle sur la saisie ETR dans les onglets ETPR
- ✗ Contrôles sur la saisie des clés dans les onglets de restitution.

Ces contrôles sont explicités dans les onglets correspondants.

### 4.10 Onglet «Vérif. CRP et CN »

#### 4.10.1 Tableau de vérification N°1 : Comparaison des montants du CF 2013 et ceux déclarés dans l'onglet CRP du RTC

##### Objectif du tableau

Cet onglet permet le pointage des totaux par titre de charges et de produits entre le CRP et le CF. La distinction CNI/CN et PND/PD est également affichée.

##### Principe du tableau

Faire la sommation par titre des charges et des produits

##### Détail du tableau

Sommation des charges du CRP par titre

Sommation des produits du CRP par titre

Tableau de vérification N°1 : Comparaison des montants du CF 2013 et ceux déclarés dans l'onglet CRP du RTC

	Comparaison des charges		
	Charges incorporables de l'onglet CRP RTC 2013	Charges non incorporables de l'onglet CRP RTC 2013	Total des charges
Titre 1	2 155 595 €	0 €	2 155 595 €
Titre 2	36 336 239 €	0 €	36 336 239 €
Titre 3	15 543 762 €	61 165 €	15 604 927 €
Titre 4	13 030 961 €	9 607 971 €	22 638 932 €
	<b>67 066 557 €</b>	<b>9 669 136 €</b>	<b>76 735 692 €</b>

	Comparaison des produits		
	Produits déductibles de l'onglet CRP RTC 2013	Produits non déductibles de l'onglet CRP RTC 2013	Total des produits
Titre 1	0 €	193 177 749 €	193 177 749 €
Titre 2	0 €	15 825 280 €	15 825 280 €
Titre 3	1 000 000 €	2 382 186 €	3 382 186 €
	<b>1 000 000 €</b>	<b>211 385 215 €</b>	<b>212 385 215 €</b>

#### 4.10.2 Tableau de vérification N°2 : Contrôle du bouclage entre les données des onglets CN et les données du CRP

##### Objectif du tableau

Cet onglet permet :

- ◆ de vérifier que l'ensemble des charges incorporables et des produits déductibles a bien été ventilé sur l'ensemble des fonctions auxiliaires et définitives, étant donné que cette ventilation est faite sur 3 onglets.
- ◆ de vérifier la ventilation des consommations des achats stockés

### ***Principe du tableau***

#### *Pour la ventilation des charges et produits :*

Sommer les charges et les produits du CRP d'une part et les charges et les produits des 3 onglets de répartition des charges (« CNmaj Act. Subs. & RBA », « CN LGG-MT-LM-STR-Cli », « CN Act. Spé ») d'autre part et de les comparer.

#### *Pour les consommations des achats stockés*

Recalculer les consommations à partir des comptes du CRP et les comparer aux consommations des achats stockés saisies dans les 3 onglets CN.

### Interprétation du tableau

Première partie : Comparaison des montants du CRP et des onglets de saisies

Lignes des onglets CN

Les montants CI et PD pour les 3 onglets CN de saisie (A/B/C) et au total (D)

Total CI et PD du CRP (E)

Calcul de l'écart en euros

Indicateur :  
**ECART** : vous n'avez pas tout ou trop ventilé sur les onglets CN  
**OK** : la ventilation est correcte

Catégorie	Données issues des onglets CN du RTC				Données issues de l'onglet charges et produits du CRP		Ecart	
	A	B	C	D = A + B + C	F	F	G = F - (D + F)	
	Charges & produits Act. Subs. & RBA	Charges & produits LGG-MT-LM-STR-Clin	Charges & produits CN Act. Spé.	Total charges & produits des onglets CN	Montant charges incorporables/ produits déductibles	Produits 603 & 0603	(CI au CRP) - (CN du RTC +stock final)	Solde
<b>Total T1</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>10 000 000 €</b>	<b>11 190 465 €</b>	<b>24 190 465 €</b>	<b>2 155 595 €</b>		<b>-22 034 870 €</b>	<b>écart</b>
Total T1PM	1 000 000 €	5 000 000 €	5 440 846 €	11 440 846 €	509 989 €		-10 930 857 €	écart
Dont compte 621 en lien avec le PM	0 €	3 500 000 €	0 €	3 500 000 €	0 €		-3 500 000 €	écart
Dont compte 6424 internes et étudiants	0 €	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €		-1 000 000 €	écart
Dont compte 6484 en lien avec le PM	0 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €		-500 000 €	écart
Total T1PNM	2 000 000 €	5 000 000 €	5 749 619 €	12 749 619 €	1 645 606 €		-11 104 013 €	écart
Dont compte 621 en lien avec le PNM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	OK
Dont compte 6416 en lien avec le PNM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	OK
Dont compte 6417 en lien avec le PNM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	OK
Dont compte 6484 en lien avec le PNM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	OK
<b>Total T2</b>	<b>500 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>813 082 €</b>	<b>1 313 082 €</b>	<b>36 336 239 €</b>	<b>0 €</b>	<b>35 023 157 €</b>	<b>écart</b>
<b>Total T3</b>	<b>300 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>534 923 €</b>	<b>834 923 €</b>	<b>15 543 762 €</b>	<b>0 €</b>	<b>14 708 839 €</b>	<b>écart</b>
<b>Total T4</b>	<b>100 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>273 321 €</b>	<b>373 321 €</b>	<b>13 030 961 €</b>		<b>12 657 640 €</b>	<b>écart</b>
Dont T4PM	0 €	0 €	0 €	0 €	193 632 €		193 632 €	Détaillez le T4 PM par SA
Dont T4PNM	0 €	0 €	0 €	0 €	135 546 €		135 546 €	Détaillez le T4 PNM par SA
<b>Total PT1</b>					<b>0 €</b>			
<b>Total PT2</b>					<b>0 €</b>			
<b>Total PT3</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>127 125 €</b>	<b>1 127 125 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-127 124,63 €</b>	<b>écart</b>
Dont PT3 PM	1 500 000 €	0 €	0 €	1 500 000 €	0 €		-1 500 000,00 €	écart
Dont PT3 PNM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0,00 €	OK

Pour la vérification des stocks : voir Deuxième partie

Si les montants sont tous à 0 sur les onglets CN, le tableau affiche « Détaillez le T4PM par SA » par exemple : la répartition des charges est à finaliser les onglets CN

**Deuxième partie** : Vérification concernant la ventilation des consommations d'achats stockés

Ces 3 lignes permettent de vérifier les consommations d'achats stockés

Montants des consommations dans les 3 onglets CN

Recalcul des consommations à partir des comptes du CRP (achats +/- variations de stocks)

Croisement de la colonne Solde et du paramétrage. Tout écart devra être justifié.

Catégorie	Données issues des onglets CN du RTC	Données issues de l'onglet charges et produits du CRP		Ecart	Solde	Rappel paramétrage sur la modalité de gestion des stocks	Validation
	D = A + B + C	E	F	G = E - (D + F)			
	Total charges & produits des onglets CN	Montant charges incorporables/ produits déductibles	Produits 603 & 0603	(CI au CRP) - (CN du RTC + stock final)			
<b>Total T2</b>	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	OK	1er cas : J'ai une répartition partielle des consommations par SA	OK
<b>Total T3</b>	1 000 000 €	1 500 000 €	0 €	500 000 €	écart	1er cas : J'ai une répartition partielle des consommations par SA	l'écart est dû à la répartition partielle des consommations par SA
<b>Total PT3</b>	150 000 €	1 000 000 €	0 €	850 000,00 €	écart	1er cas : J'ai une répartition partielle des consommations par SA	

Indicateur :  
**ECART** : vous n'avez pas tout ou trop ventilé sur les onglets CN  
**OK** : la ventilation est correcte

Report de l'onglet « Paramétrage » de l'option choisie concernant les stocks

### 4.10.3 Tableau de vérification N°3 : Vérification des montants des charges nettes des SA auxiliaires à ventiler sur les SA définitives (ils ne doivent pas être négatifs)

#### **Objectif du tableau**

Vérifier qu'il n'y a pas de charges négatives pour les charges nettes des fonctions auxiliaires.

#### **Principe du tableau**

En cas de charges nettes négatives, observées sur au moins une section, l'indicateur est à « oui ».

#### **Interprétation du tableau**

**Indicateurs :**  
 Oui : il y a des SA avec charges négatives → il faut corriger  
 Non : pas de SA avec charges négatives

	SA Logistique et Gestion Générale (LGG)	SA Médico-techniques (SA MT)	SA Logistique Médicale (SA LM)	Charges nettes des SA Structure (STR)
Dans un regroupement de SA, y-a-il des SA dont le montant des charges nettes à verser sur les SA finales est négatif?	Oui	Non	Non	Non
Si oui combien de SA sont concernées ?	2			

**Nombre de SA concernés si indicateur = « oui »**

### 4.10.4 Tableau de vérification N°4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière

#### **Objectif du tableau**

Vérifier que les montants des 2 sections structures ne sont pas supérieurs aux comptes de structure du CRP.

#### **Principe du tableau**

Comparer les comptes de structure du CRP avec les montants des sections de structure des onglets CN, pour les 2 sections de structure.

**Interprétation du tableau**

**Première partie** : Comptes de titre 3 pour la Section structure immobilier (1/2)

N° de compte	Intitulé du compte	Données issues de la section structure immobilier de l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin	Données issues de l'onglet CRP	Ecart
61322	Locations immobilières		8 403,98 €	
614	Charges locatives et de copropriété		414 788,96 €	
61522	Entretien et réparations sur biens immobiliers		312 269,21 €	
63512	Taxes foncières		34 765,00 €	
63513	Autres impôts locaux		10 011,49 €	
<b>Total T3</b>		<b>930 374,82 €</b>	<b>780 238,64 €</b>	<b>OK</b>

**Totaux à comparer**

Pour information, détails des montants saisis par compte dans le CRP

Charges de titre 3

Indicateur :  
 OK : si montant CN > ou = montant CRP  
 A corriger : si montant CN < montant CRP

**Deuxième partie** Comptes de titre 4 pour la Section structure immobilier (2/2)

N° de compte	Intitulé du compte	Données issues de la section structure immobilier de l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin	Données issues de l'onglet CRP	Ecart
681122	Agencement et aménagement des terrains		7 848,40 €	
681123	Constructions sur sol propre		4 065 483,43 €	
681124	Constructions sur sol d'autrui		1 000 000,00 €	
<b>Total T4</b>		<b>4 073 331,83 €</b>	<b>5 073 331,83 €</b>	<b>A corriger</b>

Pas de détail par compte dans les onglets CN

Charges de titre 4

Cas du montant CN < montant CRP → à corriger

**Troisième partie** : Section structure financière (même principe que structure immobilier)

N° de compte	Intitulé du compte	Données issues de la section structure financière de l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin	Données issues de l'onglet CRP	Ecart
6611	Intérêts des emprunts et dettes		2 871 944,00 €	
6615	Intérêts des comptes courants créditeurs		0,00 €	
<b>Total T4</b>		<b>2 871 944,00 €</b>	<b>2 871 944,00 €</b>	<b>OK</b>

Cas où les 2 montants sont égaux → OK

#### 4.10.5 Tableau de vérification N°5 : Validation charges et recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des comptes de résultat annexes

**Objectif du tableau**

Vérifier l'existence d'une marge pour les activités subsidiaires  
Vérifier l'absence de marge pour les RCRA.

**Principe du tableau**

Comparaison des charges et produits par activité



## Interprétation du tableau

	Charges saisies dans l'onglet CNmaj Subs. & RBA	Produits saisis ou reportés du CRP dans l'onglet CNmaj Act. Subs. & RBA	Marge = Produits - Charges	Ecart	Taux de Marge = Marge / Charges
	Charges majorées	Produits	Marge		Taux de Marge
Rétrocession	5 213 277,61 €	5 490 693,58 €	277 415,97 €	OK	5,32
Autres ventes de biens et services	222 472,43 €	7 064 480,01 €	6 842 007,58 €	OK	3075,44
Mise à disposition du personnel facturée	2 987 850,41 €	2 743 205,17 €	-244 645,24 €	A vérifier : charges > aux produits	-8,19
Prestations délivrées aux usagers...	0,00 €	143 489,50 €	143 489,50 €	OK	
<b>Total</b>	<b>8 423 600,45 €</b>	<b>15 441 868,26 €</b>	<b>7 018 267,81 €</b>	OK	<b>0,00</b>
Remboursements des frais des CRPA	200 000,00 €	100 000,00 €	-100 000,00 €	ERREUR : charges différentes des produits	-50,00

### Interprétation pour les activités subsidiaires:

marge positive → Indicateur = **OK**  
 marge négative → Indicateur = **A vérifier : charges > aux produits**

### Interprétation pour les CRA :

marge =0 → Indicateur = **OK**  
 marge positive ou négative → Indicateur = **ERREUR : charges différentes des produits**

## 4.11 Onglet « Contrôles »

Cet onglet figure juste après les onglets de saisie.

Il est recommandé que l'utilisateur réalise ces contrôles avant de consulter les onglets de restitutions.

### 4.11.1 Tableau de contrôle N°1 : Validation de l'affectation de l'intégralité des produits par SA

#### **Objectif du tableau**

Dans l'onglet « Produits par SA », Vérifier que l'ensemble des produits ont bien été ventilés sur l'ensemble des grands champs d'hospitalisation.

#### **Principe du tableau**

Sommer les produits répartis sur les grands champs avec le total à répartir et comparer les 2 totaux.

#### **Interprétation du tableau**

	Produits	
Montant total des produits à affecter		244 999 559 €
Montant restant à affecter		20 000 €
Validation de l'affectation	Il reste des produits à affecter	

#### **Interprétation**

Si les 2 totaux sont égaux : indicateur = OK

Si les 2 totaux sont différents : indicateur = **Il reste des produits à affecter** →  
**la ventilation des produits est à finaliser ou à justifier**

### 4.11.2 Tableau de contrôle N°2.1 : Validation de la cohérence entre les ETP et les montants déclarés

#### **Objectif du tableau**

Le tableau 2.1 permet une vision macro de la saisie des ETPR : vérifier qu'au moins un ETPR est renseigné et qu'au moins une ligne de charges de personnel est renseignée.

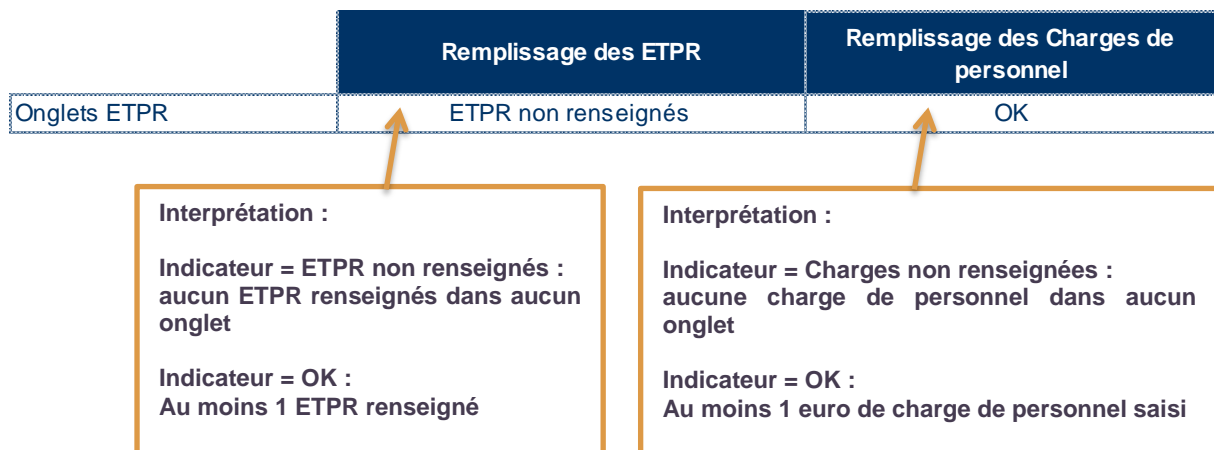
#### **Principe du tableau**

Vérifier qu'il y a :

- au moins une saisie d'ETPR sur les onglets ETPR
- au moins une saisie de charges de personnel sur les onglets CN

#### **Interprétation du tableau**

##### **2.1 Vérification du remplissage des ETPR et des charges de personnels**



### 4.11.3 Tableau de contrôle N°2.2 : Validation de la cohérence entre les ETP et les montants déclarés

#### Objectif du tableau

Le tableau 2.2 permet une vision par onglet de la saisie des ETPR : vérifier que la saisie des ETPR et des charges pour une SA donnée est conjointe.

#### Principe du tableau

Ce tableau croise les informations charges et ETPR par SA et par onglet, selon les cas suivants :

Par SA	Saisie ETPR	Pas de saisie ETPR
Saisie des charges De personnel	OK	Saisie à compléter (cas 2)
Pas de saisie des charges de personnel	Saisie à compléter (Cas 1)	OK

#### Interprétation du tableau

### 2.2 Vérification de la présence de charges et d'ETP par SA

	Existe-t-il une SA avec des charges mais où il manque des ETP?	Existe-t-il une SA avec des ETP mais où il manque des charges?
ETPR Act. Subs. & RBA	OK	OK
ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin	A vérifier	A vérifier
ETPR Act. Spé.	A vérifier	A vérifier

#### Cas 2 du tableau ci-dessus

OK : on a bien les ETP et les charges pour toutes les SA de l'onglet  
 A vérifier : il y a au moins une SA de l'onglet pour laquelle les charges sont saisies mais pas les ETP

#### Cas 1 du tableau ci-dessus

OK : on a bien les ETP et les charges pour toutes les SA de l'onglet  
 A vérifier : il y a au moins une SA de l'onglet pour laquelle les ETPR sont saisies mais pas les charges

#### 4.11.4 Tableau de contrôle N°3 : Contrôle des saisies dans les SA de LGG à choix A ou B

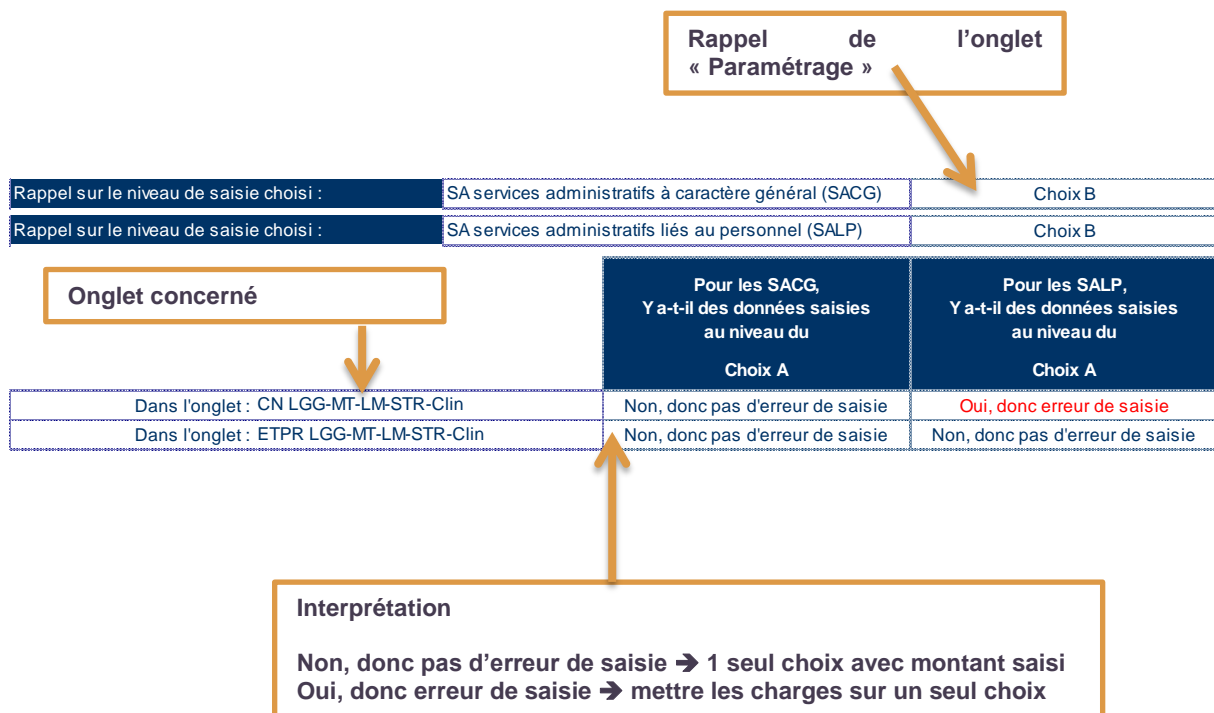
##### Objectif du tableau

Vérifier que l'établissement n'a pas saisi de montants dans le choix A conjointement au choix B pour les sections de LGG concernées (SACG et SALP). Ce cas peut survenir si l'établissement a saisi en mode « Afficher tout » du paramétrage en colonne (onglets « CN LGG-MT-LM » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin »). A noter que pour la saisie en ligne des choix A et B de ces sections, les cellules sont verrouillées.

##### Principe du tableau

Vérifier qu'un des choix est à 0€.

##### Interprétation du tableau



### 4.11.5 Tableau de contrôle N°4 : Validation des déclarations de l'onglet SAU SMUR ATU

#### Objectif du tableau

Vérifier que l'établissement a bien saisi les informations de cet onglet s'il est concerné par le SMUR, le SAMU et/ou la mission d'intérêt général ATU

#### Principe du tableau

Vérifie que, lorsque le montant de charges nettes des activités spécifiées saisi dans les onglets CN est non nul, au moins une information de l'onglet SAU\_SMUR\_ATU est renseignée.

#### Interprétation du tableau

**Première partie : SMUR et SAMU**

	SMUR terrestre	SMUR hélicopté	SAMU
Y a-t-il des charges déclarées au titre de l'activité dans les onglets CN ?	Oui	Non	Oui
Y a-t-il, dans l'onglet SAU_SMUR_ATU une description de l'activité en :			
Temps de sortie	Non	Non	
Nombre de sorties	Non	Non	
Nombre de lignes de garde	Non	Non	Non
Nombre de dossiers ouverts			Non
Validation	Merci de vérifier les données	Ok	Merci de vérifier les données

Charges saisies dans l'onglet « CN Act. spé. » SMUR et SAMU

Informations saisies dans SAU\_SMUR\_ATU

#### Interprétation

Ok : charges et au moins une information saisie

**Merci de vérifier vos données** → les charges ou les informations complémentaires de ces activités doivent être saisies

#### Deuxième partie : ATU

	ATU cohorte	ATU nominative
Y a-t-il des charges déclarées au titre de l'activité dans les onglets CN ?	Oui	Oui
Y a-t-il, dans l'onglet SAU_SMUR_ATU, un montant indiqué ?	Non	Oui
Validation	Merci de vérifier les données	Ok

Charges saisies dans l'onglet « CN Act. spé. » ATU

Informations saisies dans SAU\_SMUR\_ATU

#### 4.11.6 Tableau de contrôle N°5 : Validation des déclarations de l'onglet SAU SMUR ATU

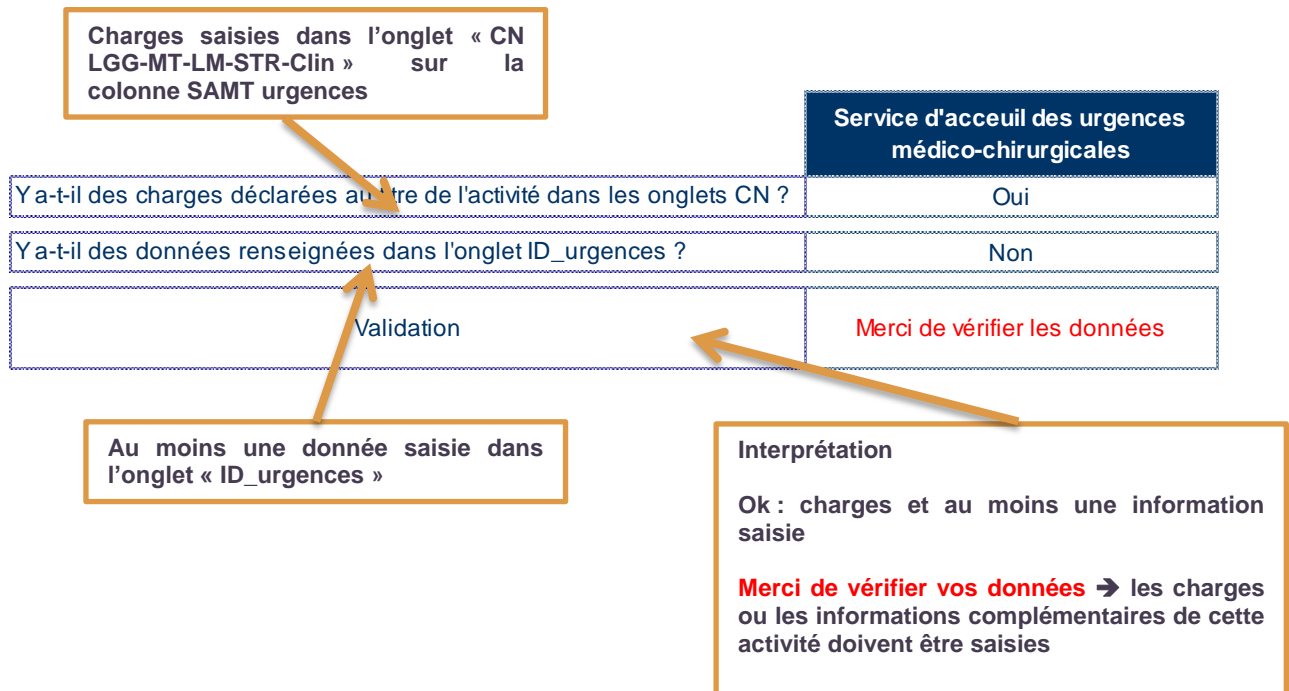
##### Objectif du tableau

Vérifier que l'établissement a bien saisi les informations de cet onglet s'il est concerné par la SAMT urgences.

##### Principe du tableau

Vérifie que, si la saisie de charges nettes de la SAMT urgences dans les onglets CN est non nulle une information de l'onglet ID\_urgences doit être renseignée.

##### Interprétation du tableau



## PARTIE 4 : AIDE A LA LECTURE DES ONGLETS DE RESTITUTIONS

Les onglets restitutions ne sont que des reports des éléments saisis dans les onglets précédents. Il n'y a donc aucune saisie à réaliser dans ces onglets.

### 4.12 Onglet «CNmaj Cli »

#### **Objectif du tableau**

Atteinte de l'objectif principal : charges nettes majorées des activités cliniques

Atteinte des objectifs complémentaires suivants, pour les activités cliniques:

- ✘ Coût net majoré de l'UO
- ✘ Comparaison avec le coût net majoré de l'UO avec la LM ventilé au prorata des clés de répartition

#### **Principe du tableau**

Les 3 restitutions figurent en lignes, les unes en dessous des autres.

En colonne, figurent les activités cliniques.

En ligne, figurent les fonctions auxiliaires.

#### **Interprétation du tableau**



Etape 1 : Charges nettes

<p><b>Dans cet onglet les calculs réalisés sont:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Les montants déversés au titre de la consommation des SA auxiliaires par les SA finales (hors activités spécifiques)</li> <li>☞ Le total des charges nettes majorées des SA finales (hors activités spécifiques)</li> <li>☞ Le coût complet unitaire des UO des SA finales (hors activités spécifiques) selon les 2 options de déversement des charges de LM                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au prorata des charges de T2 observées par SA</li> <li>- Via les clés de répartition déclarées pour chaque SA</li> </ul> </li> </ul>	regroupement des SA RTC	<b>SA MCO</b>	
		<b>MCO-choix A</b>	MCO-choix A : Médecine Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine) sauf réanimation et UHCD
	Libellé SA RTC		
	N° SA tome 1		
<b>Titre 1 : Total Charges de personnel</b>		<b>29 305 172 €</b>	
<b>Charges de Personnel Médical</b>		5 507 726 €	
<i>Dont compte 621 en lien avec le PM</i>		0 €	
<i>Dont compte 6424 internes et étudiants</i>		0 €	
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PM</i>		0 €	
<b>Charges de Personnel Non Médical</b>		23 797 446 €	
<i>Dont compte 621 en lien avec le PNM</i>		0 €	
<i>Dont compte 6416 en lien avec le PNM</i>		0 €	
<i>Dont compte 6417 en lien avec le PNM</i>		0 €	
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PNM</i>		0 €	
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>		6 430 736 €	
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>		78 964 €	
<b>Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations,</b>		563 677 €	
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PM</i>		0 €	
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PNM</i>		0 €	
<b>Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)</b>		<b>36 378 549 €</b>	
<b>Produits de titre 3 : autres produits déductibles</b>		94 157 €	
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)</i>		0 €	
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)</i>		0 €	
<b>Total charges nettes</b>		<b>36 284 392 €</b>	

Eléments repris de l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin », pas de saisie

titre 2, clé utilisée pour la ventilation de la LM

## Etape 2 : Charges nettes majorées

montant imputé au titre de la SA Pharmacie	394 980 €
montant imputé au titre de la SA Stérilisation	261 948 €
montant imputé au titre de la SA Génie biomédical	124 322 €
montant imputé au titre de la SA Hygiène hospitalière et vigilances	61 853 €
montant imputé au titre de la SA Autre logistique médicale	77 541 €
<b>Montant total imputé au titre des charges des SALM au prorata du T2</b>	<b>920 644 €</b>
montant imputé au titre de la SA Bloc opératoires	185 709 €
montant imputé au titre de la SA Bloc gynéco-obstétricaux	14 494 €
montant imputé au titre de la SA Anesthésiologie	225 056 €
montant imputé au titre de la SA Accueil aux urgences	631 551 €
montant imputé au titre du laboratoire de biologie	2 028 169 €
montant imputé au titre du laboratoire d'anapath	39 350 €
montant imputé au titre de la SA Imagerie	1 854 907 €
Montant imputé au titre de la SA médecine nucléaire	118 715 €
Montant imputé au titre de la SA EF cardio-vasculaire	0 €
Montant imputé au titre de la SA EF pneumologique	0 €
Montant imputé au titre de la SA EF urodynamique	0 €
montant imputé au titre de Explorations fonctionnelles Autres	1 211 229 €
montant imputé au titre de Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente	456 640 €
montant imputé au titre de Autres activités médico-techniques	0 €
<b>Montant total imputé au titre des charges des SAMT</b>	<b>6 765 821 €</b>
montant imputé au titre de Blanchisserie	462 532 €
montant imputé au titre de Restauration	1 309 588 €
montant imputé au titre de Services hôteliers	2 295 989 €
montant imputé au titre de Brancardage et transp. Péd. patients	509 175 €
montant imputé au titre de Transp. motorisé patients (hors SMUR)	148 793 €
montant imputé au titre de Entretien / Maintenance	821 855 €
montant imputé au titre de DSI	1 329 457 €
montant imputé au titre de DIM	118 281 €
montant imputé au titre de Accueil et gestion des malades	218 704 €
Choix A SACG	SALGG : SACG-Direction générale 0 €
	SALGG : SACG-Finances-comptabilité 0 €
	SALGG : SACG-Gestion économique 0 €
choix B SACG	SALGG : Serv. adm. à caractère général (SACG) -35 281 €
Choix A SALP	SALGG : SALP (hors pers. en situa* part., syndic. et crèche) 0 €
	SALGG : SALP Pers. en situation particulières 0 €
	SALGG : SALP Syndicats 0 €
	SALGG : SALP Garderie-Crèche 0 €
choix B SALP	SALGG : Serv. adm. liés au personnel (SALP) -885 105 €
<b>Montant imputé au titre des charges des SALGG</b>	<b>6 293 987 €</b>
<b>Total du montant imputé au titre des SA auxiliaires (hors structure)</b>	<b>13 980 451 €</b>
montant imputé au titre de la structure financière	908 148 €
montant imputé au titre de la structure immobilière	1 318 739 €
<b>Montant imputé au titre des charges de structure</b>	<b>2 226 887 €</b>
<b>Total des charges nettes majorées</b>	<b>52 491 730 €</b>

Ventilation de la LM au prorata du titre 2, par calcul automatique de l'outil

Ventilation des SAMT au prorata des clés saisie dans l'onglet « Clé Cli », par calcul automatique de l'outil

Grisé car c'est le choix B choisi pour la SACG

Ventilation de la LGG et la STR au prorata des clés saisie dans l'onglet « Clé Cli », par calcul automatique de l'outil

1<sup>ere</sup> restitution de l'onglet : charges nettes majorées

Etape 3 : Coût net majoré de l'UO

Libellé de l'UO par SA	Nb de journées
<b>Nb d'UO déclaré par SA</b>	<b>94 164</b>
<b>Coût net majoré de l'UO avec l'option déversement des charges de LM au prorata du T2</b>	<b>557 €</b>

Reprise de la nature et du nombre d'UO saisie dans l'onglet

2ème restitution : Coût de production de l'UO

**Contrôles de saisie intégrés dans cet onglet :**

Si le coût de clés n'est pas calculable l'indicateur suivant s'affiche :

**FAUX**

Si les charges nettes majorées sont négatives.

**II MANQUE les CHARGES**

Si les charges nettes sont égales à 0 alors que des clés ont été saisies.

**II MANQUE les CLES**

Si les clés sont égales à 0 alors que des charges ont été saisies.

**NON CONCERNE**

Charges et clés sont à 0.

Etape 4 : Comparaison avec le coût net majoré de l'UO, avec ventilation de la LM via des clés de répartition (si l'établissement a choisi cette option)

<b>Comparaison avec le coût net majoré de l'UO</b> avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition	
<b>Total charges nettes</b> (T1 + T2 + T3 + T4 - PT3)	
montant imputé au titre de la SA Pharmacie	
montant imputé au titre de la SA Stérilisation	
montant imputé au titre de la SA Génie biomédical	
montant imputé au titre de la SA Hygiène hospitalière et vigilances	
montant imputé au titre de la SA Autre logistique médicale	
<b>Montant total imputé au titre des charges des SA LM via les clés</b>	
montant imputé au titre de la SA Bloc opératoires	
montant imputé au titre de la SA Bloc gynéco-obstétricaux	
montant imputé au titre de la SA Anesthésiologie	
montant imputé au titre de la SA Accueil aux urgences	
montant imputé au titre du laboratoire de biologie	
montant imputé au titre du laboratoire d'anapath	
montant imputé au titre de la SA Imagerie	
Montant imputé au titre de la SA médecine nucléaire	
Montant imputé au titre de la SA EF cardio-vasculaire	
Montant imputé au titre de la SA EF pneumologique	
Montant imputé au titre de la SA EF d'urodynamique	
montant imputé au titre de Explorations fonctionnelles Autres	
montant imputé au titre de Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente	
montant imputé au titre de Autres activités médico-techniques	
<b>Montant total imputé au titre des charges des SA MT majorées via les clés</b>	
<b>Montant imputé au titre des SA LGG</b>	
<b>Montant imputé au titre des charges de structure</b>	
<b>Total des charges nettes majorées</b> avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition	
Libellé de l'UO par SA	
<b>Nb d'UO déclaré par SA</b>	
<b>Coût net majoré de l'UO</b> avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition	
Ecart des coûts d'UO (%)	

Ventilation de la LM en utilisant les clé de répartition saisie dans l'onglet « Clé Cli »

SAMT avec LM répartie via les clés de répartition saisies dans l'onglet « Clé MT »

Mêmes montants de LGG et STR que pour les charges majorées précédemment calculées

Rappel du nombre d'UO

3ème restitution : Coût de production de l'UO avec LM ventilée via les clés de répartition

Ecart avec le coût de production de l'UO via le titre 2

## 4.13 Onglet «CNmaj Act. Spé.»

### **Objectif du tableau**

Atteinte de l'objectif principal : charges nettes majorées des activités spécifiques

Atteinte des objectifs complémentaires suivants, pour des activités spécifiques :

- ✘ Coût net majoré de l'UO
- ✘ Comparaison avec le coût net majoré de l'UO avec la LM ventilé au prorata des clés de répartition

### **Principe du tableau**

Le principe est exactement le même que l'onglet « CNmaj Cli » à l'exception de :

- ✘ Le nombre d'UO est parfois grisé car cette information n'est pas toujours demandée par activités spécifiques

### **Interprétation du tableau**

Se reporter à l'onglet « CNmaj Cli ».

## 4.14 Onglet «Synth. CNmaj.»

### **Objectif du tableau**

Atteinte de l'objectif principal : charges nettes majorées par grands champs d'activité

Atteinte l'objectif complémentaire suivant, pour les grands champs d'activité:

- ✘ Comparaison avec les charges nettes majorées de la LM ventilée au prorata des clés de répartition

### **Principe du tableau**

Les 2 restitutions figurent en lignes, les unes en dessous des autres.

En colonne, figurent les grands champs d'activité

En ligne, figurent les fonctions auxiliaires

Les grands champs d'activité des fonctions définitives retenus sont les suivants :

MCO
HAD
SSR
PSY
Activités Spécifiques MCO
Activités Spécifiques SSR
Activités Spécifiques PSY
Activité Spécifique autre
Activités Subsidiaries & Remboursements des Budgets Annexes

### **Interprétation du tableau**

Etape 1 : Charges nettes majorées

Se reporter à l'onglet « CNmaj Cli »

Etape 2 : Comparaison avec les charges nettes majorées

**Comparaison avec le coût net majoré de l'UO**  
avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition

Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - PT3)	0 €	0 €
montant imputé au titre de la SA Pharmacie	0 €	0 €
montant imputé au titre de la SA Stérilisation	0 €	0 €
montant imputé au titre de la SA Génie biomédical	0 €	0 €
montant imputé au titre de la SA Hygiène hospitalière et vigilances	0 €	0 €
montant imputé au titre de la SA Autre logistique médicale	0 €	0 €
<b>Montant total imputé au titre des charges des SALM via les clés</b>		
montant imputé au titre de la SA Bloc opératoires	0 €	0 €
montant imputé au titre de la SA Bloc gynéco-obstétricaux	0 €	0 €
montant imputé au titre de la SA Anesthésiologie	0 €	0 €
montant imputé au titre de la SA Accueil aux urgences	0 €	0 €
montant imputé au titre du laboratoire de biologie	0 €	0 €
montant imputé au titre du laboratoire d'anapath	0 €	0 €
montant imputé au titre de la SA Imagerie	0 €	0 €
Montant imputé au titre de la SA médecine nucléaire	0 €	0 €
Montant imputé au titre de la SA EF cardio-vasculaire	0 €	0 €
Montant imputé au titre de la SA EF pneumologique	0 €	0 €
Montant imputé au titre de la SA EF d'urodynamique	0 €	0 €
montant imputé au titre de Explorations fonctionnelles Autres	0 €	0 €
montant imputé au titre de Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente	0 €	0 €
montant imputé au titre de Autres activités médico-techniques	0 €	0 €
<b>Montant total imputé au titre des charges des SAMT majorées via les clés</b>		
<b>Montant imputé au titre des SALGG</b>		
<b>Montant imputé au titre des charges de structure</b>		
<b>Total des charges nettes majorées</b> avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Libellé de l'UO par SA	Nb de journées	Nb de journées
<b>Nb d'UO déclaré par SA</b>		
<b>Coût net majoré de l'UO</b> avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition		
<b>Ecart des coûts d'UO (%)</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

Charges des onglets « CNmaj Cli » et « CNmaj Act. Spé. »

Calcul à partir des clés saisies dans « Clé MT »

Charges des onglets « CNmaj Cli » et « CNmaj Act. Spé. »

2<sup>ème</sup> restitution : charges nettes majorées de LM ventilée via les clés de répartition, si l'établissement a choisi cette option

Ecart en pourcentage

## 4.15 Onglet «Synth. SA auxiliaires»

### **Objectif du tableau**

Atteinte des objectifs complémentaires pour les fonctions auxiliaires:

- ✘ Coût de la clé pour l'ensemble des fonctions
- ✘ Coût de la clé des SAMT avec LM ventilée via les clés de répartition
- ✘ Comparaison du coût de clé des SAMT avec LM ventilée via le titre 2 versus LM ventilée via les clés de répartition

### **Principe du tableau**

Les 3 restitutions figurent en lignes, les unes en dessous des autres.  
En colonne, figurent toutes les SA de la fonction auxiliaire

### **Interprétation du tableau**

Partie 1 : Charges nettes

Cet onglet reprend :	regroupement des SA RTC	SALGG	
	☞ Les montants détaillés par titre de dépenses et de produits pour obtenir les charges nettes et les charges nettes majorées de LM des SA auxiliaires	Libellé SA RTC	SALGG : Blanchisserie
		Libellé UO	Nb de kilo de linge
	☞ Les coûts unitaires	N° SA tome 1	931.4
<b>Titre 1 : Total Charges de personnel</b>		<b>0 €</b>	
<b>Charges de Personnel Médical</b>		970 459 €	
<i>Dont compte 621 en lien avec le PM</i>		0 €	
<i>Dont compte 6424 Internes et étudiants</i>		0 €	
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PM</i>		0 €	
<b>Charges de Personnel Non Médical</b>		0 €	
<i>Dont compte 621 en lien avec le PNM</i>		970 459 €	
<i>Dont compte 6416 en lien avec le PNM</i>		0 €	
<i>Dont compte 6417 en lien avec le PNM</i>		0 €	
<i>Dont compte 6484 en lien avec le PNM</i>		0 €	
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>		0 €	
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>		415 €	
<b>Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations,</b>		421 512 €	
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PM</i>		79 641 €	
<i>Dont compte 6721 en lien avec le PNM</i>		0 €	
<b>Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)</b>		<b>1 421 927 €</b>	
<b>Produits de titre 3 : autres produits déductibles</b>		1 472 027 €	
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)</i>		7 521 €	
<i>Dont remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)</i>		0 €	
<b>Total charge nettes</b>		<b>949 900 €</b>	
<b>Montant affecté aux act. subsidiaires &amp; remb. des CRA</b>		164 506 €	
<b>Total charges nettes des SA auxiliaires</b>		<b>785 394 €</b>	

Reprise de l'onglet « CN LGG-MT-LM-STR-Clin »

Avec suppression des charges consommées par les activités subsidiaires et les RCRA



Partie 2 : Charges nettes des SMT avec LM ventilée au prorata du titre 2

montant imputé au titre de la SA Pharmacie	10 000 €
montant imputé au titre de la SA Stérilisation	25 000 €
montant imputé au titre de la SA Génie biomédical	
montant imputé au titre de la SA Hygiènes hospitalière et vigilances	
montant imputé au titre de la SA Autre logistique médicale	
<b>Montant total imputé au titre des charges des SA LM au prorata du T2</b>	<b>35 000 €</b>
<b>Total des charges nettes ou nettes majorées de LM au prorata du T2</b>	<b>1 360 616 €</b>
<b>Nb total de clé de répartition</b>	<b>2 882 187</b>
<b>Coût net de la clé de répartition ou coût net majoré de LM au prorata du T2</b>	<b>0,47 €</b>

Ajout de la LM au prorata du titre 2, uniquement pour les SAMT. Les cellules sont grisées pour les autres fonctions auxiliaires

Rappel du nombre de clés sommées sur les onglets « Clé Cli » et « Clé Act. Spé »

Pour les SAMT : il s'agit du coût net majoré de LM au prorata du T2  
Pour les autres fonctions auxiliaires, il s'agit du coût net de la clé de répartition

Si le coût de clés n'est pas calculable l'indicateur (valeur négative) suivant s'affiche :

**FAUX**

Si les charges nettes majorées sont négatives

**II MANQUE les CHARGES**

Si les charges nettes sont égales à 0 alors que des clés ont été saisies

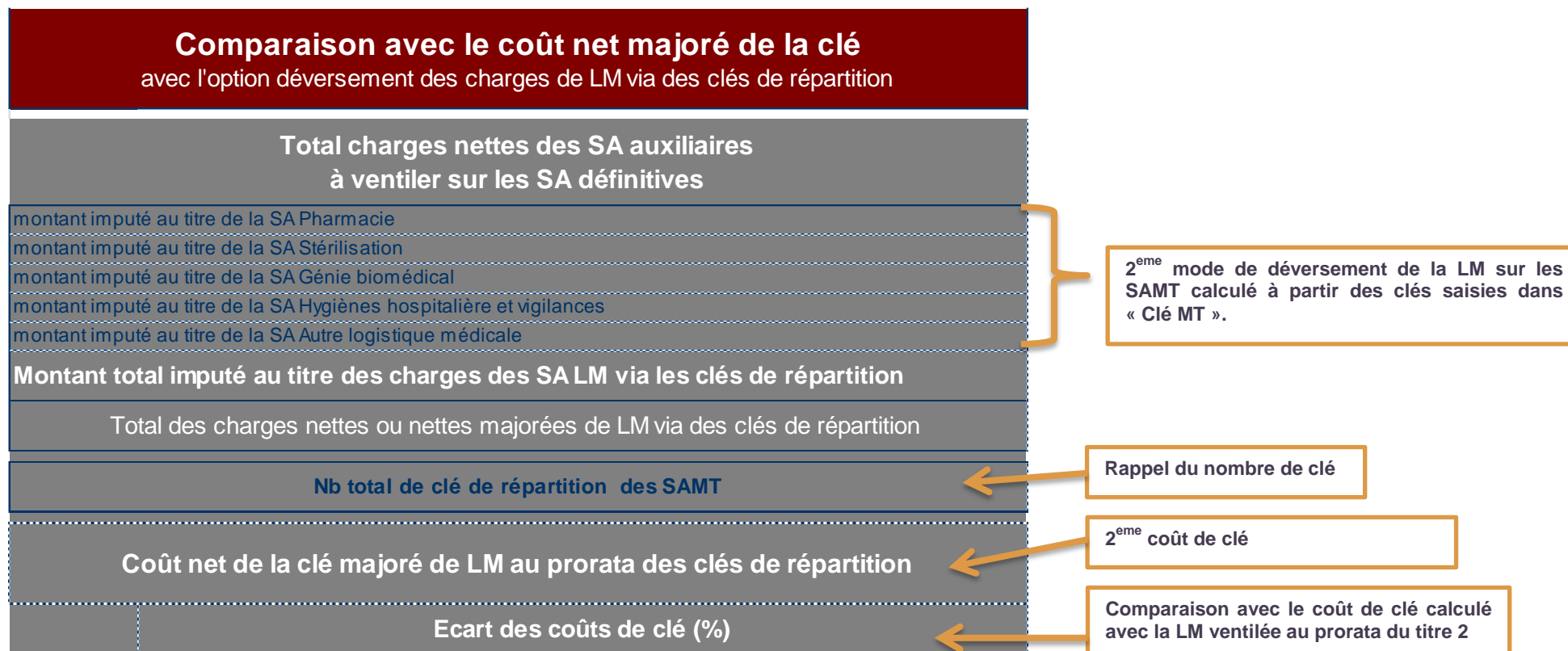
**II MANQUE les CLES**

Si les clés sont égales à 0 alors que des charges ont été saisies

**NON CONCERNE**

Charges et clés sont à 0.

Partie 3 : Comparaison avec le coût net majoré de l'UO, avec ventilation de la LM via des clés de répartition (si l'établissement a choisi cette option)



## PARTIE 5 : PLATEFORME ICARE

### 4.15 Utilisation Etablissement

#### 4.15.1 Téléchargement du cadre de saisie RTC

URL du serveur ICARE : <http://icare.atih.sante.fr/>

1. Entrez login et mot de passe **ePMSI**

**ICARE**

Informatisation des comptes administratifs retraités des établissements

Icare sert à la remontée des fichiers des retraitements comptables des établissements de santé publics ou à but non lucratif

Icare est accessible uniquement aux utilisateurs :

- Etablissements de santé :  
Télécharger la documentation de gestion des comptes en établissement
- Agences régionales de santé (ARS) :  
Télécharger la documentation de gestion des comptes en région
- Direction générale de l'offre de soins (Ministère de la santé).

**Vous avez un identifiant**

Login :

Mot de passe:

Vous avez oublié votre mot de passe

Les applications de gestion de données sont accessibles uniquement aux acteurs impliqués dans le processus de collecte des données de l'ATIH (établissements de santé, agences régionales de santé (ARS), structures publiques, fédérations hospitalières, sécurité sociale et mutuelles).

Pour les établissements ou ARS, contacter l'administrateur PLAGE (ou ePMSI) de la structure.

Pour les organismes nationaux, [cliquer ici](#).

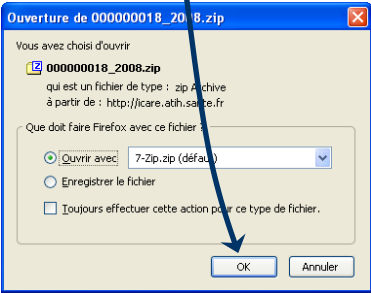
[Accéder aux données de l'ATIH en accès libre.](#)

Pour plus d'information, consulter notre page [Aide](#).

2. Choisissez l'année de la campagne

Merci de choisir l'année :

3. Téléchargez l'application ICARE



### 4.15.2 Dépôt du cadre de saisie RTC

Une fois la saisie complète du cadre saisie effectuée, l'établissement dépose son fichier sur la plateforme ICARE.



**Votre fichier ne doit pas contenir de #VALEUR, #REF et #DIV0  
Fermer EXCEL avant de déposer.**

4. Transmettez le fichier ICARE



Transmettre ICARE sur le serveur

Fichier à transmettre

#### **Message : ICARE est en cours de validation**

**Le contrôleur a téléchargé le fichier que vous avez transmis**, vous n'avez plus la possibilité de transmettre de fichier. Si vous avez besoin de remplacer le fichier que vous avez déjà transmis par un nouveau fichier, contactez votre contrôleur pour qu'il vous autorise à nouveau la transmission de fichier.

## 4.16 Utilisation Contrôleur

### SERVEUR ICARE

La page d'accueil vous permet de choisir l'année de la campagne.

# Icare

*Contrôleur Régional*

Nom : Contrôleur 1 Duchmol

Identifiant ePMSI : 50011      Précédente connexion le jeudi 11 juin 2009 14:27:23      Déconnexion

**Vous avez jusqu'au 4 septembre 2009 pour valider les données**

Merci de choisir l'année :

**Documentation**  
Données 2008 / Manuel d'utilisation contrôleur / [Télécharger le fichier](#)

**Patchs**  
Données 2008 / Patch 1 : mise à jour des feuilles CRP et LGG / [Télécharger le patch](#)

**Support**  
Questions méthodologiques : [Site Agora](#)  
Support technique : [care-informatique@atih.sante.fr](mailto:care-informatique@atih.sante.fr)

Choisissez l'année de la campagne

Si des patchs sont disponibles vous pouvez les récupérer ici

Une fois l'année choisie, le tableau suivant apparaît :

Nom : Ernest000 REGIONAL      Finess : 000000019  
 Identifiant ePMSI : 100000      Prédécédente connexion le mercredi 09 avril 2014 12:38:04      Déconnexion

Retour




Etablissement	Téléchargement ICARE - Etablissement	Transmission ICARE - Etablissement	Téléchargement ICARE-ARS (Contrôleur)	Validation ICARE-ARS (Contrôleur)
000000019 - CHU CH DE TEST DEVEL	09-04/2014 10:36:31	09-04/2014 11:20:39	09-04/2014 11:20:45	09-04/2014 12:42:07


Cliquer ici pour autoriser l'établissement à déposer un nouveau fichier. Cela efface le fichier préalablement déposé par l'établissement


Cliquer ici pour télécharger le fichier déposé par l'établissement

Cliquer ici pour déposer le fichier contrôlé

Cliquer ici pour télécharger le fichier contrôlé que vous avez déposé

Pour télécharger un fichier, cliquer sur l'icône «Télécharger» . Une fois le fichier téléchargé et enregistré sur votre disque dur, vous devez vérifier les informations renseignées par l'établissement puis sauvegarder ce fichier. Vous devez ensuite mettre en ligne ce fichier validé en cliquant sur l'icône «Valider» . Vous pouvez modifier votre fichier et le redéposer en re cliquant sur l'icône «Valider»  (cela écrasera l'ancien fichier mis en ligne).

Une fois que vous avez téléchargé le fichier de l'établissement, celui-ci ne pourra plus déposer de fichier. Si l'établissement doit apporter des modifications à son fichier, vous devez cliquer sur l'icône « Invalider »  pour autoriser l'établissement à déposer un nouveau fichier. Le fichier préalablement déposé par l'établissement sera supprimé, ainsi que tous les fichiers éventuellement présents dans la suite du processus.

 Attention de ne pas modifier le paramétrage du fichier établissement car cela entraîne un effacement des données.

La version contrôleur comporte un onglet supplémentaire : l'onglet Journal. Toute modification du contrôleur dans le cadre de saisie est répertoriée dans cet onglet.

## 4.17 Problèmes connus au dépôt du cadre de saisie RTC

Si l'un de ces messages apparaît, l'établissement ou le contrôleur doit faire les modifications associées :

Messages	Actions de l'établissement
Erreur du WS : Le numéro FINESS du fichier est incorrect	Vous n'avez pas déposé sur le bon numéro FINESS. Veuillez redéposer le fichier RTC ayant le même numéro finess que sur ICARE
Erreur du WS : Votre fichier contient des #REF ou #VALEUR	Le classeur contient des valeurs non acceptées. Veuillez redéposer un fichier sans #REF et #VALEUR.
Erreur du WS : Vous devez mettre à jour le classeur avec le correctif disponible sur la page d'accueil	Vous n'avez pas appliqué le dernier patch. Veuillez redéposer un fichier avec le dernier patch appliqué
Erreur du WS : La liste des onglets de votre fichier est incorrecte	Vous avez modifié le nom ou le nombre d'onglets. Veuillez redéposer un fichier non modifié.
Seuls les fichiers Zip et XLS sont acceptés	Vérifier qu'EXCEL ou le Zip soit bien fermé.

Pour les autres messages, l'ATIH va intervenir afin que le problème soit analysé et vous tiendra informé de l'atypie détectée :

code\_1: ERREUR\_INCONNUE  
 code\_2: ERREUR\_TELECHARGEMENT\_FICHER\_ETAB  
 code\_3: ERREUR\_DECOMPRESSION\_FICHER\_ETAB  
 code\_4: ERREUR\_OUVERTURE\_FICHER\_ETAB  
 code\_7: ERREUR\_APPLICATION\_CORRECTIF  
 code\_10: ERREUR\_ECRITURE\_FICHER\_CONTROLEUR  
 code\_11: ERREUR\_COMPRESSION\_FICHER\_CONTROLEUR  
 code\_12: ERREUR\_UPLOAD\_FICHER\_CONTROLEUR  
 code\_17: ERREUR\_NEWEXCEL\_IMPOSSIBLE





# Annexes

---

## ANNEXE I : L'ARBRE ANALYTIQUE

### CONSIGNES D'UTILISATION DE L'ARBRE

Pour le découpage des sections d'analyse cliniques (SAC), des sections d'analyse médico-techniques (SAMT) et des sections d'analyse mixtes (SAMX), les établissements ont la possibilité de créer des subdivisions supplémentaires en fonction de leur organisation, sous les appellations de leur choix, à l'aide d'un suffixe 01 à 99.

Exemples :

934.522.12.01 SSR polyvalent/ adultes/hospitalisation complète (7 jours sur 7) – **soins palliatifs**

934.522.12.02 SSR polyvalent/ adultes/hospitalisation complète (7 jours sur 7) – **soins autres**

932.411.01 Bloc opératoire central - **dermatologie**

932.411.02 Bloc opératoire central - **brûlés**

*Cette consigne peut être étendue aux subdivisions des autres sections d'analyse dans le cadre d'une gestion interne plus fine des activités.*

N1	N2	N3	N4	N5	N6		
<b>NIVEAU 1 / FONCTION 931 / GESTION GENERALE et LOGISTIQUE</b>						920	
<b>931.1 / GESTION GENERALE ET AUTRES LOGISTIQUE</b>						920.0	
<b>931.11 / Services administratifs à caractère général</b>						920.00	
<b>931.111 / Direction générale</b>						920.000	
<b>931.111.1 / Direction et instances</b>						920.000.0	
931.111.11 / Instances d'établissement (CA, CME, CTE, Conseil exécutif, Instance administrative des pôles) .						920.000.01	
931.111.12 / Coopération internationale sur instruction ministérielle .						920.000.02	
931.111.19 / Autres coopérations internationales .						920.000.09	
<b>931.111.2 / Secrétariat général et Conseil juridique</b>						920.000.1	
931.111.21 / Secrétariat général							
931.111.22 / Conseil juridique							
<b>931.111.3 / Direction des Plans et travaux</b>						920.000.2	
<b>931.111.4 / Relations Publiques et Communication</b>						920.000.3	
931.111.41 / Relations Publiques						920.000.31	
931.111.42 / Communication						920.000.32	
<b>931.111.5 / Archives administratives et Centre de documentation</b>						920.000.4	
931.111.51 / Archives administratives							
931.111.52 / Centre de documentation							
<b>931.111.6 / Contrôle de gestion et audit</b>						920.000.5	
931.111.61 / Contrôle de Gestion						920.000.51	
931.111.62 / Contrôle interne							
931.111.63 / Audit interne						920.000.51	
<b>931.111.7 / Direction de la prospective et de la stratégie</b>						920.000.6	
<b>931.111.8 / Direction de l'Organisation, de la Qualité, de l'Evaluation et de la Gestion des risques</b>						920.000.7	
931.111.81 / Qualité						920.000.71	
931.111.82 / Evaluation						920.000.72	
931.111.83 / Gestion des Risques (Biotox, Pandémie grippale, risques liés à des circonstances exceptionnelles) .						920.000.73	
931.111.84 / Organisation et Méthodes						920.031	
<b>931.112 / Finances - comptabilité</b>						920.001	
<b>931.112.1 / Direction financière</b>						920.001.2	
<b>931.112.2 / Bureau du budget</b>						920.001.3	
<b>931.112.3 / Comptabilité ordonnateur</b>						920.001.4	
931.112.31 / Bureau des engagements						920.001.41	
931.112.32 / Bureau des mandatements						920.001.42	
<b>931.112.5 / Régie des recettes</b>						920.001.6	
<b>931.112.6 / Gestion de Trésorerie</b>						920.001.7	

**N1 N2 N3 N4 N5 N6**

**NIVEAU 1 / FONCTION 931 / GESTION GENERALE et LOGISTIQUE**

920

<b>931.113 / Gestion économique</b>	920.002
<b>931.113.1 / Direction des services économiques</b>	920.002.1
<b>931.113.2 / Stockage et distribution - gestion des magasins (sauf pharmacie)</b>	920.002.2
<b>931.113.3 / Bureau des achats, fonctionnement et équipements (sauf Pharmacie)</b>	920.002.3
<b>931.113.4 / Reprographie</b>	920.002.4
<b>931.113.5 / Service Audio-Visuel</b>	920.002.5
<b>931.113.6 / Communication et affranchissements</b>	920.002.6
931.113.61 / Standard	920.002.61
931.113.62 / Vaguemestre (courrier)	920.002.62
<b>931.12 / Services administratifs liés au personnel</b>	920.01
<b>931.121 / Gestion du Personnel</b>	920.010
<b>931.121.1 / Services administratifs et généraux du personnel</b>	920.010.1
931.121.11 / Direction du personnel	920.010.11
931.121.12 / Formation - Promotion indifférenciée	920.010.12
931.121.13 / Formation continue	920.010.13
931.121.14 / Promotion	920.010.14
931.121.15 / Gestion du personnel indifférenciée	920.010.15
931.121.16 / Gestion du personnel non médical	920.010.16
931.121.17 / Formation des Personnels administratifs de la santé et du secteur social (ENSP)	920.530
<b>931.121.2 / Services sociaux et autres services liés au personnel</b>	920.010.2
931.121.21 / Services sociaux destinés au personnel et loisirs	920.010.21
931.121.22 / Syndicats	920.010.22
931.121.23 / Radioprotection et Médecine du travail	920.010.23
931.121.24 / Garderie - Crèche (personnel)	920.010.24
<b>931.121.3 / Rémunérations non affectables</b>	920.010.3
931.121.31 / Communautés religieuses	920.010.31
931.121.32 / Personnel hors activité	920.010.31
931.121.33 / Personnel mis à disposition au près des services de l'état (MIG)	
931.121.39 / Personnel mis à disposition Autres (hors MIG)	
<b>931.121.4 / Service des traitements</b>	920.010.4
931.121.41 / Rémunérations du personnel médical	920.010.41
931.121.42 / Rémunérations du personnel non médical	920.010.42
931.121.43 / Rémunérations du personnel temporaire	920.010.43
<b>931.122 / Direction des affaires médicales</b>	920.011
<b>931.123 / Direction des soins</b>	920.012
<b>931.13 / Accueil et gestion des malades</b>	920.02
<b>931.131 / Accueil et gestion des malades</b>	920.020
<b>931.131.1 / Accueil et gestion des malades hospitalisés</b>	920.020.1
<b>931.131.2 / Accueil et gestion des consultations externes</b>	920.020.2
<b>931.131.3 / Gestion des biens des malades</b>	920.020.3
<b>931.131.4 / Gérant de tutelle (incapables majeurs)</b>	920.020.4
<b>931.132 / Bureau des recettes Facturation</b>	920.001.5
<b>931.133 / Archives médicales</b>	920.021
<b>931.134 / Services généraux et action sociale en faveur des malades (indifférenciés)</b>	920.022
<b>931.134.1 / Services généraux destinés aux malades</b>	920.022.1
<b>931.134.2 / Culte - Aumônerie</b>	920.022.2
<b>931.134.3 / Service mortuaire</b>	920.022.3
<b>931.134.4 / Morgue</b>	920.022.4
<b>931.134.9 / Autres services généraux destinés aux malades</b>	920.022.9
<b>931.135 / Action sociale, animation</b>	920.023
<b>931.135.1 / Action sociale (ou service social)</b>	920.023.1
<b>931.135.2 / Animation</b>	920.023.4
<b>931.135.3 / Services scolaires à l'hôpital (en pédiatrie, par exemple)</b>	920.023.5
<b>931.136 / Sections annexes</b>	920.024
<b>931.136.1 / Pouponnière à caractère social</b>	920.024.1
<b>931.136.2 / Foyer de l'enfance</b>	920.024.2
<b>931.136.3 / Maison maternelle</b>	920.024.3
<b>931.136.4 / Hôtel maternel</b>	920.024.4
<b>931.136.5 / Centre maternel</b>	920.024.5
<b>931.136.6 / Crèche collective</b>	920.024.6
<b>931.136.7 / Oeuvre d'adoption</b>	920.024.7

**N1 N2 N3 N4 N5 N6**

<b>NIVEAU 1 / FONCTION 931 / GESTION GENERALE et LOGISTIQUE</b>	<b>920</b>
931.14 / Direction des Systèmes d'Information (DSI)	920.03
931.15 / Département du service d'information médicale	920.04
931.16 / Services hôteliers	920.06
931.161 / Nettoyage	920.061
931.162 / Chauffage - Climatisation	920.062
931.163 / Sécurité incendie et gardiennage	920.063
931.163.1 / Sécurité incendie	920.063.1
931.163.2 / Gardiennage	920.063.2
931.164 / Traitement des Déchets hospitaliers	920.064
931.164.1 / Déchets ménagers	920.064.1
931.164.2 / Déchets à risques (hors déchets radioactifs)	920.064.2
931.165 / Transport à caractère hôtelier	920.065
931.165.1 / Transport de personnels	920.065.1
931.165.2 / Transport de Biens (repas, linge, pharmacie, stérilisation, labos...)	920.065.2
931.165.3 / Transport des déchets	920.065.3
931.166 / Garage	920.066
931.17 / Transport des patients (hors SMUR)	920.07
931.171 / Brancardage et transport pédestre	920.070
931.172 / Transport motorisé (ambulance...)	920.071
931.18 / Entretien-maintenance	920.08
931.181 / Direction des services techniques et bureau d'études	920.080
931.182 / Ateliers (hors génie biomédical)	920.081
931.182.1 / Atelier spécialisé bâtiment	920.081.1
931.182.2 / Atelier spécialisé électricité	920.081.2
931.182.3 / Atelier spécialisé mécanique	920.081.3
931.182.9 / Autres ateliers	920.081.9
931.183 / Entretien des jardins	920.082
931.184 / Entretien des bâtiments	920.083
931.185 / Déménagement et manutention	920.084
<b>931.3 / RESTAURATION</b>	<b>920.3</b>
931.31 / Cuisine (préparation)	920.300
931.311 / Cuisine centrale	920.300.1
931.312 / Cuisine diététique	920.300.2
931.313 / Atelier de fabrication	920.300.3
931.314 / Cuisine relais	920.300.4
931.315 / Self	920.300.6
931.316 / Internat	920.300.7
931.32 / Distribution	920.301
931.33 / Préparation + Distribution	920.302
931.34 / Biberonnerie	920.300.5
<b>931.4 / BLANCHISSERIE</b>	<b>920.4</b>
931.41 / Blanchisserie	920.40
931.42 / Lingerie	920.41

N1 N2 N3 N4 N5 N6

<b>NIVEAU 1 / FONCTION 932 / MEDICO-TECHNIQUE</b>	922
<b>932.1 / URGENCES MÉDICO-CHIRURGICALES</b>	921.1
<b>932.11 / Accueil et traitements des urgences</b>	921.10
<b>932.111 / SAU - UPATOU</b>	921.100.1
<b>932.112 / Accueil et traitements des urgences de Médecine</b>	
932.112.1 / Accueil et traitements des urgences pédiatriques	921.100.3
932.112.2 / Accueil et traitements des urgences cardiologiques	921.100.4
<b>932.113 / Accueil et traitements des urgences de Chirurgie</b>	
932.113.1 / Accueil et traitements des urgences ophtalmologiques	921.100.5
<b>932.114 / Accueil et traitements des urgences de Gynécologie-Obstétrique</b>	921.100.2
<b>932.115 / Accueil et traitements des urgences de Psychiatrie</b>	
932.115.1 / Accueil et traitements des urgences psychiatriques adultes	921.100.6
932.115.2 / Accueil et traitements des urgences psychiatriques enfants et adolescents	
<b>932.119 / Accueil et traitements des urgences d'autres spécialités</b>	921.100.9
<b>932.2 / SMUR</b>	921.2
<b>932.21 / SMUR</b>	921.20
932.211 / SMUR terrestre	921.200
932.212 / SMUR aérien	921.201
<b>932.22 / SAMU social</b>	921.21
<b>932.3 / LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES BIOLOGIQUES (hors explorations fonctionnelles)</b>	922.1
<b>932.31 / Laboratoire générale et Centre de Tri</b>	922.10
<b>932.32 / Anatomie - Pathologie</b>	922.11
<b>932.321 / Morphologie</b>	922.110
932.321.1 / Cytologie	922.110.1
932.321.2 / Histologie	922.110.2
932.321.3 / Embryologie - Pathologie	922.110.3
932.321.4 / Anatomie - Pathologie	922.110.4
<b>932.33 / Autres Laboratoires</b>	922.12
<b>932.331 / Pharmacologie</b>	922.120
<b>932.332 / Toxicologie</b>	922.121
<b>932.333 / Biochimie</b>	922.122
932.333.1 / Biochimie générale	922.122.1
932.333.2 / Enzymologie	922.122.2
932.333.3 / Hormonologie	922.122.3
<b>932.334 / Immunologie</b>	922.123
932.334.1 / Immuno-chimie	922.123.1
932.334.2 / Immuno-hématologie	922.123.2
932.334.3 / Immunologie cellulaire, leucoplaquettaire, histocompatibilité	922.123.3
932.334.4 / Immunologie tissulaire et auto-immunité	922.123.4
932.334.5 / Activités de laboratoire, de radio-immunologie	922.123.5
932.334.6 / Radio-immunologie	922.123.6
932.334.7 / Laboratoires de radio-isotopes (recherche fondamentale, partie in vitro de la médecine nucléaire)	922.123.7
<b>932.335 / Sérologie</b>	922.124
<b>932.336 / Micro-biologie</b>	922.125
932.336.1 / Cytologie	922.125.1
932.336.2 / Virologie	922.125.2
932.336.3 / Bactériologie	922.125.3
932.336.4 / Coprologie	922.125.4
932.336.5 / Parasitologie	922.125.5
932.336.6 / Mycologie	922.125.6
932.336.7 / Parasitologie et mycologie	922.125.7
932.336.8 / Bactériovirologie et parasitologie indifférenciées	922.125.8
<b>932.337 / Hématologie générale et hémostase</b>	922.126
932.337.1 / Hématologie générale	922.126.1
932.337.2 / Hémostase	922.126.2

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 932 / MEDICO-TECHNIQUE**

	922
<b>932.338 / Biologie moléculaire</b>	922.127
<b>932.338.1 / Virologie</b>	922.127.1
<b>932.338.2 / Bactériologie</b>	922.127.2
<b>932.338.3 / Parasitologie</b>	922.127.3
<b>932.338.4 / Coprologie</b>	922.127.4
<b>932.338.5 / Génétique (diagnostics des anomalies)</b>	922.127.5
<b>932.338.6 / Diagnostics des anomalies somatiques</b>	922.127.6
<b>932.34 / Autres Laboratoires (suite)</b>	
<b>932.341 / Laboratoire génétique</b>	922.128
<b>932.341.1 / Cytogénétique</b>	922.128.1
<b>932.341.2 / Biologie moléculaire</b>	922.128.2
<b>932.342 / Biologie de la reproduction</b>	922.110.5
<b>932.349 / Autres disciplines biologiques</b>	922.129
<b>932.349.1 / Chimie</b>	922.129.1
<b>932.349.9 / Autres disciplines biologiques</b>	922.129.9
<b>932.35 / Laboratoires automatisés</b>	
<b>932.4 / BLOCS OPÉRATOIRES</b>	922.2
<b>932.41 / Chirurgie générale</b>	922.200
<b>932.411 / Bloc opératoire central</b>	922.200.1
<b>932.412 / Bloc chirurgie générale</b>	922.200.2
<b>932.42 / Chirurgie spécialisée</b>	922.201
<b>932.421 / Bloc aseptique (spécialités indifférenciées)</b>	922.201.0
<b>932.421.1 / Bloc orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique</b>	
<b>932.421.2 / Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire</b>	
<b>932.422 / Bloc septique (spécialités indifférenciées)</b>	922.201.1
<b>932.422.1 / Bloc ORL</b>	922.201.2
<b>932.422.2 / Bloc ophtalmologique</b>	922.201.3
<b>932.422.3 / Bloc d'uro-viscérale</b>	922.201.6
<b>932.422.4 / Bloc pédiatrique</b>	922.203
<b>932.422.5 / Curiothérapie (bloc dédié)</b>	
<b>932.422.9 / Bloc autres spécialités</b>	922.201.9
<b>932.43 / Bloc gynéco-obstétrical</b>	922.202
<b>932.431 / Bloc obstétrique</b>	922.202.1
<b>932.432 / Bloc gynécologie</b>	922.202.2
<b>932.433 / Salles de travail</b>	922.202.3
<b>932.5 / IMAGERIE</b>	922.3
<b>932.51 / Radiologie</b>	922.30
<b>932.511 / Radiostandard</b>	922.300.1
<b>932.512 / Vasculaire</b>	922.300.2
<b>932.513 / Hémodynamique</b>	922.300.3
<b>932.514 / Scanographie (dont mémoradio)</b>	922.300.4
<b>932.519 / Autres techniques spécialisées (neurologie, tumographie ...)</b>	922.300.9
<b>932.52 / Echographie</b>	922.31
<b>932.521 / Echocardiologie</b>	922.310.1
<b>932.522 / Echographie abdominale</b>	922.310.2
<b>932.523 / Echographie obstétrique</b>	922.310.3
<b>932.524 / Echographie vasculaire</b>	922.310.4
<b>932.529 / Autres échographies</b>	922.310.9
<b>932.53 / Médecine nucléaire (in vivo)</b>	922.32
<b>932.531 / Laboratoire de radio-isotopes (Médecine nucléaire in vivo)</b>	922.320.1
<b>932.532 / TEP</b>	922.320.2
<b>932.539 / Autres équipements de Médecine Nucléaire</b>	
<b>932.54 / Imagerie résonance magnétique</b>	922.33
<b>932.55 / Imagerie interventionnelle</b>	922.34
<b>932.551 / Imagerie interventionnelle cardio</b>	922.341
<b>932.552 / Imagerie interventionnelle vasculaire</b>	922.342
<b>932.553 / Imagerie interventionnelle neuro-vasculaire</b>	922.343
<b>932.554 / Hémodynamique</b>	922.344
<b>932.559 / Imagerie interventionnelle Autres</b>	922.349
<b>932.59 / Autres techniques d'imagerie</b>	922.39

N1 N2 N3 N4 N5 N6

<b>NIVEAU 1 / FONCTION 932 / MEDICO-TECHNIQUE</b>	922
<b>932.6 / ANESTHÉSIOLOGIE</b>	922.6
932.61 / Anesthésiologie	922.60
932.62 / Salle de surveillance post-interventionnelle (salle de réveil)	922.601
<b>932.7 / READAPTATION ET REEDUCATION*</b>	922.7
932.71 / Plateaux techniques spécialisés de rééducation	922.71
932.711 / Plateau d'ergothérapie	
932.711.1 / Espace d'ergothérapie	
932.712 / Plateau d'informatique thérapeutique	
932.712.1 / Informatique thérapeutique pour troubles du langage, systèmes de synthèse vocale, etc.	
932.713 / Plateau d'orthoptie	
932.713.1 / Salle d'orthoptie	
932.714 / Plateau cuisine éducative	
932.714.1 / Cuisine éducative	
932.715 / Plateau de réadaptation	
932.715.1 / Locaux de simulation de logement	
932.715.2 / Appartement d'autonomie	
932.716 / Autres plateaux techniques SSR	
932.716.1 / Appareil d'isocinétisme	
932.716.2 / Laboratoire d'analyse du mouvement, de l'équilibre et de la marche	
932.716.3 / Assistance robotisée à la marche (Lokomat...)	
932.716.4 / Lokomat des membres supérieurs	
932.716.5 / Simulateur de conduite automobile	
932.716.6 / Rachimétrie	
932.716.7 / Stabilométrie	
932.716.8 / Système informatisé d'indentification de la typologie du rachis	
932.717 / Autres plateaux techniques SSR (suite)	
932.717.1 / Électrostimulation fonctionnelle	
932.717.2 / Douche filiforme pour grands brûlés	
932.717.3 / Chambre domotisée	
932.717.4 / Salle multisensorielle	
932.717.5 / Gymnase (à différencier de la simple salle de gymnastique)	
932.717.6 / Piscine/balnéothérapie (au moins 20 m2)	
932.717.7 / Plateau de psychomotricité	
932.717.8 / Plateau de kinésithérapie	
932.79 / Autres activités médico-technique de réadaptation et rééducation	922.71
<b>932.8 / EXPLORATIONS FONCTIONNELLES</b>	922.8
932.81 / Explorations fonctionnelles cardio-vasculaires	922.801
932.82 / Explorations fonctionnelles pneumologiques	922.802
932.83 / Explorations fonctionnelles neurologiques	922.803
932.84 / Explorations fonctionnelles digestives	922.804
932.85 / Explorations fonctionnelles en ORL	922.805
932.86 / Explorations fonctionnelles ophtamologique	922.806
932.87 / Explorations fonctionnelles d'urodynamique	922.807
932.89 / Autres explorations fonctionnelles spécialisées	922.809
<b>932.9 / AUTRES ACTIVITÉ MÉDICO-TECHNIQUES</b>	922.9
932.91 / CAISSON HYPERBARE (à utiliser si l'hébergement et le plateau sont distincts )	
932.99 / Autres Activités Médico-Techniques y compris laser.	922.99

\* Les SAMT Métiers de RR (code SA 932.72) n'apparaissent pas dans cet arbre car ces sections sont exclusivement utilisées dans la méthode de l'ENC SSR

**N1 N2 N3 N4 N5 N6**

**NIVEAU 1 / FONCTION 933 / ACTIVITÉS MIXTES**

<b>933.1 / DIALYSE</b>	921.3
<b>933.11 / Hémodialyse</b>	921.30
<b>933.111 / Hémodialyse et hémofiltration pour chroniques adultes</b>	921.300
<b>933.111.1 / Centre lourd</b>	921.300.1
<b>933.111.2 / Unité médicalisée</b>	921.300.2
<b>933.111.3 / Unité Autodialyse</b>	921.300.3
<b>933.112 / Hémodialyse et hémofiltration pour chroniques enfants</b>	921.301
<b>933.112.1 / Centre lourd</b>	921.301.1
<b>933.112.2 / Unité médicalisée</b>	921.301.2
<b>933.112.3 / Unité Autodialyse</b>	921.301.3
<b>933.12 / Entraînement à la dialyse</b>	921.31
<b>933.121 / Entraînement à l'hémodialyse à domicile et à l'autodialyse</b>	921.310
<b>933.122 / Entraînement à la dialyse péritonéale à domicile</b>	921.311
<b>933.123 / Entraînement à la dialyse péritonéale continue</b>	921.312
<b>933.2 / RADIOTHÉRAPIE</b>	922.4
<b>933.21 / Préparation à l'irradiation</b>	922.41
<b>933.211 / Préparation : techniques traditionnelles</b>	922.411
<b>933.212 / Préparation : techniques rares</b>	922.412
<b>933.212.1 / Protonthérapie</b>	922.412.1
<b>933.212.2 / Cyberknife</b>	922.412.2
<b>933.212.3 / Tomothérapie</b>	922.412.3
<b>933.22 / Irradiation</b>	922.42
<b>933.221 / Irradiation : techniques traditionnelles</b>	922.421
<b>933.222 / Irradiation : techniques rares</b>	922.422
<b>933.222.1 / Protonthérapie</b>	922.422.1
<b>933.222.2 / Cyberknife</b>	922.422.2
<b>933.222.3 / Tomothérapie</b>	922.422.3
<b>933.222.4 / Gamma Knife</b>	922.422.4
<b>933.23 / Curiethérapie (ambulatoire)</b>	922.43
<b>933.3 / RÉANIMATION</b>	923.030
<b>933.31 / Réanimation Médicale et polyvalente</b>	
<b>933.311 / Réanimation médicale</b>	923.030.1
<b>933.312 / Réanimation néonatale et pédiatrique</b>	923.030.2
<b>933.312.1 / Réanimation néonatale</b>	923.030.3
<b>933.312.2 / Réanimation pédiatrique</b>	923.030.4
<b>933.313 / Réanimation cardiologique</b>	923.030.5
<b>933.314 / Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)</b>	923.030.6
<b>933.32 / Réanimation Chirurgicale</b>	
<b>933.321 / Réanimation chirurgicale pédiatrique</b>	923.120.1
<b>933.322 / Réanimation chirurgicale adulte</b>	923.120.2
<b>933.4 / BLOC CHIRURGIE AMBULATOIRE</b>	922.204
<b>933.5 / CAISSON HYPERBARE (à utiliser si l'hébergement et le plateau ne sont pas dissociés )</b>	



N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE**

<b>934.1 / HOSPITALISATION DE MÉDECINE</b>	923.0
<b>934.11 / Médecine générale non orientée</b>	923.00
<b>934.111 / Médecine générale non orientée</b>	923.000
934.111.1 / Médecine générale	923.000.0
934.111.2 / Médecine interne	923.000.1
934.111.3 / Maladies infectieuses	923.000.2
<b>934.112 / Médecine générale avec fréquentation particulière</b>	923.001
934.112.1 / Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil circulatoire	923.001.1
934.112.2 / Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil respiratoire	923.001.2
934.112.3 / Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil digestif	923.001.3
934.112.9 / Médecine générale avec fréquentation particulière de malades autres	923.001.4
<b>934.12 / Pédiatrie</b>	923.01
<b>934.121 / Pédiatrie différenciée par population</b>	923.010
934.121.1 / Pédiatrie enfants et adolescents	923.010.1
934.121.2 / Pédiatrie nouveaux nés	923.010.2
934.121.3 / Pédiatrie nourrissons	923.010.3
934.121.4 / Néonatalogie	923.010.4
934.121.5 / Médecine de l'adolescent	923.010.5
<b>934.122 / Pédiatrie différenciée par spécialités médicales</b>	923.011
934.122.1 / Cardiologie infantile	923.011.1
934.122.2 / Néphrologie infantile	923.011.2
934.122.3 / Carcinologie infantile	923.011.3
934.122.4 / Hématologie pédiatrique	923.011.4
934.122.9 / Autres spécialités pédiatriques	923.011.9
<b>934.13 / Spécialités médicales</b>	923.02
<b>934.131 / Spécialités médicales</b>	923.020
934.131.1 / Addictologie générale	923.020.1
934.131.3 / Allergologie	923.020.2
934.131.4 / Dermato-vénérologie	923.020.3
934.131.5 / Vénérologie	923.020.4
934.131.6 / Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition métabolisme	
934.131.61 / Endocrinologie	923.020.6
934.131.62 / Diabétologie	923.020.7
934.131.63 / Nutrition métabolisme	923.020.8
<b>934.132 / Spécialités médicales (suite)</b>	923.021
934.132.1 / Hématologie et maladies du sang	923.021.1
934.132.2 / Hépatologie - gastro-entérologie	923.021.2
934.132.3 / Hépatologie	923.021.3
934.132.4 / Gastro-entérologie	923.021.4
934.132.5 / Maladies infectieuses tropicales et exotiques	923.021.5
934.132.6 / Maladies tropicales et exotiques	923.021.6
934.132.7 / Médecine cardiovasculaire	923.021.7
934.132.8 / Neurologie	923.021.8
<b>934.133 / Spécialités médicales (suite)</b>	923.022
934.133.1 / Pneumologie (indifférenciée)	923.022.1
934.133.2 / Pneumologie non tuberculeuse	923.022.2
934.133.3 / Phtisiologie	923.022.3
934.133.4 / Rhumatologie	923.022.4
934.133.6 / Radiothérapie en chambres protégées (médecine nucléaire et/ou curiethérapie)	923.022.6
<b>934.134 / Spécialités médicales (suite)</b>	923.023
934.134.1 / Néphrologie	923.023.1
934.134.2 / Médecine carcinologique	923.023.2
934.134.3 / Chimiothérapie en hématologie et cancérologie	923.023.3
934.134.4 / Médecine gériatrique	923.023.4
934.134.5 / Soins hautement spécialisés en médecine	923.023.5
934.134.6 / Soins et accompagnement des malades en phase terminale, soins palliatifs	923.024.1
934.134.7 / Traitement spécialisé contre la douleur	923.024.2
934.134.9 / Autres spécialités médicales	923.023.9

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE**

<b>934.14 / Surveillance continue médicale et polyvalente et Soins intensifs</b>	923.03
<b>934.141 / Surveillance continue médicale et polyvalente</b>	923.031
934.141.1 / Surveillance continue médecine	923.031.1
934.141.2 / Surveillance continue cardiologie	923.031.2
934.141.3 / Surveillance continue pédiatrique	923.031.3
934.141.4 / Surveillance continue néphrologie	923.031.4
934.141.5 / Surveillance continue néonatale	923.031.5
934.141.6 / Surveillance continue polyvalente (médicale + chirurgicale)	923.031.6
934.141.9 / Surveillance continue autres	923.031.9
<b>934.142 / Soins intensifs médicaux</b>	923.032
934.142.1 / Soins intensifs médicaux	923.032.1
934.142.2 / Soins intensifs néonataux	923.032.2
934.142.3 / Soins intensifs pédiatriques	923.032.3
934.142.4 / Soins intensifs cardiologiques	923.032.4
934.142.5 / Soins intensifs neuro-vasculaires (USINV)	
934.142.9 / Soins intensifs autres	923.032.9
<b>934.15 / Unité d'hospitalisation temporaire - Service de Porte</b>	923.04
934.151 / Unité d'hospitalisation temporaire médecine	923.041
934.152 / Unité d'hospitalisation temporaire chirurgie	923.042
934.153 / Unité d'hospitalisation temporaire psychiatrie	923.043
<b>934.2 / HOSPITALISATION DE CHIRURGIE</b>	923.1
<b>934.21 / Chirurgie générale</b>	923.10
<b>934.211 / Chirurgie générale</b>	923.100
934.211.1 / Chirurgie générale et spécialités indifférenciées	923.100.1
<b>934.212 / Chirurgie générale avec fréquentation particulière</b>	923.101
934.212.1 / Chirurgie générale avec fréquentation particulière de malades nécessitant des opérations de viscères (chirurgie molle)	923.101.1
934.212.2 / Chirurgie générale avec fréquentation particulière de malades nécessitant des opérations des os (chirurgie osseuse)	923.101.2
<b>934.22 / Chirurgie infantile</b>	923.11
934.221 / Chirurgie enfants et adolescents	923.110.1
934.222 / Chirurgie nouveaux nés	923.110.2
<b>934.23 / Surveillance continue chirurgicale et Soins intensifs chirurgicaux</b>	923.12
<b>934.231 / Surveillance continue chirurgicale</b>	923.121
934.231.1 / Surveillance continue pédiatrique	923.121.1
934.231.2 / Surveillance continue adulte	923.121.2
<b>934.232 / Soins intensifs chirurgicaux</b>	923.122
934.232.1 / Soins intensifs pédiatriques	923.122.1
934.232.2 / Soins intensifs adultes	923.122.2
<b>934.24 / Spécialités chirurgicales</b>	923.19
934.241 / Chirurgie carcinologique	923.190
934.242 / Chirurgie grands brûlés	923.191
934.243 / Chirurgie digestive	923.192
934.244 / Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	923.193
934.244.1 / Chirurgie thoraco-pulmonaire	923.193.1
934.244.2 / Chirurgie vasculaire	923.193.2
934.244.3 / Chirurgie cardio-vasculaire	923.193.3
934.245 / Neuro-chirurgie	923.194
934.246 / Orthopédie, traumatologie et chirurgie plastique et réparatrice	923.195
934.246.1 / Orthopédie - traumatologie	923.195.1
934.246.2 / Orthopédie	923.195.2
934.246.3 / Traumatologie	923.195.3
934.246.4 / Chirurgie plastique et réparatrice	923.195.4

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE**

<b>934.247 / ORL, ophtalmologie et stomatologie et chirurgie maxillo-faciale</b>	923.196
934.247.1 / ORL, ophtalmologie et stomatologie	923.196.1
934.247.2 / ORL, ophtalmologie	923.196.2
934.247.3 / ORL, stomatologie	923.196.3
934.247.4 / ORL	923.196.4
934.247.5 / Ophtalmologie	923.196.5
934.247.6 / Stomatologie et chirurgie maxillofaciale indifférenciées	923.196.6
934.247.7 / Stomatologie	923.196.7
934.247.8 / Chirurgie maxillofaciale	923.196.8

**934.248 / Urologie** 923.197

**934.249 / Autres spécialités chirurgicales** 923.199

934.249.1 / Soins hautement spécialisés en chirurgie 923.199.1

934.249.2 / Transplantations cardiaques 923.199.2

934.249.3 / Allogreffe de moëlle osseuse 923.199.3

934.249.4 / Transplantation du foie 923.199.4

934.249.5 / Transplantations rénales 923.199.5

934.249.6 / Transplantation coeur poumon 923.199.6

934.249.7 / Autre transplantation d'organe 923.199.7

934.249.9 / Autres spécialités chirurgicales 923.199.9

**934.3 / HOSPITALISATION DE GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE** 923.2

**934.31 / Gynécologie-obstétrique** 923.20

**934.311 / Gynécologie-obstétrique** 923.200

934.311.1 / Obstétrique avec possibilités chirurgicales 923.200.1

934.311.2 / Obstétrique sans possibilités chirurgicales 923.200.2

934.311.3 / Gynécologie médicale et chirurgicale 923.200.3

934.311.4 / Gynécologie médicale 923.200.4

934.311.5 / Gynécologie chirurgicale 923.200.5

934.311.6 / Soins hautement spécialisés en gynécologie-obstétrique 923.200.6

934.311.7 / IVG 923.200.7

934.311.8 / Lutte contre la stérilité 923.200.8

**934.312 / Gynécologie-obstétrique (suite)** 923.201

934.312.1 / Suivi de grossesse 923.201.1

934.312.2 / Médecine de la reproduction (y compris PMA) 923.201.2

**934.4 / HOSPITALISATION PSYCHIATRIE**

**934.41 / Prises en charge à temps complet**

**934.411 / Prises en charge à temps complet adultes** 923.510

934.411.1 / Hospitalisation à temps plein adultes 923.510.0

934.411.2 / Séjours thérapeutiques adultes

934.411.3 / Hospitalisation à domicile adultes

934.411.4 / Placement familial thérapeutique adultes

934.411.5 / Prise en charge en appartement thérapeutique adultes

934.411.6 / Prise en charge en centre de post-cure psychiatrique adultes

934.411.7 / Prise en charge en centre de crise adultes

**934.412 / Prises en charge à temps complet enfants et adolescents** 923.511

934.412.1 / Hospitalisation temps plein enfants et adolescents 923.511.0

934.412.2 / Séjour thérapeutique enfants et adolescents

934.412.3 / Hospitalisation à domicile enfants et adolescents

934.412.4 / Placement familial thérapeutique enfants et adolescents

934.412.5 / Prise en charge en appartement thérapeutique enfants et adolescents

934.412.6 / Prise en charge en centre de post-cure psychiatrique enfants et adolescents

934.412.7 / Prise en charge en centre de crise enfants et adolescents

**934.413 / Autres prises en charge à temps complet**

934.413.3 / Unités pour malades difficiles

934.413.4 / Gériopsychiatrie

934.413.5 / Prise en charge spécifique des adolescents dans une unité dédiée

934.413.6 / Prise en charge des patients gravement déficitaires

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE**

**934.42 / Prises en charge à temps partiel**

**934.421 / Prises en charge à temps partiel adultes**

934.421.1 / Hospitalisation de jour adultes

934.421.2 / Hospitalisation de nuit adultes

934.421.3 / Prise en charge en centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et ateliers thérapeutiques adultes

**934.422 / Prises en charge à temps partiel enfants et adolescents**

934.422.1 / Hospitalisation de jour enfants et adolescents

934.422.2 / Hospitalisation de nuit enfants et adolescents

934.422.3 / Prise en charge en centre d'accueil thérapeutique et ateliers thérapeutiques enfants et adolescents

**934.5 / HOSPITALISATION SOINS DE SUITE OU RÉADAPTATION**

**934.51 / Affections soumises à autorisation**

**934.511 / Affections de l'appareil locomoteur**

**934.511.1 / Affections de l'appareil locomoteur adultes**

934.511.11 / Affections de l'appareil locomoteur/ adultes/ hospitalisation complète indifférenciée

934.511.12 / Affections de l'appareil locomoteur/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.511.13 / Affections de l'appareil locomoteur/ adultes/ hospitalisation complète de semaine

934.511.14 / Affections de l'appareil locomoteur/ adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.511.15 / Affections de l'appareil locomoteur/ adultes/ hospitalisation de jour

934.511.16 / Affections de l'appareil locomoteur/ adultes/ hospitalisation de nuit

934.511.17 / Affections de l'appareil locomoteur/ adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.511.2 / Affections de l'appareil locomoteur juvéniles**

934.511.21 / Affections de l'appareil locomoteur/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée

934.511.22 / Affections de l'appareil locomoteur/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.511.23 / Affections de l'appareil locomoteur/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine

934.511.24 / Affections de l'appareil locomoteur/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.511.25 / Affections de l'appareil locomoteur/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour

934.511.26 / Affections de l'appareil locomoteur/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit

934.511.27 / Affections de l'appareil locomoteur/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.511.3 / Affections de l'appareil locomoteur enfants**

934.511.31 / Affections de l'appareil locomoteur/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée

934.511.32 / Affections de l'appareil locomoteur/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.511.33 / Affections de l'appareil locomoteur/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine

934.511.34 / Affections de l'appareil locomoteur/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.511.35 / Affections de l'appareil locomoteur/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour

934.511.36 / Affections de l'appareil locomoteur/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit

934.511.37 / Affections de l'appareil locomoteur/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.512 / Affections du système nerveux**

**934.512.1 / Affections du système nerveux adultes**

934.512.11 / Affections du système nerveux/ adultes/ hospitalisation complète indifférenciée

934.512.12 / Affections du système nerveux/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.512.13 / Affections du système nerveux/ adultes/ hospitalisation complète de semaine

934.512.14 / Affections du système nerveux/ adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.512.15 / Affections du système nerveux/ adultes/ hospitalisation de jour

934.512.16 / Affections du système nerveux/ adultes/ hospitalisation de nuit

934.512.17 / Affections du système nerveux/ adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.512.2 / Affections du système nerveux juvéniles**

934.512.21 / Affections du système nerveux/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée

934.512.22 / Affections du système nerveux/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.512.23 / Affections du système nerveux/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine

934.512.24 / Affections du système nerveux/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.512.25 / Affections du système nerveux/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour

934.512.26 / Affections du système nerveux/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit

934.512.27 / Affections du système nerveux/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**N1 N2 N3 N4 N5 N6**

**NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE**

**934.512.3 / Affections du système nerveux enfants**

- 934.512.31 / Affections du système nerveux/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée*
- 934.512.32 / Affections du système nerveux/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)*
- 934.512.33 / Affections du système nerveux/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine*
- 934.512.34 / Affections du système nerveux/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée*
- 934.512.35 / Affections du système nerveux/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour*
- 934.512.36 / Affections du système nerveux/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit*
- 934.512.37 / Affections du système nerveux/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires*

**934.513 / Affections cardio-vasculaires**

**934.513.1 / Affections cardio-vasculaires adultes**

- 934.513.11 / Affections cardio-vasculaires/ adultes/ hospitalisation complète indifférenciée*
- 934.513.12 / Affections cardio-vasculaires/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)*
- 934.513.13 / Affections cardio-vasculaires/ adultes/ hospitalisation complète de semaine*
- 934.513.14 / Affections cardio-vasculaires/ adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée*
- 934.513.15 / Affections cardio-vasculaires/ adultes/ hospitalisation de jour*
- 934.513.16 / Affections cardio-vasculaires/ adultes/ hospitalisation de nuit*
- 934.513.17 / Affections cardio-vasculaires/ adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires*

**934.513.2 / Affections cardio-vasculaires juvéniles**

- 934.513.21 / Affections cardio-vasculaires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée*
- 934.513.22 / Affections cardio-vasculaires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)*
- 934.513.23 / Affections cardio-vasculaires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine*
- 934.513.24 / Affections cardio-vasculaires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée*
- 934.513.25 / Affections cardio-vasculaires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour*
- 934.513.26 / Affections cardio-vasculaires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit*
- 934.513.27 / Affections cardio-vasculaires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires*

**934.513.3 / Affections cardio-vasculaires enfants**

- 934.513.31 / Affections cardio-vasculaires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée*
- 934.513.32 / Affections cardio-vasculaires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)*
- 934.513.33 / Affections cardio-vasculaires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine*
- 934.513.34 / Affections cardio-vasculaires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée*
- 934.513.35 / Affections cardio-vasculaires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour*
- 934.513.36 / Affections cardio-vasculaires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit*
- 934.513.37 / Affections cardio-vasculaires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires*

**934.514 / Affections respiratoires**

**934.514.1 / Affections respiratoires adultes**

- 934.514.11 / Affections respiratoires/ adultes/ hospitalisation complète indifférenciée*
- 934.514.12 / Affections respiratoires/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)*
- 934.514.13 / Affections respiratoires/ adultes/ hospitalisation complète de semaine*
- 934.514.14 / Affections respiratoires/ adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée*
- 934.514.15 / Affections respiratoires/ adultes/ hospitalisation de jour*
- 934.514.16 / Affections respiratoires/ adultes/ hospitalisation de nuit*
- 934.514.17 / Affections respiratoires/ adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires*

**934.514.2 / Affections respiratoires juvéniles**

- 934.514.21 / Affections respiratoires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée*
- 934.514.22 / Affections respiratoires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)*
- 934.514.23 / Affections respiratoires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine*
- 934.514.24 / Affections respiratoires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée*
- 934.514.25 / Affections respiratoires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour*
- 934.514.26 / Affections respiratoires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit*
- 934.514.27 / Affections respiratoires/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires*

**934.514.3 / Affections respiratoires enfants**

- 934.514.31 / Affections respiratoires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.514.32 / Affections respiratoires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.514.33 / Affections respiratoires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.514.34 / Affections respiratoires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.514.35 / Affections respiratoires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.514.36 / Affections respiratoires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.514.37 / Affections respiratoires/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.515 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens**

**934.515.1 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens adultes**

- 934.515.11 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adultes/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.515.12 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.515.13 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adultes/ hospitalisation complète de semaine
- 934.515.14 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.515.15 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adultes/ hospitalisation de jour
- 934.515.16 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adultes/ hospitalisation de nuit
- 934.515.17 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.515.2 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens juvéniles**

- 934.515.21 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.515.22 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.515.23 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.515.24 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.515.25 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.515.26 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.515.27 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.515.3 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens enfants**

- 934.515.31 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.515.32 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.515.33 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.515.34 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.515.35 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.515.36 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.515.37 / Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.516 / Affections onco-hématologiques**

**934.516.1 / Affections onco-hématologiques adultes**

- 934.516.11 / Affections onco-hématologiques/ adultes/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.516.12 / Affections onco-hématologiques/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.516.13 / Affections onco-hématologiques/ adultes/ hospitalisation complète de semaine
- 934.516.14 / Affections onco-hématologiques/ adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.516.15 / Affections onco-hématologiques/ adultes/ hospitalisation de jour
- 934.516.16 / Affections onco-hématologiques/ adultes/ hospitalisation de nuit
- 934.516.17 / Affections onco-hématologiques/ adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

N1 N2 N3 N4 N5 N6

NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE

**934.516.2 / Affections onco-hématologiques juvéniles**

- 934.516.21 / Affections onco-hématologiques/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.516.22 / Affections onco-hématologiques/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.516.23 / Affections onco-hématologiques/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.516.24 / Affections onco-hématologiques/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.516.25 / Affections onco-hématologiques/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.516.26 / Affections onco-hématologiques/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.516.27 / Affections onco-hématologiques/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.516.3 / Affections onco-hématologiques enfants**

- 934.516.31 / Affections onco-hématologiques/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.516.32 / Affections onco-hématologiques/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.516.33 / Affections onco-hématologiques/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.516.34 / Affections onco-hématologiques/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.516.35 / Affections onco-hématologiques/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.516.36 / Affections onco-hématologiques/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.516.37 / Affections onco-hématologiques/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.517 / Affections des brûlés**

**934.517.1 / Affections des brûlés adultes**

- 934.517.11 / Affections des brûlés / adultes/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.517.12 / Affections des brûlés / adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.517.13 / Affections des brûlés / adultes/ hospitalisation complète de semaine
- 934.517.14 / Affections des brûlés / adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.517.15 / Affections des brûlés / adultes/ hospitalisation de jour
- 934.517.16 / Affections des brûlés / adultes/ hospitalisation de nuit
- 934.517.17 / Affections des brûlés / adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.517.2 / Affections des brûlés juvéniles**

- 934.517.21 / Affections des brûlés / adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.517.22 / Affections des brûlés / adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.517.23 / Affections des brûlés / adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.517.24 / Affections des brûlés / adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.517.25 / Affections des brûlés / adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.517.26 / Affections des brûlés / adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.517.27 / Affections des brûlés / adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.517.3 / Affections des brûlés enfants**

- 934.517.31 / Affections des brûlés / enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.517.32 / Affections des brûlés / enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.517.33 / Affections des brûlés / enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.517.34 / Affections des brûlés / enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.517.35 / Affections des brûlés / enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.517.36 / Affections des brûlés / enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.517.37 / Affections des brûlés / enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.518 / Affections liées aux conduites addictives**

**934.518.1 / Affections liées aux conduites addictives adultes**

- 934.518.11 / Affections liées aux conduites addictives/ adultes/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.518.12 / Affections liées aux conduites addictives/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.518.13 / Affections liées aux conduites addictives/ adultes/ hospitalisation complète de semaine
- 934.518.14 / Affections liées aux conduites addictives/ adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.518.15 / Affections liées aux conduites addictives/ adultes/ hospitalisation de jour
- 934.518.16 / Affections liées aux conduites addictives/ adultes/ hospitalisation de nuit
- 934.518.17 / Affections liées aux conduites addictives/ adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.518.2 / Affections liées aux conduites addictives juvéniles**

934.518.21 / Affections liées aux conduites addictives/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée

934.518.22 / Affections liées aux conduites addictives/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.518.23 / Affections liées aux conduites addictives/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine

934.518.24 / Affections liées aux conduites addictives/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.518.25 / Affections liées aux conduites addictives/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour

934.518.26 / Affections liées aux conduites addictives/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit

934.518.27 / Affections liées aux conduites addictives/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.518.3 / Affections liées aux conduites addictives enfants**

934.518.31 / Affections liées aux conduites addictives/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée

934.518.32 / Affections liées aux conduites addictives/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.518.33 / Affections liées aux conduites addictives/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine

934.518.34 / Affections liées aux conduites addictives/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.518.35 / Affections liées aux conduites addictives/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour

934.518.36 / Affections liées aux conduites addictives/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit

934.518.37 / Affections liées aux conduites addictives/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.52 / Affections soumises à autorisation (suite)**

**934.521 / Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance**

**934.521.1 / Affections de la personne âgée poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance**

934.521.11 / Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance / adultes/ hospitalisation complète indifférenciée

934.521.12 / Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance / adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.521.13 / Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance / adultes/ hospitalisation complète de semaine

934.521.14 / Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance / adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.521.15 / Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance / adultes/ hospitalisation de jour

934.521.16 / Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance / adultes/ hospitalisation de nuit

934.521.17 / Affections de la personne âgées polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance / adultes / hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.522 / SSR polyvalent**

**934.522.1 / SSR polyvalent adultes**

934.522.11 / SSR polyvalent/ adultes/ hospitalisation complète indifférenciée

934.522.12 / SSR polyvalent/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.522.13 / SSR polyvalent/ adultes/ hospitalisation complète de semaine

934.522.14 / SSR polyvalent/ adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.522.15 / SSR polyvalent/ adultes/ hospitalisation de jour

934.522.16 / SSR polyvalent/ adultes/ hospitalisation de nuit

934.522.17 / SSR polyvalent/ adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.522.2 / SSR polyvalent juvéniles**

934.522.21 / SSR polyvalent/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée

934.522.22 / SSR polyvalent/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)

934.522.23 / SSR polyvalent/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine

934.522.24 / SSR polyvalent/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée

934.522.25 / SSR polyvalent/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour

934.522.26 / SSR polyvalent/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit

934.522.27 / SSR polyvalent/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires



**N1 N2 N3 N4 N5 N6**

**NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE**

**934.522.3 / SSR polyvalent enfants**

- 934.522.31 / SSR polyvalent/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.522.32 / SSR polyvalent/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.522.33 / SSR polyvalent/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.522.34 / SSR polyvalent/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.522.35 / SSR polyvalent/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.522.36 / SSR polyvalent/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.522.37 / SSR polyvalent/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.53 / Affections non soumises à autorisation**

**934.539 / Affections autres**

**934.539.1 / Affections autres adultes**

- 934.539.11 / Affections autres/ adultes/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.539.12 / Affections autres/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.539.13 / Affections autres/ adultes/ hospitalisation complète de semaine
- 934.539.14 / Affections autres/ adultes/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.539.15 / Affections autres/ adultes/ hospitalisation de jour
- 934.539.16 / Affections autres/ adultes/ hospitalisation de nuit
- 934.539.17 / Affections autres/ adultes/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.539.2 / Affections autres juvéniles**

- 934.539.21 / Affections autres/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.539.22 / Affections autres/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.539.23 / Affections autres/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.539.24 / Affections autres/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.539.25 / Affections autres/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.539.26 / Affections autres/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.539.27 / Affections autres/ adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.539.3 / Affections autres enfants**

- 934.539.31 / Affections autres/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
- 934.539.32 / Affections autres/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- 934.539.33 / Affections autres/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation complète de semaine
- 934.539.34 / Affections autres/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation partielle indifférenciée
- 934.539.35 / Affections autres/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour
- 934.539.36 / Affections autres/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de nuit
- 934.539.37 / Affections autres/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires

**934.6 / CONSULTATIONS**

923.4

**934.61 / Médecine générale**

923.40

**934.611 / Médecine générale non orientée**

923.400

**934.611.1 / Médecine générale**

923.400.0

**934.611.2 / Médecine interne**

923.400.1

**934.611.3 / Maladies infectieuses**

923.400.2

**934.612 / Médecine générale avec fréquentation particulière**

923.401

**934.612.1 / Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil circulatoire**

923.401.1

**934.612.2 / Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil respiratoire**

923.401.2

**934.612.3 / Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil digestif**

923.401.3

**934.612.4 / Médecine générale avec fréquentation particulière de malades autres**

923.401.4

**934.62 / Pédiatrie**

923.41

**934.621 / Pédiatrie différenciée par population**

923.410

**934.621.1 / Pédiatrie enfants et adolescents**

923.410.1

**934.621.2 / Pédiatrie nouveaux nés et nourrissons**

923.410.2

**934.621.3 / Pédiatrie nourrissons**

923.410.3

**934.621.4 / Néonatalogie**

923.410.4

**934.621.5 / Médecine de l'adolescent**

923.410.5

**934.622 / Pédiatrie différenciée par spécialités médicales**

923.411

**934.622.1 / Cardiologie infantile**

923.411.1

**934.622.2 / Néphrologie infantile**

923.411.2

**934.622.3 / Carcinologie**

923.411.3

**934.622.4 / Hématologie pédiatrique**

923.411.4

**934.622.9 / Autres spécialités pédiatriques**

923.411.9

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE**

<b>934.63 / Spécialités médicales</b>	923.42
<b>934.631 / Spécialités médicales</b>	923.420
934.631.1 / Addictologie	923.420.1
934.631.2 / Allergologie	923.420.2
934.631.3 / Dermato-vénérologie	923.420.3
934.631.4 / Vénérologie	923.420.4
934.631.5 / Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition-métabolisme	923.420.5
934.631.51 / Endocrinologie	923.420.6
934.631.52 / Diabétologie	923.420.7
934.631.53 / Nutrition-métabolisme	923.420.8
<b>934.632 / Spécialités médicales (suite)</b>	923.421
934.632.1 / Hématologie et maladies du sang	923.421.1
934.632.2 / Hépatologie - gastroentérologie	923.421.2
934.632.3 / Hépatologie	923.421.3
934.632.4 / Gastro-entérologie	923.421.4
934.632.5 / Maladies infectieuses tropicales et exotiques	923.421.5
934.632.6 / Maladies tropicales et exotiques	923.421.6
934.632.7 / Médecine cardio-vasculaire	923.421.7
934.632.8 / Neurologie	923.421.8
<b>934.633 / Spécialités médicales (suite)</b>	923.422
934.633.1 / Pneumologie	923.422.1
934.633.2 / Pneumologie non tuberculeuse	923.422.2
934.633.3 / Phtisiologie	923.422.3
934.633.4 / Rhumatologie	923.422.4
934.633.5 / Radiothérapie externe	923.422.5
934.633.6 / Curiothérapie	923.422.6
934.633.7 / Radiothérapie métabolique	923.422.7
934.633.8 / Radiothérapie médecine nucléaire indifférenciée	923.422.8
<b>934.634 / Spécialités médicales (suite)</b>	923.423
934.634.1 / Radiothérapie	923.423.1
934.634.2 / Médecine nucléaire	923.423.2
934.634.3 / Néphrologie	923.423.3
934.634.4 / Médecine carcinologique (hors Consultations d'Annonce Cancer et RCP en 934.674)	923.423.4
934.634.5 / Chimiothérapie en hématologie et cancérologie	923.423.5
934.634.6 / Médecine gériatrique	923.423.6
934.634.7 / Soins hautement spécialisés en médecine	923.423.7
934.634.8 / Génétique	
<b>934.635 / Spécialités médicales (suite)</b>	923.424
934.635.1 / Traitement spécialisé contre la douleur	923.424.1
<b>934.639 / Autres spécialités médicales</b>	923.423.9
<b>934.64 / Anesthésiologie</b>	923.43
<b>934.65 / Chirurgie</b>	923.44
<b>934.651 / Chirurgie générale</b>	923.440
<b>934.652 / Chirurgie spécialisée</b>	923.45
934.652.1 / Chirurgie carcinologique	
934.652.2 / Chirurgie grands brûlés	
934.652.3 / Chirurgie digestive	
934.652.4 / Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	
934.652.41 / Chirurgie thoraco-pulmonaire	
934.652.42 / Chirurgie vasculaire	
934.652.43 / Chirurgie cardio-vasculaire	
934.652.5 / Neuro-chirurgie	
934.652.6 / Orthopédie, traumatologie et chirurgie plastique et réparatrice	
934.652.61 / Orthopédie - traumatologie	
934.652.62 / Orthopédie	
934.652.63 / Traumatologie	
934.652.64 / Chirurgie plastique et réparatrice	

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE**

**934.652.7 / ORL, ophtalmologie et stomatologie et chirurgie maxillo-faciale**

934.652.71 / ORL, ophtalmologie et stomatologie

934.652.72 / ORL, ophtalmologie

934.652.73 / ORL, stomatologie

934.652.74 / ORL

934.652.75 / Ophtalmologie

934.652.76 / Stomatologie et chirurgie maxillofaciale indifférenciées

934.652.77 / Stomatologie

934.652.78 / Chirurgie maxillofaciale

**934.652.8 / Urologie**

**934.652.9 / Autres spécialités chirurgicales**

934.652.91 / Soins hautement spécialisés en chirurgie

934.652.92 / Transplantations cardiaques

934.652.93 / Allogreffe de moëlle osseuse

934.652.94 / Transplantation du foie

934.652.95 / Transplantations rénales

934.652.96 / Transplantation coeur poumon

934.652.97 / Autre transplantation d'organe

934.652.99 / Autres spécialités chirurgicales

**934.66 / Gynéco-obstétrique**

923.46

**934.661 / Gynéco-obstétrique**

923.460

934.661.1 / Obstétrique avec possibilités chirurgicales

934.661.2 / Obstétrique sans possibilités chirurgicales

934.661.3 / Gynécologie médicale et chirurgicale

934.661.4 / Gynécologie médicale

934.661.5 / Gynécologie chirurgicale

934.661.6 / Soins hautement spécialisés en gynécologie-obstétrique

934.661.7 / IVG

**934.662 / Gynéco-obstétrique (suite)**

934.662.1 / Lutte contre la stérilité

923.460.7

934.662.2 / Consultations conseil de génétique (CDP)

923.460.8

934.662.3 / Consultations prénuptiales, prénatales ou postnatales

923.460.9

**934.663 / Protection maternelle et infantile**

923.461

934.663.1 / Protection maternelle et infantile (centre ...PMI)

923.461.0

934.663.2 / Consultations de protection infantile

923.461.1

934.663.3 / Consultations de planification ou d'éducation familiale

923.461.2

934.663.4 / Information, consultation ou conseil familial

923.461.3

**934.67 / Consultation multidisciplinaire (médecine, chirurgie et autres spécialités)**

923.47

**934.671 / Consultation multidisciplinaire (médecine, chirurgie et autres spécialités)**

923.470.0

**934.672 / Dispensaire de soins**

923.470.1

**934.673 / Consultation mémoire**

923.470.2

**934.674 / Consultations pluridisciplinaires de cancérologie et RCP (y compris consultations Annonce Cancer)**

923.470.3

**934.675 / Consultations externes indifférenciées**

923.470.4

**934.679 / Autres consultations pluridisciplinaires**

923.470.9

**934.7 / CONSULTATIONS (suite)**

923.4

**934.71 / Consultations psychiatriques**

923.48

**934.711 / Consultations psychiatriques adultes**

923.480.1

934.711.1 / Centre Médico Psychologique adultes

934.711.2 / Consultations hors Centre Médico Psychologique adultes

934.711.3 / Psy de liaison adultes

934.711.4 / Consultation psychiatrique ambulatoire de rue

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 934 / CLINIQUE**

<b>934.712 / Consultations psychiatriques enfants et adolescents</b>	923.480.2
<b>934.712.1 / Centre Médico Psychologique enfants et adolescents</b>	923.480.2
<b>934.712.2 / Consultations hors Centre Médico Psychologique enfants et adolescents</b>	
<b>934.712.3 / Psy de liaison enfants et adolescents</b>	
<b>934.712.4 / Consultation psychiatrique ambulatoire de rue</b>	
<b>934.72 / Soins de Suite et de Réadaptation</b>	
<b>934.721 / Consultations de Rééducation fonctionnelle</b>	
<b>934.79 / Autres consultations</b>	923.49
<b>934.791 / Autres consultations</b>	923.490
<b>934.791.1 / Centre d'hygiène alimentaire</b>	923.490.1
<b>934.791.3 / Vaccinations</b>	923.490.3
<b>934.791.4 / Centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG)</b>	923.490.4
<b>934.791.5 / Centres périnataux de proximité</b>	923.490.5
<b>934.791.6 / Examens et bilans de santé</b>	923.490.6
<b>934.791.9 / Autres consultations et soins externes</b>	923.490.9
<b>934.792 / Autres consultations (suite)</b>	923.491
<b>934.792.1 / Consultations et soins dentaires</b>	923.491.1
<b>934.792.2 / Soins infirmiers</b>	923.491.2
<b>934.792.3 / Lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (CIDDIST inclus)</b>	923.491.3
<b>934.792.4 / Vaccination BCG</b>	923.491.4
<b>934.792.5 / Médecine scolaire</b>	923.491.5
<b>934.792.6 / Médecine universitaire</b>	923.491.6
<b>934.792.7 / Médecine sportive</b>	923.491.7
<b>934.793 / Consultations suivi post-greffes</b>	923.492
<b>934.793.1 / Suivi post-greffe moelle</b>	923.492.1
<b>934.793.2 / Suivi post-greffe rein</b>	923.492.2
<b>934.793.3 / Suivi post-greffe cornée</b>	923.492.3
<b>934.793.4 / Suivi post-greffe coeur</b>	923.492.4
<b>934.793.5 / Suivi post-greffe foie</b>	923.492.5
<b>934.793.6 / Suivi post-greffe poumon</b>	923.492.6
<b>934.794 / Blocs de Soins externes</b>	

**934.8 / PRISES EN CHARGE DES PERSONNES DÉTENUES** 923.3

<b>934.81 / Hospitalisation à temps complet</b>	
<b>934.811 / UHSI</b>	
<b>934.812 / Chambres sécurisées</b>	
<b>934.813 / UHSA</b>	
<b>934.814 / Hospitalisation d'Office (article D 398 du code de procédure pénale )</b>	
<b>934.82 / Hospitalisation à temps partiel en SMPR (cellules d'hébergement)</b>	
<b>934.822 / Soins psychiatriques</b>	
<b>934.83 / Activités ambulatoires de Consultations</b>	
<b>934.831 / Soins somatiques (UCSA)</b>	
<b>934.832 / Soins psychiatriques en UCSA</b>	
<b>934.833 / Soins psychiatriques en SMPR</b>	

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 935 / CLINIQUE (suite)**

**935.1 / DISCIPLINES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES**

923.7

**935.11 / Disciplines sociales et médico-sociales**

923.70

**935.111 / Autres disciplines sociales et médico-sociales**

923.700

935.111.1 / Hébergement en établissement d'accueil mère-enfant

923.700.1

935.111.2 / Garde en jardin d'enfants

923.700.2

935.111.3 / Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

923.700.3

935.111.4 / Activité des clubs et équipes de prévention

923.700.4

935.111.5 / Placement familial social

923.700.5

935.111.6 / Placement familial sanitaire

923.700.6

935.111.7 / Aide psychologique universitaire

923.700.7

935.111.8 / Soins et éducation spécialisée à domicile pour enfants handicapés

923.700.8

**935.112 / Autres disciplines sociales et médico-sociales (suite)**

923.701

935.112.1 / Activités des centres médicopsychopédagogiques (CMP)

923.701.1

935.112.2 / Placement familial spécialisé pour enfants handicapés

923.701.2

935.112.3 / Restaurant pour personnes âgées

923.701.3

935.112.4 / Activités des centres de jour pour personnes âgées

923.701.4

935.112.5 / Aide ménagère à domicile

923.701.5

935.112.6 / Soins à domicile

923.701.6

935.112.7 / Repas à domicile

923.701.7

935.112.8 / Blanchisserie à domicile

923.701.8

**935.113 / Autres disciplines sociales et médico-sociales (suite)**

923.702

935.113.1 / Placement familial spécialisé pour adultes handicapés

923.702.1

935.113.2 / Préorientation pour adultes handicapés

923.702.2

935.113.3 / Préparation et suite du reclassement

923.702.3

935.113.4 / Aide psychopédagogique

923.702.4

935.113.5 / Action socio-éducative liée au logement

923.702.5

935.113.6 / Hébergement en centre de vie pour cas lourds (communauté de vie)

923.702.6

935.113.7 / Hébergement spécialisé pour enfants et adolescents handicapés

923.702.7

935.113.8 / Garde et observation en jardin d'enfants spécialisé pour enfants handicapés

923.702.8

**935.114 / Autres disciplines sociales et médico-sociales (suite)**

923.703

935.114.1 / Réalisation d'enquêtes sociales

923.703.1

935.114.2 / Permanence des assistants de service social (polyvalent de catégorie, polyvalent de secteur)

923.703.2

935.114.3 / Activités des auxiliaires de vie pour handicapés

923.703.3

935.114.4 / Service de réinsertion sociale (sans hébergement)

923.703.4

935.114.5 / Recherche dans le domaine social

923.703.5

935.114.6 / Atelier thérapeutique pour adultes

923.703.6

935.114.7 / Atelier thérapeutique pour adolescents

923.703.7

935.114.8 / Préparation à la vie sociale pour adolescents handicapés

923.703.8

**935.115 / Autres disciplines sociales et médico-sociales (suite)**

923.704

935.115.1 / Education précoce pour enfants handicapés

923.704.1

935.115.2 / Acquisition de l'autonomie et/ou intégration scolaire pour enfants handicapés

923.704.2

935.115.3 / Action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.)

923.704.3

935.115.4 / Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés

923.704.4

935.115.5 / Education professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés

923.704.5

935.115.6 / Education générale et professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés

923.704.6

935.115.7 / Enseignement général spécialisé

923.704.7

935.115.8 / Enseignement professionnel spécialisé

923.704.8

**935.116 / Autres disciplines sociales et médico-sociales (suite)**

923.705

935.116.1 / Rééducation professionnelle pour adultes handicapés

923.705.1

935.116.2 / Réentraînement au travail

923.705.2

935.116.3 / Aide par le travail pour adultes handicapés (C.A.T.)

923.705.3

935.116.4 / Travail protégé pour adultes handicapés

923.705.4

935.116.5 / Garde permanente d'enfants d'âge préscolaire (jusqu'à 3 ans)

923.705.5

935.116.6 / Garde occasionnelle d'enfants d'âge préscolaire

923.705.6

935.116.7 / Hébergement social pour enfants et adolescents

923.705.7

935.116.8 / Accueil temporaire d'urgence pour enfants et adolescents

923.705.8

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 935 / CLINIQUE (suite)**

<b>935.117 / Autres disciplines sociales et médico-sociales (suite)</b>	923.706
935.117.1 / Accueil temporaire saisonnier ou de week-end pour enfants et adolescents	923.706.1
935.117.2 / Hébergement et réadaptation sociale pour personnes et familles en difficulté (C.H.R.S)	923.706.2
935.117.3 / Hébergement ouvert en établissement pour adultes et familles	923.706.3
935.117.4 / Hébergement de type maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés	923.706.4
935.117.5 / Accueil temporaire d'urgence pour adultes et familles	923.706.5
935.117.6 / Accueil temporaire saisonnier ou de week-end pour adultes et familles	923.706.6
935.117.7 / Observation en milieu ouvert (OMO) pour mineurs justice	923.706.7
935.117.8 / Consultations d'orientations pour mineurs justice	923.706.8
<b>935.118 / Autres disciplines sociales et médico-sociales (suite)</b>	923.707
935.118.1 / Observation et orientation pour mineurs justice	923.707.1
935.118.2 / Activité des services de suite dans le domaine social	923.707.2
935.118.3 / Animation de la vie sociale (y compris activité des clubs pour personnes âgées)	923.707.3
935.118.4 / Activités de plein air	923.707.4
935.118.5 / Activités liées aux vacances	923.707.5
935.118.6 / Activités des établissements expérimentaux	923.707.6
935.118.7 / Hébergement de type foyer de vie pour adultes handicapés	923.707.7
935.118.8 / Réinsertion par l'économie	923.707.8
<b>935.119 / Autres disciplines sociales et médico-sociales (suite)</b>	
935.119.1 / Unités d'accueil et de soins des patients sourds, en langue des signes	
<b>935.2 / UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE POUR PERSONNES ÂGÉES ET MAISONS DE RETRAITE</b>	923.8
<b>935.21 / Unité de soins de longue durée pour personnes âgées</b>	923.80
935.211 / Unité de soins de longue durée pour personnes âgées (soins)	923.800.1
935.212 / Unité de soins de longue durée pour personnes âgées (hébergement)	923.800.2
935.213 / Unité de soins de longue durée pour personnes âgées (dépendance)	
<b>935.22 / Maison de retraite</b>	923.81
935.221 / Maison de retraite et section de cure médicale indifférenciées	923.810.3
935.222 / Cure médicale en établissement d'hébergement pour personnes âgées	923.810.4
935.223 / Hébergement en maison de retraite	923.810.5
<b>935.23 / Logements-foyers</b>	923.82
935.231 / Hébergement en logement-foyer pour personnes âgées seules F1	923.820.1
935.232 / Hébergement en logement-foyer pour personnes âgées couple F2	923.820.2
935.233 / Hébergement en logement-foyer pour personnes âgées F1 bis	923.820.3
<b>935.24 / Hébergement temporaire pour personnes âgées</b>	923.83
<b>935.25 / EHPAD</b>	923.84
935.251 / Soins	923.840
935.252 / Hébergement	923.841
935.253 / Dépendance	923.842
<b>935.3 / ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION ET AUTRES ACTIVITÉS</b>	923.9
<b>935.31 / Hospitalisation à domicile</b>	923.90
<b>935.32 / Equipes ou structures pluridisciplinaires</b>	923.92
935.321 / Equipes hospitalières de liaison en addictologie	923.921
935.322 / Equipes mobiles de gériatrie	923.922
935.323 / Equipes mobiles de soins palliatifs (agrés par l'ARH)	923.923
935.324 / Equipes mobiles de lutte contre la douleur	923.924
935.325 / Equipes de cancérologie pédiatrique	
935.326 / PASS	920.023.2
935.327 / PASS mobiles	920.023.3
935.328 / Structure pluridisciplinaire spécialisée dans la prise en charge des adolescents	923.520.2
935.329 / Equipes mobiles Autres	923.929
<b>935.33 / Plans Nationaux</b>	
<b>935.331 / Plan National contre le Cancer</b>	
935.331.1 / Emploi de psychologues ou d'assistantes sociales dans les services de soins prévu par les plans nationaux du cancer	
<b>935.332 / Plan national autre que Cancer</b>	
935.332.1 / Emploi de psychologues ou d'assistantes sociales dans les services de soins prévu par les plans nationaux de santé publique (hors plan cancer)	

N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 935 / CLINIQUE (suite)**

<b>935.34 / Maisons médicales et Structures médico-chirurgicales</b>	923.93
<b>935.341 / Maisons médicales</b>	923.931
<b>935.342 / Structures médico-chirurgicales</b>	923.932
<b>935.35 / Prises en charge spécifiques</b>	923.94
<b>935.351 / Actions de préventions et d'éducation relatives aux maladies chroniques (Asthme, Diabète, BPCO, Insuffisance rénale, Pathologies cardio-vasculaires et autres actions de prévention)</b>	923.941
<b>935.36 / Centres de Référence, d'Ethique, de Ressource et de Compétence</b>	923.95
<b>935.361 / Centres de Référence</b>	
935.361.1 / Centre de référents sur le trouble de l'apprentissage du langage	
935.361.2 / Centre de référence hémophilie	
935.361.3 / Centre de référence mucoviscidose	
935.361.4 / Centre de référence Sclérose latérale amyotrophique (SLA)	
935.361.5 / Centre de référence autres maladies rares	
935.361.6 / Centre de référence pour la mort subite du nourrisson (MSN)	
935.361.7 / Centre de référence implantation cochléaire	
935.361.8 / Centre de référence pour les infections ostéo-articulaires	
<b>935.362 / Centres de Référence (suite)</b>	
935.362.1 / Pôles de référence hépatites C	
935.362.2 / Centre de référence pour le traitement de l'hypercholestérolémie majeure par épuration extracorporelle	
935.362.9 / Autres centres de référence	
<b>935.363 / Centres d'Ethique, de Ressource et de Compétence</b>	
935.363.1 / Centres nationaux d'Ethique	
935.363.2 / Centre de ressource mémoire	
935.363.3 / Centre de ressource autisme	
935.363.4 / Centre de ressource sur les maladies professionnelles	
935.363.5 / Centre de coordination de la lutte contre l'infection liée au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH)	
935.363.6 / Centre national d'aide à la prise en charge de la maladie de Creutzfeldt-Jakob	
935.363.7 / Centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal	
935.363.9 / Autres centres	
<b>935.37 / Réseaux</b>	923.96
<b>935.371 / Réseaux Ville - Hôpital (Diabète, SIDA, Oncogénétique, Néphrologie, Qualité, Hépatite C)</b>	923.961
<b>935.372 / Réseaux inter-hospitaliers</b>	923.962
<b>935.373 / Centres et cellules de coordination des soins en cancérologie (C.C.C.)</b>	923.925
<b>935.38 / Télésanté et Télémedecine (liberté à chaque établissement de distinguer les différents types)</b>	923.97

N1 N2 N3 N4 N5 N6

<b>NIVEAU 1 / FONCTION 936 / LOGISTIQUE MEDICALE</b>	924
<b>936.1 / PHARMACIE</b>	924.0
<b>936.11 / Pharmacie</b>	924.00
<b>936.111 / Fabrication, préparation et distribution de biens pharmaceutiques et de biens médicaux</b>	924.000.2
<b>936.111.1 / Fabrication et Préparation de biens pharmaceutiques et de biens médicaux</b>	924.000.4
<b>936.111.2 / Distribution de biens pharmaceutiques et de biens médicaux</b>	924.000.3
<b>936.112 / Stockage et distribution de radioéléments</b>	924.000.5
<b>936.113 / Autres activités d'analyse, de conseil et de recherche pour l'hôpital</b>	924.000.6
<b>936.114 / Activité de pharmacocinétique</b>	924.000.7
<b>936.115 / Stockage et distribution de produits sanguins stables</b>	924.000.8
<b>936.119 / Autres activités (fabrication autres biens médicaux)</b>	924.000.9
<b>936.12 / Pharmacie (suite)</b>	924.001
<b>936.121 / Fabrication, conditionnement et importation de produits cosmétiques et de produits d'hygiène corporelle</b>	924.001.1
<b>936.122 / Fabrication et délivrance de produits diététiques à des fins médicales spéciales (art 5126-9 CSP)</b>	924.001.2
<b>936.123 / Préparation et vente en gros de produits vétérinaires</b>	924.001.3
<b>936.124 / Stockage et distribution d'objets contraceptifs</b>	924.001.4
<b>936.125 / Détention d'animaux en vue de l'expérimentation des médicaments</b>	924.001.5
<b>936.126 / Achats, fonctionnement et équipements pour la Pharmacie</b>	924.001.6
<b>936.2 / STÉRILISATION</b>	924.1
<b>936.3 / SAMU</b>	924.2
<b>936.31 / SAMU et Centre 15</b>	924.20
<b>936.311 / SAMU</b>	924.201
<b>936.312 / Centre 15</b>	924.202
<b>936.4 / GÉNIE BIOMÉDICAL</b>	924.4
<b>936.41 / Ingénieur biomédical</b>	924.41
<b>936.42 / Atelier biomédical</b>	924.42
<b>936.43 / Maintenance biomédicale</b>	924.43
<b>936.5 / HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET VIGILANCES</b>	924.5
<b>936.51 / Service de lutte contre les infections nosocomiales</b>	924.50
<b>936.511 / Unité de lutte contre les Infections Nosocomiales (ULIN)</b>	924.501
<b>936.512 / Centres de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales (CCLIN) et antennes régionales</b>	924.502
<b>936.52 / Matérovigilance</b>	924.51
<b>936.53 / Pharmacovigilance</b>	924.52
<b>936.531 / Centres régionaux de Pharmacovigilance et centre d'information sur la Pharmacodépendance</b>	924.521
<b>936.54 / Hémovigilance - Sécurité transfusionnelle</b>	924.53
<b>936.541 / Hémovigilance interne</b>	924.530
<b>936.542 / Centres nationaux de référence dans la lutte contre les maladies transmissibles</b>	924.531
<b>936.543 / Coordinateurs régionaux d'hémovigilance</b>	924.532
<b>936.55 / Centre Antipoison et de toxicovigilance</b>	924.51
<b>936.56 / Hygiène Hospitalière</b>	924.55
<b>936.59 / Autres vigilances</b>	924.59
<b>936.6 / AUTRE LOGISTIQUE MÉDICALE</b>	924.6
<b>936.61. / Ateliers spécialisés en rééducation</b>	924.60
<b>936.611 / Ateliers d'appareillage et de confection</b>	924.600
<b>936.612 / Parc de matériel roulant</b>	924.601
<b>936.613 / Suivi pré ou post hospitalisation</b>	
<b>936.62 / Observatoire régional de la prescription</b>	924.61
<b>936.63 / Regitres à caractère épidémiologique</b>	924.62
<b>936.64 / Prélèvements et Stockage d'organes et de produits humains</b>	924.63
<b>936.641 / Recueil, traitement et conservation des gamètes et conservations des embryons</b>	924.630
<b>936.641.1 / Centre de conservation de sperme (CECOS)</b>	924.630.1
<b>936.642 / Lactarium</b>	924.631



N1 N2 N3 N4 N5 N6

**NIVEAU 1 / FONCTION 936 / LOGISTIQUE MEDICALE**

	924
<b>936.643 / Banque</b>	924.632
<b>936.643.1 / Cérébrothèques-Sérothèques-Cellulothèques et Tumorothèques et Centre de ressource biologique (CRB)</b>	924.632.1
<b>936.643.2 / Banque d'ADN</b>	924.632.2
<b>936.643.3 / Banque de sang de cordon</b>	924.632.3
<b>936.643.4 / Banque de tissus</b>	924.632.4
<b>936.643.5 / Banque des Produits sanguins Labiles (Dépôt de sang)</b>	
<b>936.643.9 / Banque Autres</b>	924.632.9
<b>936.644 / Consultation du fichier national ou des fichiers internationaux de greffe de moelle, typage des donneurs potentiels</b>	
par les centre greffeurs et transport des greffons	924.633
<b>936.645 / Prélèvements d'organes et de tissus</b>	924.634
<b>936.645.1 / Prélèvements à but scientifique (autopsie)</b>	924.634.1
<b>936.645.2 / Prélèvements pour vérification de diagnostics</b>	924.634.2
<b>936.645.3 / Prélèvements de tissus</b>	924.634.3
<b>936.645.4 / Prise en charge des dépenses directes liées aux donneurs vivants</b>	924.634.4
<b>936.646 / Médecine Légale</b>	924.635

N1 N2 N3 N4 N5 N6

<b>NIVEAU 1 / FONCTION 937 / FORMATION, ENSEIGNEMENT, RECHERCHE et SERVICES EXTERIEURS</b>	920.5
<b>937.1 / ECOLES et CENTRE DE FORMATION</b>	920.5
<b>937.11 / Ecoles et Instituts</b>	920.50
937.111 / Ecole d'ambulanciers	920.500
937.112 / Institut de Formation en Soins Infirmiers	920.501
937.113 / Ecole de sages-femmes	920.502
937.114 / Ecole de masseurs-kinésithérapeutes	920.503
937.115 / Ecole de laborantins d'analyses médicales	920.504
937.116 / Ecole de puéricultrices	920.505
937.117 / Ecole d'aide-soignants	920.506
937.118 / Ecole de pédicures-podologues	920.507
<b>937.12 / Ecoles (suite)</b>	920.51
937.121 / Ecole de manipulateurs d'électroradiologie	920.508
937.122 / Ecole de conseillères en économie sociale et familiale	920.509
937.123 / Ecole d'ergothérapeutes	920.510
937.124 / Ecole de psychomotriciens	920.511
937.125 / Ecole d'infirmiers anesthésistes	920.512
937.126 / Ecole d'infirmiers en bloc laboratoire	920.513
937.127 / Centre de formation professionnelle de secteur psychiatrique	920.514
937.128 / Ecole de cadres d'infirmiers	920.515
<b>937.13 / Ecoles (suite)</b>	920.52
937.131 / Ecole cadres d'infirmiers de secteur psychiatrique	920.516
937.132 / Ecole de cadres de masseurs-kinésithérapeutes	920.517
937.133 / Ecole de cadres manipulateurs d'électroradiologie	920.518
937.134 / Ecole de service sociale	920.519
937.135 / Ecole d'éducateurs spécialisés	920.520
937.136 / Ecole de travailleuses familiales	920.521
937.137 / Ecole d'éducateurs de jeunes enfants	920.522
937.138 / Ecole d'éducateurs techniques spécialisés	920.523
<b>937.14 / Ecoles (suite)</b>	920.53
937.141 / Ecole de moniteurs-éducateurs	920.524
937.142 / Ecole d'aides médicospsychologiques	920.525
937.143 / Ecole d'animateurs socio-éducatifs	920.526
937.144 / Ecole de délégués à la tutelle aux prestations sociales	920.527
937.145 / Ecole de cadres de sages-femmes	920.528
937.146 / Ecole d'auxiliaires de puériculture	920.529
937.147 / Centre de formation au conseil conjugal ou familial	920.531
937.148 / Centre de formation supérieure des travailleurs sociaux	920.532
<b>937.15 / Ecoles (suite)</b>	920.54
937.151 / Centre de formation d'aide à domicile	920.533
937.152 / Ecole de manipulateurs pour l'exploration fonctionnelle	920.534
937.153 / Ecole de cadres de laborantins d'analyses médicales	920.535
937.154 / Ecole de cadres d'ergothérapeutes	920.536
937.155 / Services communs des écoles	920.537
937.156 / Centre de formation continue	920.540
937.157 / Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences (CESU)	
<b>937.2 / ENSEIGNEMENT</b>	
<b>937.21 / Enseignement dans les unités médico-techniques</b>	922.991
937.211 / Télé-enseignement et Télé-Formation dans les unités médico-techniques	922.991.1
<b>937.22 / Enseignement médical dans les unités cliniques</b>	923.99
937.221 / Enseignement médical	
937.222 / Enseignement post-universitaire	923.991
937.222.1 / Stages radiophysiciens	923.991.1
937.222.2 / Télé-enseignement et Télé-Formation dans les unités cliniques	923.991.2

N1 N2 N3 N4 N5 N6

<b>NIVEAU 1 / FONCTION 937 / FORMATION, ENSEIGNEMENT, RECHERCHE et SERVICES EXTERIEURS</b>	920.5
<b>937.3 / RECHERCHE</b>	
937.31 / Recherche et expérimentation dans les unités médico-techniques	
937.32 / Recherche dans les unités cliniques	923.98
937.321 / Recherche - Structures transversales	
937.321.1 / Centre d'épidémiologie clinique (CEC)	923.981.1
937.321.2 / Centre d'investigation clinique (CIC)	923.981.2
937.321.3 / Centre d'investigation technologique (CIT)	923.981.3
937.321.4 / Innovation thérapeutique et diagnostiques	923.981.4
937.321.5 / Programme de Recherche Clinique	
937.321.51 / Délégations interrégionales à la recherche clinique	
937.321.6 / Programme Hospitalier de Recherche Clinique (PHRC)	
937.321.7 / Techniciens et Assistants de recherche clinique	
937.322 / Recherche médicale ou chirurgie expérimentale	923.981
937.323 / Recherche odontologique	
937.324 / Recherche pharmaceutique	
937.325 / Autres recherches	
<b>937.4 / SERVICES EXTERIEURS</b>	920.05
937.41 / Faculté de Médecine	920.051.1
937.42 / CNRS	920.051.2
937.43 / INSERM	920.051.3
937.44 / Institut Pasteur	920.051.4
937.45 / Autres Contrats avec EPST(Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) - CHU	920.051.5
937.46 / Autres Facultés	920.051.6

N1 N2 N3 N4 N5 N6

<b>NIVEAU 1 / FONCTION 938 / STRUCTURE</b>	925
<b>938.1 / STRUCTURE FINANCIERE</b>	925.1
938.11 / Charges d'intérêts financiers	
<b>938.2 / STRUCTURE IMMOBILIERE</b>	925.2
938.21 / Dotations Amortissements Bâtiments et Installation s	
938.22 / Locations Immobilières	
938.221 / Loyers versés aux SCI	
938.222 / Baux emphytéotiques	
938.229 / Autres locations immobilières	

## ANNEXE II : LISTE EXHAUSTIVE DES FONCTIONS DEFINITIVES ET AUXILIAIRES (HORS ACTIVITES SPECIFIQUES)

Type de SA	Libellé	
<b>SALGG</b>	SALGG : Blanchisserie	
	SALGG : Restauration	
	SALGG : Services hoteliers	
	SALGG : Brancardage	
	SALGG : Transp. Mot. patients (hors SMUR)	
	SALGG : Entretien -Maintenance	
	SALGG : DSI	
	SALGG : DIM	
	SALGG : Accueil & Gestion des malades	
	<b>SACG-Choix A</b>	SALGG : Direction générale
		SALGG : Finances-comptabilité
	<b>SACG-Choix B</b>	SALGG : Gestion économique
		SALGG : Services administratifs à caractère général
	<b>SALP-Choix A</b>	SALGG : Services administratifs liés au personnel (autre)
		SALGG : Personnel en absence longue durée
		SALGG : Syndicats
SALGG : Garderie -Crèche		
SALGG : Services administratifs liés au personnel		
<b>SALP-Choix B</b>	SALGG : Services administratifs liés au personnel	

<b>SAMT</b>	SAMT : Blocs opératoires
	SAMT : Bloc gynéco-obstétrical
	SAMT : Anesthésiologie
	SAMT : Urgences médico-chirurgicales
	SAMT : Laboratoire d'analyse médicales biologiques
	SAMT : Laboratoire d'anatomo-pathologie
	SAMT : imagerie
	SAMT : Médecine nucléaire (in vivo)
	SAMT : EF cardio-vasculaire
	SAMT : EF pneumologique
	SAMT : EF d'urodynamique
	SAMT : Explorations fonctionnelles Autres
	SAMT : Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente
	SAMT : Autres activités médico-techniques
	SALM : Pharmacie
	SALM : Stérilisation
	SALM : Génie biomédical
SALM : Hygiène hospitalière et vigilances	
SALM : Autre logistique médicale	
SA structure : Structure financière	
SA structure : Structure immobilière	
Rétrocessions de médicaments	
Autres ventes de biens et services	
Mises à disposition de personnel facturées	
Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sauf 70824)	
Remboursements des frais des CRA	
<b>SA</b>	
<b>STR</b>	
<b>SA LM</b>	
<b>Subsidaire s et Remb. des Budgets Annexes</b>	
<b>Activités</b>	

<b>SA MCO</b>	MCO-choix A : Médecine Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine) sauf réanimation et UHCD
	MCO-choix A : Médecine UHCD
	MCO-choix A : Médecine Hospitalisation temps partiel (jour-nuit) et séances (sauf dialyse et radiothérapie)
	MCO-choix A : Médecine - Réanimation
	MCO-choix A : Médecine - Dialyse
	MCO-choix A : Médecine - Radiothérapie
	MCO-choix A : Médecine - Activité externe
	<b>MCO-choix A</b>
	MCO-choix A : Chirurgie Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine) sauf réanimation
	MCO-choix A : Chirurgie ambulatoire ou Bloc chirurgie ambulatoire
	MCO-choix A : Chirurgie - Réanimation
	MCO-choix A : Chirurgie - Activité externe
	MCO-choix A : Obstétrique Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine)
	MCO-choix A : Obstétrique Hospitalisation temps partiel (jour-nuit)
	MCO-choix A : Obstétrique - Activité externe
	MCO-choix B : Médecine Hospitalisation (complète et à temps partiel)
	MCO-choix B : Médecine UHCD
	MCO-choix B : Médecine - Activité externe
	<b>MCO-choix B</b>
	MCO-choix B : Chirurgie Hospitalisation (complète et à temps partiel)
	MCO-choix B : Chirurgie - Activité externe
MCO-choix B : Obstétrique Hospitalisation (complète et à temps partiel)	
MCO-choix B : Obstétrique - Activité externe	
MCO-choix C : Médecine Hospitalisation (complète et à temps partiel hors UHCD)	
MCO-choix C : Médecine UHCD	
MCO-choix C : Chirurgie Hospitalisation (complète et à temps partiel)	
MCO-choix C : Obstétrique Hospitalisation (complète et à temps partiel)	
MCO-choix C : MCO Activité externe	
<b>MCO-choix C</b>	
<b>HAD-choix A</b>	HAD-choix A : Support aux activités de soins
<b>HAD-choix B</b>	HAD-choix A : Intervenants
	HAD-choix B : Détail non disponible
<b>SA HAD</b>	

<p style="text-align: center;"><b>SA SSR</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>SSR-choix A</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>SSR-choix A: Adultes</b></p>	<p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - Affections de l'appareil locomoteur</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - Affections du système nerveux</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - Affections cardio-vasculaires</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - Affections respiratoires</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - Affections onco-hématologiques</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - Affections des brûlés</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - Affections liées aux conduites addictives</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - Affections de la personne âgées polyathologique, dépendante ou à risque de dépendance</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps complet - SSR Polyvalent</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - Affections de l'appareil locomoteur</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - Affections du système nerveux</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - Affections cardio-vasculaires</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - Affections respiratoires</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - Affections onco-hématologiques</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - Affections des brûlés</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - Affections liées aux conduites addictives</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - Affections de la personne âgées polyathologique, dépendante ou à risque de dépendance</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Prise en charge à temps partiel - SSR Polyvalent</p> <p>SSR-choix A: Adultes - Activité externe</p>
--	---	--	--

SA SSR

		SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps complet - Affections de l'appareil locomoteur SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps complet - Affections du système nerveux SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps complet - Affections cardio-vasculaires SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps complet - Affections respiratoires SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps complet - Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps complet - Affections onco-hématologiques SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps complet - Affections des brûlés SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps complet - Affections liées aux conduites addictives SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps complet - SSR Polyvalent SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps partiel - Affections de l'appareil locomoteur SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps partiel - Affections du système nerveux SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps partiel - Affections cardio-vasculaires SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps partiel - Affections respiratoires SSR-choix A: Enfants, ado. - Prise en charge à temps partiel - Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens
<b>SSR-choix A</b>	<b>SSR-choix A: Enfants, ado.</b>	
<b>SSR-choix B</b>	<b>SSR-choix B : Adultes</b>	SSR-choix B : Adultes - Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine) SSR-choix B : Adultes - Hospitalisation à temps partiel (jour, nuit, traitement et cures ambulatoires) SSR-choix B : Adultes - Activité externe
	<b>SSR-choix B : Enfants et ado</b>	SSR-choix B : Enfants et ado. - Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine) SSR-choix B : Enfants et ado. - Hospitalisation à temps partiel (jour, nuit, traitement et cures ambulatoires) SSR-choix B : Enfants et ado. - Activité externe
<b>SSR-choix C</b>		SSR-choix C : Adultes, enfants et ado. - Hospitalisation complète (y compris hospitalisation de semaine) SSR-choix C : Adultes, enfants et ado. - Hospitalisation à temps partiel (jour, nuit, traitement et cures ambulatoires) SSR-choix C : Adultes, enfants et ado. - Activité externe



<p style="text-align: center;"><b>SA PSY</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Psy-choix A</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Psy-choix A - Adultes</b></p>	<p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps complet - Hospitalisation à temps plein (hors UMD et unités de Gériopsychiatrie)</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps complet - Séjours thérapeutiques</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps complet - Hospitalisation à domicile</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps complet - Placement familial thérapeutique</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps complet - Prises en charge en appartement thérapeutique</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps complet - Prises en charge en centres de post-cure psy</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps complet - Prises en charge en centres de crises</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps complet - Unités pour malades difficiles (UMD)</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps complet - Gériopsychiatrie dans une unité dédiée</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps partiel - Hospitalisation de jour</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps partiel - Hospitalisation de nuit</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge à temps partiel - Prises en charge en atelier thérapeutique</p> <p>Psy-choix A: Adultes - Prises en charge ambulatoire et activité externe - Activité en CMP</p> <p>Psy-choix A - Adultes - Prises en charge ambulatoire et activité externe - Unité d'accueil des urgences psychiatriques</p> <p>Psy-choix A - Adultes - Prises en charge ambulatoire et activité externe - Psychiatrie de liaison</p> <p>Psy-choix A - Adultes - Prise en charge ambulatoire et activité externe - centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTTP) adultes</p> <p>Psy-choix A - Adultes - Prises en charge ambulatoire et activité externe - Consultations adultes hors CMP et hors CATTTP</p> <p>Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps complet - Hospitalisation à temps plein (à l'exclusion des unités dédiées à la PeC des adolescents)</p> <p>Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps complet - Séjours thérapeutiques</p> <p>Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps complet - Hospitalisation à domicile</p> <p>Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps complet - Placement familial thérapeutique</p> <p>Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps complet - Prises en charge en appartement thérapeutique</p> <p>Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps complet - Prises en charge en centres de post-cure psy</p> <p>Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps complet - Prises en charge en centres de crises</p> <p>Psy-choix A: Enfants et ado. - Autres prises en charge à temps complet - Prises en charge spécifique des adolescents dans une unité dédiée</p>
			<p style="text-align: center;"><b>Psy-choix A: Enfants et ado</b></p>

<b>SA Psy</b>	<b>Psy-choix A</b>	<b>Psy-choix A : Enfants et ado</b>	Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps partiel - Hospitalisation de jour
			Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps partiel - Hospitalisation de nuit
			Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge à temps partiel - Prises en charge en atelier thérapeutique
	<b>Psy-choix B</b>	<b>Psy-choix B : Adultes</b>	Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge ambulatoire et activité externe - Activité en CMP
			Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge ambulatoire et activité externe - Unité d'accueil des urgences psychiatriques
			Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge ambulatoire et activité externe - Psychiatrie de liaison
	<b>Psy-choix B</b>	<b>Psy-choix B : Enfants et ado</b>	Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge ambulatoire et activité externe - centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATT) enfants et adolescents
			Psy-choix A: Enfants et ado. - Prises en charge ambulatoire et activité externe - Consultations enfants et adolescents hors CMP et hors CATT
			Psy-choix B: Adultes - Prises en charge à temps complet
	<b>Psy-choix C</b>	<b>Psy-choix C</b>	Psy-choix B: Adultes - Autres prises en charge à temps complet
			Psy-choix B: Adultes - Prises en charge à temps partiel
			Psy-choix B: Adultes - Prises en charge ambulatoire et activité externe
	<b>Psy-choix C</b>	<b>Psy-choix C</b>	Psy-choix B: Adultes et ado. - Prises en charge à temps complet
			Psy-choix B: Enfants et ado. - Prises en charge à temps complet
			Psy-choix B: Enfants et ado. - Prises en charge à temps partiel
<b>Psy-choix C</b>	<b>Psy-choix C</b>	Psy-choix B: Enfants et ado. - Prises en charge ambulatoire et activité externe	
		Psy-choix C: Adultes, enfants et ado. - Prises en charges à temps complet	
		Psy-choix C: Adultes, enfants et ado. - Autres prises en charge à temps complet	
<b>Psy-choix C</b>	<b>Psy-choix C</b>	Psy-choix C: Adultes, enfants et ado. - Prises en charge à temps partiel	
		Psy-choix C: Adultes, enfants et ado. - Prises en charge ambulatoire et activité externe	
		Psy-choix C: Adultes, enfants et ado. - Prises en charge ambulatoire et activité externe	

## ANNEXE III : LISTE EXHAUSTIVE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Champs	Chapitre	Libellé
SA Activités Spécifiques (AS) MCO	Les centres de ressources biologiques (CRB)	Act-spé-MCO: Les centres d'investigation clinique (CIC)
		Act-spé-MCO: Les centres de recherche clinique (CRC)
		Act-spé-MCO: Les délégations à la recherche clinique et à l'innovation (DRCl)
		Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - CEREBROTHERAPIQUES
		Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - SEROTHEQUES
		Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - CELLULOETHERAPIQUES
		Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUE D'ADN
		Act-spé-MCO: Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUES DE SANG DE CORDON
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique national (PHRCN)
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique en cancérologie (PHRCK)
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique interrégional (PHRCI)
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle (PRT)
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle en santé (FRTS)
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle en cancérologie (PRTK)
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la performance du système de soins (PREPS)
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP)
		Act-spé-MCO: Les contrats hospitaliers de recherche translationnelle (CHRT)
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniques innovantes (PSTIC)
		Act-spé-MCO: Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniques innovantes en cancérologie (PSTICK)
		Act-spé-MCO: Les emplois de technicien et d'assistant de recherche clinique pour la réalisation d'essais cliniques dans les services de soins prévus dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le cancer
		Act-spé-MCO: Les groupements interrégionaux de recherche clinique et d'innovation
		Act-spé-MCO: Les tumeursothèques
		Act-spé-MCO: L'effort d'expertise des établissements de santé
		Act-spé-MCO: Le soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation
		Act-spé-MCO: Les stages de résidents de radiophysiciens prévus dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le cancer
		Act-spé-MCO: Les centres mémoires de ressources et de recherche
		Act-spé-MCO: Les comités de coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (COREVH) mentionnés à l'article D. 3121-34 du code de la santé publique
		Act-spé-MCO: Les centres référents pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage
Act-spé-MCO: Les centres de référence pour la prise en charge des maladies rares		
Act-spé-MCO: Les centres de référence sur l'hémophilie		
Act-spé-MCO: Les centres de ressources et de compétences sur la mucoviscidose		
Act-spé-MCO: Les centres de référence sur la sclérose latérale amyotrophique (SLA)		
Act-spé-MCO: Les centres de référence sur la mort inattendue du nourrisson		
Act-spé-MCO: Les centres d'implantation cochléaire et du tronc cérébral		
Act-spé-MCO: Les centres de ressources sur les maladies professionnelles (CRMP)		
Act-spé-MCO: Les services experts de lutte contre les hépatites virales		
Act-spé-MCO: Les centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal (CPDPN)		
Act-spé-MCO: Les centres de diagnostic préimplantaire (CDPI)		
Act-spé-MCO: Les centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles mentionnés à l'article L. 1413-4 du code de la santé publique		
Act-spé-MCO: Les centres de référence pour infections ostéo-articulaires (CIOA)		
	Recherche médicale et innovation	
	Missions enseignement & format° des pers. méd. et paraméd.	
	recherche, d'enseignement, de formation, d'expertise, de coordination et d'évaluation des soins relatifs à certaines pathologies ainsi que des activités hautement spécialisées	

## SA Activités Spécifiques (AS) MCO

<p>Les activités de soins réalisées à des fins expérimentales ou de la dispense des soins non couverts par les nomenclatures ou les tarifs</p>	<p>Les médicaments bénéficiant ou ayant bénéficié d'une autorisation temporaire d'utilisation (ATU) en attente de leur agrément</p> <p>Les actes dentaires, les actes de biologie et les actes d'anatomo-cyto-pathologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe</p> <p>Les activités de soins réalisées à des fins expérimentales ou de la dispense des soins non couverts par les nomenclatures ou les tarifs</p>	<p>Act-spé-MCO: Les laboratoires d'oncogénétique, de génétique moléculaire, de cytogénétique et de neurogénétique</p> <p>Act-spé-MCO: Médicaments bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ATU en attente de leur agrément: ATU de cohorte</p> <p>Act-spé-MCO: Médicaments bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ATU en attente de leur agrément: ATU nominative</p> <p>Act-spé-MCO: Les actes dentaires non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe</p> <p>Act-spé-MCO: Les actes de biologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe</p> <p>Act-spé-MCO: Les actes d'anatomo-cyto-pathologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe</p> <p>Act-spé-MCO: Les organes artificiels jusqu'à la date de leur inscription sur la liste des produits et prestations remboursables</p> <p>Act-spé-MCO: Les dispositifs innovants en matière de thérapie cellulaire et tissulaire</p> <p>Act-spé-MCO: Les centres de référence pour le traitement de l'hypercholestérolémie majeure par épuration extracorporelle</p> <p>Act-spé-MCO: Les observatoires régionaux et interrégionaux des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) mentionnés à l'article D. 162-16 du code de la sécurité sociale</p> <p>Act-spé-MCO: Les centres de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (CCLIN) mentionnés aux articles 6 et 7 de l'arrêté du 3 août 1992 modifié relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales</p> <p>Act-spé-MCO: Les antennes régionales de lutte contre les infections nosocomiales (ARLIN) mentionnées dans l'arrêté du 17 mai 2006 relatif aux antennes régionales de lutte contre les infections nosocomiales</p> <p>Act-spé-MCO: Les centres régionaux de pharmacovigilance et les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance mentionnés aux articles R. 5121-167 et R. 5132-99 du code de la santé publique</p> <p>Act-spé-MCO: Les coordonnateurs régionaux d'hémovigilance mentionnés aux articles R. 1221-32 à R. 1221-35 du code de la santé publique</p> <p>Act-spé-MCO: Les centres antipoison mentionnés à l'article L. 6141-4 du code de la santé publique</p> <p>Act-spé-MCO: Les registres à caractère épidémiologique mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif au Comité national des registres</p> <p>Act-spé-MCO: Le Centre national de ressources de la douleur</p> <p>Act-spé-MCO: Le Centre national de ressources pour les soins palliatifs</p> <p>Act-spé-MCO: L'Observatoire national de la fin de vie</p> <p>Act-spé-MCO: Les centres de coordination des soins en cancérologie (3C)</p> <p>Act-spé-MCO: Les centres interrégionaux de coordination pour la maladie de Parkinson</p> <p>Act-spé-MCO: Les équipes hospitalières de liaison en addictologie (EHLISA)</p> <p>Act-spé-MCO: Les équipes mobiles de gériatrie (EMG)</p> <p>Act-spé-MCO: Les équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP)</p> <p>Act-spé-MCO: Les équipes de cancérologie pédiatrique</p> <p>Act-spé-MCO: Les équipes ressources régionales de soins palliatifs pédiatriques</p> <p>Act-spé-MCO: Les lactariums mentionnés à l'article L. 2323-1 du code de la santé publique</p> <p>Act-spé-MCO: Les surcoûts cliniques et biologiques de l'assistance médicale à la procréation, du don d'ovocytes et de spermatozoïdes, de l'accueil d'embryon et de la préservation de la fertilité</p> <p>Act-spé-MCO: Les prélèvements de tissus lors de prélèvement multi-organes et à cœur arrêté</p> <p>Act-spé-MCO: Les réseaux de télésoins, notamment la télémédecine</p> <p>Act-spé-MCO: La mise à disposition par l'établissement de santé de moyens au bénéfice des centres de préventions et de soins et des maisons médicales mentionnées à l'article L. 162-3 du code de la sécurité sociale</p> <p>Act-spé-MCO: Les unités d'accueil et de soins des patients sourds en langue des signes</p> <p>Act-spé-MCO: Les consultations destinées à effectuer la prévention, le dépistage et le diagnostic de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine ou d'autres maladies transmissibles, mentionnées à l'article L. 3121-2 du code de la santé publique</p> <p>Act-spé-MCO: Les consultations destinées à effectuer la prévention, le dépistage et le diagnostic de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine ou d'autres maladies transmissibles (...)</p> <p>Act-spé-MCO: Les espaces de réflexion éthique régionaux ou interrégionaux (ERER)</p>
<p>Missions de veille, de veille épidémiologique, d'évaluation des pratiques et d'expertise</p>	<p>Les actions de prévention et gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles</p>	<p>Act-spé-MCO: La mise en œuvre des missions des établissements de santé de référence mentionnés à l'article R. 3131-10 du code de la santé publique</p> <p>Act-spé-MCO: L'acquisition et la maintenance des moyens zonaux des établissements de santé pour la gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles</p>
<p>Missions de formation, de soutien, de coordination et d'évaluation des besoins du patient</p>	<p>Missions de collecte, conservation et distribution des produits d'origine humaine</p>	<p>Act-spé-MCO: Les actions de prévention et gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles</p>
<p>Missions de conseil aux équipes hosp en matière d'éthique, de bioéthique et de respect des personnes</p>	<p>Au titre de la contribution des ES à la mise en œuvre des plans blancs élargis</p>	<p>Act-spé-MCO: Les actions de prévention et gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles</p>
<p>Missions de veille sanitaire, de prévention et de gestion des risques</p>	<p>Au titre de la contribution des établissements de santé à la mise en œuvre des plans zonaux de mobilisation</p>	<p>Act-spé-MCO: La mise en œuvre des missions des établissements de santé de référence mentionnés à l'article R. 3131-10 du code de la santé publique</p> <p>Act-spé-MCO: L'acquisition et la maintenance des moyens zonaux des établissements de santé pour la gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles</p>

SA Activités Spécifiques (AS) MCO	
Intervention des équipes pluridisciplinaires pour la prise en charge de certaines pathologies	Act-s-pé-MCO: Les consultations mémoire
	Act-s-pé-MCO: Les consultations hospitalières d'addictologie
	Act-s-pé-MCO: L'emploi de psychologues ou d'assistantes sociales dans les services de soins prévus par les plans nationaux de santé publique, à l'exception du plan cancer
	Act-s-pé-MCO: Les structures d'étude et de traitement de la douleur chronique
	Act-s-pé-MCO: Les consultations hospitalières de génétique
	Act-s-pé-MCO: La nutrition parentérale à domicile, à l'exception des cas où le patient est pris en charge par une structure d'hospitalisation à domicile
	Act-s-pé-MCO: Les structures pluridisciplinaires spécialisées dans la prise en charge des adolescents
	Act-s-pé-MCO: Les actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie
	Act-s-pé-MCO: La coordination des parcours de soins en cancérologie
	Act-s-pé-MCO: Les centres experts de la maladie de Parkinson
Aide médicale urgente	Act-s-pé-MCO: Les services d'aide médicale urgente (SAMU) mentionnés à l'article L. 6112-5 du code de la sécurité sociale, y compris les centres d'enseignement aux soins d'urgence
	Act-s-pé-MCO: SMUR terrestre
Autres activités relevant de l'aide médicale urgente	Act-s-pé-MCO: SMUR terrestre (pour ordre)
	Act-s-pé-MCO: SMUR hélicoptère
Participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques	Act-s-pé-MCO: SMUR hélicoptère (pour ordre)
	Act-s-pé-MCO: Les centres nationaux d'appels d'urgence spécifiques : centre de consultations médicales maritimes mentionné à l'arrêté du 10 mai 1995 (...)
	Act-s-pé-MCO: Le transport sanitaire bariatrique
	Act-s-pé-MCO: La contribution aux actions expérimentales et à l'élaboration des outils de régulation, notamment les études nationales de coûts
	Act-s-pé-MCO: La rémunération, les charges sociales, frais professionnels et avantages en nature des agents mis à disposition auprès des services de l'Etat (...)
	Act-s-pé-MCO: La coordination des instances nationales de représentations des directeurs d'établissements hospitaliers et des présidents de commission médicale d'établissements et de conférences médicales (...)
	Act-s-pé-MCO: La rémunération, les charges sociales des personnels mis à disposition auprès des organisations syndicales nationales représentatives des personnels des établissements de santé (...)
	Act-s-pé-MCO: Les actions de coopérations internationales en matière hospitalière dans le cadre des politiques de coopération internationale définies par les autorités de l'Etat
	Act-s-pé-MCO: La participation à la rémunération des agents bénéficiant des dispositions du Décret 97-215 du 10 mars 1997
	Act-s-pé-MCO: Les centres périnataux de proximité (CPP) mentionnés à l'article R. 6123-50 du code de la santé publique
Activités de soins dispensés à des populations spécifiques	Act-s-pé-MCO: Les unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI)
	Act-s-pé-MCO: Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP, ex UCSA)
Prise en charge des patients en situation de précarité	Act-s-pé-MCO: Les chambres sécurisées pour détenus
	Act-s-pé-MCO: Les dépenses spécifiques liées à la prise en charge des patients en situation de précarité par des équipes hospitalières
Champs libre pour autres activités spécifiques en MCO	Act-s-pé-MCO: Les permanences d'accès aux soins de santé mentionnées à l'article L. 6112-6 du code de la santé publique, dont la prise en charge des patients en situation précaire par des équipes hospitalières à l'extérieur des établissements de santé
	Act-s-pé-MCO: Les dépenses spécifiques liées à la prise en charge odontologique des patients atteints de pathologies compliquant cette prise en charge dans les centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires
	Act-s-pé-MCO: Autres 1
	Act-s-pé-MCO: Autres 2
	Act-s-pé-MCO: Autres 3
	Act-s-pé-MCO: Autres 4
	Act-s-pé-MCO: Autres 5

SA Activités Spécifiques (AS) SSR	
Recherche	Act-spé-SSR: Personnel dédié à la recherche clinique et fondamentale, sur budgets hospitaliers
Enseignement	Act-spé-SSR: PHRC
	Act-spé-SSR: Mise en œuvre de la formation continue au handicap des professionnels de santé
	Act-spé-SSR: Télé-enseignement, télé-formation
Ateliers spécialisés en rééducation	Act-spé-SSR: Ateliers d'appareillage et de confection
	Act-spé-SSR: Parc de matériel roulant
	Act-spé-SSR: Partenariat avec des centres de référence labellisés (maladies rares, SLA, mucoviscidose, troubles de l'apprentissage du langage)
Activités innovantes, expérimentales, spécialisées	Act-spé-SSR: Médicaments sous ATU : ATU de cohorte
	Act-spé-SSR: Médicaments sous ATU : ATU nominatives
	Act-spé-SSR: B hors nomenclature pour les activités innovantes
	Act-spé-SSR: Dispositifs médicaux innovants
	Act-spé-SSR: Produits sanguins labiles
	Act-spé-SSR: Espace d'ergothérapie
	Act-spé-SSR: Informatique thérapeutique pour troubles du langage, systèmes de synthèse vocale.etc...
	Act-spé-SSR: Salles d'orthoptie
	Act-spé-SSR: Cuisine éducative
	Act-spé-SSR : Locaux de simulation d'espaces de vie (F12)
	Act-spé-SSR: Appartements d'autonomie (F11)
	Act-spé-SSR: Appareils d'isocinétisme (F1)
	Act-spé-SSR: Laboratoire d'analyse de la marche et du mouvement (F2)
	Act-spé-SSR: Exploration de l'équilibre et de la posture (F3)
	Act-spé-SSR: Assistance robotisée à la marche (Lokomat...) (F4)
	Act-spé-SSR: Rééducation du membre supérieur par assistance robotisée (F5)
	Act-spé-SSR: Stabilité
	Act-spé-SSR: Rachimétrie
	Act-spé-SSR: Analyse informatisée de la morphométrie du rachis (F14)
	Act-spé-SSR: Electrostimulation fonctionnelle
	Act-spé-SSR: Plateau de psychomotricité
	Act-spé-SSR: Plateau de kinésithérapie
	Act-spé-SSR: Simulateur de conduite automobile (F6)
	Act-spé-SSR: Véhicule adapté pour personne à mobilité réduite (F7)
	Act-spé-SSR: Douche filiformes pour grands brûlés
	Act-spé-SSR: Chambre domotisée
	Act-spé-SSR: Salle multisensorielle
	Act-spé-SSR: Gymnase (à différencier de la simple salle de gymnastique)
	Act-spé-SSR: Piscine et balnéothérapie (au moins 20 m2) (F13)
	Act-spé-SSR: Equipement permettant une manipulation et un reconditionnement aseptiques de produits administrés par voie parentérale (F15)
	Act-spé-SSR: Salles interventionnelles pour réalisation de pansement complexes (F16)

SA Activités Spécifiques (AS) SSR	
Recherche	Act-spé-SSR: Personnel dédié à la recherche clinique et fondamentale, sur budgets hospitaliers
Enseignement	Act-spé-SSR: PHRC
Ateliers spécialisés en rééducation	Act-spé-SSR: Mise en œuvre de la formation continue au handicap des professionnels de santé
	Act-spé-SSR: Télé-enseignement, télé-formation
Activités innovantes, expérimentales, spécialisées	Act-spé-SSR: Ateliers d'appareillage et de confection
	Act-spé-SSR: Parc de matériel roulant
	Act-spé-SSR: Partenariat avec des centres de référence labellisés (maladies rares, SLA, mucoviscidose, troubles de l'apprentissage du langage)
	Act-spé-SSR: Médicaments sous ATU : ATU de cohorte
	Act-spé-SSR: Médicaments sous ATU : ATU nominatives
	Act-spé-SSR: B hors nomenclature pour les activités innovantes
	Act-spé-SSR: Dispositifs médicaux innovants
	Act-spé-SSR: Produits sanguins labiles
	Act-spé-SSR: Espace d'ergothérapie
	Act-spé-SSR: Informatique thérapeutique pour troubles du langage, systèmes de synthèse vocale, etc...
	Act-spé-SSR: Salles d'orthoptie
	Act-spé-SSR: Cuisine éducative
	Act-spé-SSR : Locaux de simulation des espaces de vie (F12)
	Act-spé-SSR: Appareils d'autonomie (F11)
	Act-spé-SSR: Appareils d'isocinétisme (F1)
Eléments spécifiques de plateau technique	Act-spé-SSR: Laboratoire d'analyse de la marche et du mouvement (F2)
	Act-spé-SSR: Exploration de l'équilibre et de la posture (F3)
	Act-spé-SSR: Assistance robotisée à la marche (Lokomat...) (F4)
	Act-spé-SSR: Rééducation du membre supérieur par assistance robotisée (F5)
	Act-spé-SSR: Stabilitémètre
	Act-spé-SSR: Rachimétrie
	Act-spé-SSR: Analyse informatisée de la morphométrie du rachis (F14)
	Act-spé-SSR: Electrostimulation fonctionnelle
	Act-spé-SSR: Plateau de psychomotricité
	Act-spé-SSR: Plateau de kinésithérapie
	Act-spé-SSR: Simulateur de conduite automobile (F6)
	Act-spé-SSR: Véhicule adapté pour personne à mobilité réduite (F7)
	Act-spé-SSR: Douche filiformes pour grands brûlés
	Act-spé-SSR: Chambre domotisée
	Act-spé-SSR: Salle multisensorielle
Act-spé-SSR: Piscine et balnéothérapie (au moins 20 m2) (F13)	Act-spé-SSR: Gymnase (à différencier de la simple salle de gymnastique)
	Act-spé-SSR: Piscine et balnéothérapie (au moins 20 m2) (F13)
	Act-spé-SSR: Equipement permettant une manipulation et un reconditionnement aseptiques de produits administrés par voie parentérale (F15)
Act-spé-SSR: Salles interventionnelles pour réalisation de pansement complexes (F16)	

SA Activités Spécifiques (AS) Psy	
Recherche médicale et innovation	Act-spé-Psy: Cellules d'urgences médico-psychologiques (CUMP) Act-spé-Psy: Programme Hospitalier de Recherche Clinique (PHRC) Act-spé-Psy: Programmes de soutien aux techniques innovantes et coûteuses (STIC) Act-spé-Psy: Contrats EPST /CHU Act-spé-Psy: Centres d'épidémiologie clinique (CEC) Act-spé-Psy: Centres d'investigation clinique (CIC) Act-spé-Psy: Consultations mémoire Act-spé-Psy: Centre ressources autisme Act-spé-Psy: Centres de référence autres maladie rares Act-spé-Psy: Centres experts de la Fondation Fonda Mental Act-spé-Psy: Centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violence sexuelle (CRIAVS) Act-spé-Psy: Aide aux soignants du domaine sanitaire Act-spé-Psy: Aide aux profés sionnels du domaine social et médico-social Act-spé-Psy: Aide aux aidants Act-spé-Psy: Equipes hospitalières de liaison addictologie Act-spé-Psy: Equipes hospitalières de liaison soins somatiques Act-spé-Psy: Equipes hospitalières de liaison intervenant en médico-social Act-spé-Psy: Equipes mobiles de précarité Act-spé-Psy: Equipes mobiles (autres que les équipes visées ci-dessus) Act-spé-Psy: Participation à des réseaux formalisés Act-spé-Psy: Participation à des campagnes nationales de prévention (suicide, dépression) Act-spé-Psy: Autres actions de prévention et d'éducation pour la santé Act-spé-Psy: Accueil pluri-professionnel spécialisé dans la prise en charge des adolescents Act-spé-Psy: Maison des adolescents Act-spé-Psy: Accompagnement à la scolarité des enfants Act-spé-Psy: UHSA Act-spé-Psy: Services médico-psychologiques régionaux (SMPR) Act-spé-Psy: UCSA Act-spé-Psy: Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) Act-spé-Psy: Gérance de tutelle pour les patients de la file active Act-spé-Psy: Stimulation magnétique Act-spé-Psy: Enregistrement du sommeil Act-spé-Psy: Médicaments sous ATU : ATU cohortes Act-spé-Psy: Médicaments sous ATU : ATU nominatives Act-spé-Psy: MAD auprès des services de l'Etat, chargées de la mise en œuvre de la politique hospitalière Act-spé-Psy: MAD syndicales Act-spé-Psy: Conférences Act-spé-Psy: Actions de coopérations internationales Act-spé-Psy: Autres 1 Act-spé-Psy: Autres 2 Act-spé-Psy: Autres 3 Act-spé-Psy: Autres 4 Act-spé-Psy: Autres 5
Consultations mémoire, centres ressources, centres de référence, centres experts	
Activités réalisées par des professionnels n'intervenant pas dans le cadre d'une équipe de liaison ou d'une équipe mobile	
Activités réalisées par des professionnels intervenant dans le cadre d'équipes de liaison ou d'équipes mobiles	
Coordination, activité de liaison et de réseaux, prévention, expertise	
Autres activités	
Populations spécifiques	
Plateaux techniques et produits de santé	
Autres	
Champs libre pour autres activités spécifiques en psychiatrie	
Act-spé-autre : Réseau ville-hôpital	
Autre activité spécifique	



## ANNEXE IV : PLAN COMPTABLE DES CHARGES DU RTC

Catégorie	Regroupement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T2	6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	60111	A caractère pharmaceutique	Toutes SA consommatrices		
T2	6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	60112	A caractère médical	Toutes SA consommatrices		
T3	6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	6012	Achat stockés à caractère hôtelier et général	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde à la section Service administratif à caractère général (Gestion Economique)		
T2	6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	60211	Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")		
T2	6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	60212	Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")		
T2	6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	60213	Spécialités pharmaceutiques sous ATU	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")		
T2	6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	60215	Produits sanguins	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")		
T2	6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	60216	Fluides et gaz médicaux	Toutes sections consommatrices/ Si non connues affecter le protoxyde d'azote en anesthésiologie et le solde en section Pharmacie. (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")		
T2	6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	60217	Produits de base	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")		
T2	6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	60218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel") et affecter le solde en section Pharmacie		
T2	6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	60221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel") Détruits et périmés : Pharmacie (LM)		Libellé
T2	6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	60222	Dispositifs médicaux d'abord	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel") Détruits et périmés : Pharmacie (LM)		Libellé
T2	6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	60223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel") Détruits et périmés : Pharmacie (LM)		
T2	6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	60224	Fournitures pour laboratoires	SAMT Laboratoires		
T2	6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	60225	Fournitures d'endoscopie	SAMT Imageries médicales		Libellé
T2	6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	602261	DM figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7	Toutes sections consommatrices, exclusivement sur les services cliniques consommateurs, non sur les sections de blocs opératoires. Détruits et périmés : Pharmacie (LM)		

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T2	6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique		602268	Autres appareils de prothèses et d'orthopédie	Toutes sections consommatrices, exclusivement sur les services cliniques consommateurs, non sur les sections de blocs opératoires. Détruits et périmés : Pharmacie (LM)	
T2	6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique		60227	Fournitures de dialyse	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel") Détruits et périmés : Pharmacie (LM)	Libellé
T2	6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique		60228	Autres fournitures médicales	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel") Détruits et périmés : Pharmacie (LM)	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		6023	Alimentation	Restauration	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		60261	Combustibles et carburants	Isoler les charges de combustible pour la Restauration et la Blanchisserie Isoler le carburant selon les usages : SMUR, transport motorisé des patients (hors SMUR), hospitalisation à domicile (parc auto HAD) Affecter le solde en Services hôteliers Transport à caractère hôtelier	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		60262	Produits d'entretien	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Services hôteliers	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		60263	Fournitures d'atelier	Isoler les consommations des sections Restauration, Blanchisserie, Entretien-Maintenance, Génie Biomédical ; ventiler ces charges également sur la SA Parc matériel roulant et SA Ateliers d'appareillage et de confection	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		60264	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	Accueil et gestion des malades Services administratifs liés au personnel	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		602651	Fournitures de bureau	Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		602652	Fournitures informatiques	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		602661	Couches, alèses et produits absorbants	Toutes SA consommatrices Périmés : Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		602662	Petit matériel hôtelier	Isoler les consommations de chaque section de LGG. Surveiller spécialement l'affectation en Restauration et Blanchisserie Affecter le solde en Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		602663	Linge et habillement	Blanchisserie	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		602664	Matériel et fourniture à usage unique stérile	Toutes SA consommatrices Périmés : Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		602668	Autres fournitures hôteliers	Isoler les consommations de chaque section de LGG. Surveiller spécialement l'affectation en Restauration et Blanchisserie Affecter le solde en Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		60268	Autres fournitures consommables	Isoler les consommations de chaque section de LGG. Surveiller spécialement l'affectation en Restauration et Blanchisserie Affecter le solde en Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)		6028	Autres fournitures suivies en stock	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T2	0603	Variation des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)		60311	A caractère médical ou pharmaceutique	Toutes sections consommables (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")	
T3	603	Variation des stocks à caractère non médical (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)		60312	Matières premières ou fourniture à caractère hôtelier et général	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
T2	0603	Variation des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)		60321	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	Toutes sections consommables (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")	
T2	0603	Variation des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)		60322	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	Toutes sections consommables (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")	
T3	603	Variation des stocks à caractère non médical (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)		60323	Alimentation stockable	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
T3	603	Variation des stocks à caractère non médical (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)		60326	Fournitures consommables	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
T3	603	Variation des stocks à caractère non médical (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)		60328	Autres fournitures suivies en stock	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
T2	0603	Variation des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)		60371	Marchandises à caractère médical ou pharmaceutique	Toutes sections consommables (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")	
T3	603	Variation des stocks à caractère non médical (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)		60372	Marchandises à caractère hôtelier et général	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		6061	Fournitures non stockables	Services hôteliers	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		60621	Combustibles et carburants	Isoler les charges de combustible pour la Restauration et la Blanchisserie Isoler le carburant selon les usages : SMUR, transport motorisé des patients (hors SMUR), hospitalisation à domicile (par auto HAD) Affecter le solde en Services hôteliers Transport à caractère hôtelier	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		60622	Produits d'entretien	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Services hôteliers	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		60623	Fournitures d'atelier	Isoler les consommations des sections Restauration, Blanchisserie, Entretien-Maintenance, Génie Biomédical ; ventiler ces charges également sur la SA Parc matériel roulant et SA Ateliers d'appareillage et de confection	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		60624	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	Accueil et gestion des malades Services administratifs liés au personnel	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		606251	Fournitures de bureau	Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		606252	Fournitures informatiques	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		606261	Couches, alèses et produits absorbants	Toutes SA consommatrices Périmés : Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		606262	Petit matériel hôtelier	Isoler les consommations de chaque section de LGG. Surveiller spécialement l'affectation en Restauration et Blanchisserie Affecter le solde en Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		606263	Linge et habillement	Blanchisserie	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		606268	Autre fournitures consommables	Isoler les consommations de chaque section de LGG. Surveiller spécialement l'affectation en Restauration et Blanchisserie Affecter le solde en Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		6063	Alimentation non stockable	Restauration	
T2	6066	Fournitures médicales		6066	Fournitures médicales	Toutes SA consommatrices y compris LM et LGG Services administratifs liés au personnel	
T3	606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)		6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T2	6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique		60711	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	Toutes SA consommatrices y compris LM et LGG Services administratifs liés au personnel	
T3	6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général		6072	Achats de marchandises à caract. hôtelier et général	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T2	611	Sous-traitance générale		61111	Kinésithérapie	Toutes sections consommatrices	
T2	611	Sous-traitance générale		61112	Imagerie médicale	SAMT Imagerie Médicale	
T2	611	Sous-traitance générale		61113	Laboratoires	SAMT Laboratoires	Cohérence ENC
T2	611	Sous-traitance générale		61114	Dentistes	Toutes SA Cliniques consommatrices	Cohérence ENC
T2	611	Sous-traitance générale		61115	Consultations spécialisées	Toutes SA Cliniques consommatrices	Cohérence ENC
T2	611	Sous-traitance générale		61117	Hospitalisations à l'extérieur	Toutes SA Cliniques consommatrices	Cohérence ENC
T2	611	Sous-traitance générale		61118	Autres prestations	Toutes sections consommatrices	Cohérence ENC
T2	611	Sous-traitance générale		6112	Sous-traitance à caractère médico-social	Toutes sections consommatrices	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61221	Crédit-bail mobilier - Matériel informatique	Affectation selon retraitement du crédit-bail : pour la part d'amortissement : affecter le matériel intégré au matériel médical sur les sections concernées puis affecter le solde en section DSI pour la part de frais financiers : Structure financier	

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61222	Crédit-bail mobilier - Logiciels et progiciels	Affectation selon retraitement du crédit-bail : pour la part d'amortissement : affecter le matériel intégré à du matériel médical sur les sections concernées puis affecter le solde en section DSI pour la part de frais financiers : Structure financier	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61223	Crédit-bail mobilier- Matériel biomédical	Affectation selon retraitement du crédit-bail : pour la part d'amortissement : affecter sur les sections concernées puis affecter le solde en section Génie biomédical pour la part de frais financiers : Structure financier	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61228	Crédit-bail mobilier-Autres	Affectation selon retraitement du crédit-bail : pour la part d'amortissement : isoler les consommations de chaque section de LGG puis affecter le solde en section Entretien/Maintenance pour la part de frais financiers : en section Structure-Financier	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61231	Part fonctionnement-Contrats de partenariat	Affecter selon retraitement du crédit bail : Pour la part amortissement : isoler les consommations afférentes aux contributions à une structure médicale sur les sections concernées ; Affecter les consommations afférentes aux contributions à une structure non médicale aux sections de LGG et de LM. pour la part de frais financiers : en section Structure-Financier	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61232	Part fonctionnement-baux emphytéotiques	Affectation principale sur la structure (STR) sinon en LGG	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		6125	Crédit-bail immobilier	Affectation selon retraitement du crédit bail : pour la part d'amortissement : sur la section Structure immobilier pour la part de frais financiers : sur la section Structure financier	
T2	6131	Locations à caractère médical		613151	Locations à caractère médical/ Informatique	Toutes SA consommatives Affecter le solde en Direction des Systèmes d'Information (DSI)	
T2	6131	Locations à caractère médical		613152	Locations à caractère médical/Equipements	Toutes SA consommatives Affecter le solde en Génie Biomédical	
T2	6131	Locations à caractère médical		613153	Locations à caractère médical/Matériel de transport	Transport motorisé des patients (hors SMUR) et activité spécifique SMUR	
T2	6131	Locations à caractère médical		613158	Autres locations mobilières à caractère médical	Toutes SA consommatives Affecter le solde en Génie Biomédical	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61322	Locations immobilières	Structure-Immobilier	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		613251	Locations à caractère non-médical-DSIO	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		613252	Locations à caractère non-médical-Equipements	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Entretien-Maintenance	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		613253	Locations à caractère non-médical-Matériel de transport	Isoler les charges de location selon : transport motorisé des patients (hors SMUR), hospitalisation à domicile (parc auto HAD), Services hôteliers Transport à caractère hôtelier Isoler les consommations de chaque section de LGG	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		613258	Locations à caractère non-médical-Autres	Affecter le solde en Entretien-Maintenance	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		614	Charges locatives et de copropriété	Structure-Immobilier	
T2	6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical		615151	Entretien et réparations matériel et outillage médicaux	Toutes SA consommatives Affecter le solde en Génie Biomédical	
T2	6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical		615152	Entretien et réparations de matériel de transport	Transport motorisé des patients (hors SMUR) SMUR	

Catégorie	Regroupement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T2	6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical		615154	Entretien et réparations de matériel informatique	Toutes SA consommables Affecter le solde en Direction des Systèmes d'Information	
T2	6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical		615161	Maintenance Informatique à caractère médical	Toutes SA consommables Affecter le solde en Direction des Systèmes d'Information	
T2	6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical		615162	Maintenance matériel médical	Toutes SA consommables. Affecter le solde en Génie Biomédical	
T2	6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical		615168	Maintenance - Autres	Toutes SA consommables. Affecter le solde en Génie Biomédical	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61522	Entretien et réparations sur biens immobiliers	Structure-Immobilier	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		615251	Entretien et réparations sur biens mobiliers - matériel et outillage	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Entretien-Maintenance	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		615252	Entretien et réparations sur biens mobiliers - matériel de transport	Isoler les charges : Transport motorisé des patients (hors SMUR), hospitalisation à domicile (parc auto HAD), Services hôteliers Transport à caractère hôtelier.	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		615253	Entretien et réparations sur biens mobiliers - matériel et mobilier de bureau	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Entretien-Maintenance	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		615254	Entretien et réparations sur biens mobiliers - matériel informatique	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		615258	Entretien et réparations sur biens mobiliers - autres matériels et outillage	Isoler les consommations de chaque section de LGG. Surveiller spécialement l'affectation en Restauration et Blanchisserie Affecter le solde en Entretien-Maintenance	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		615261	Maintenance informatique	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		615268	Maintenance autres	Isoler les consommations de chaque section de LGG Surveiller spécialement l'affectation en Restauration et Blanchisserie Affecter le solde en Entretien-Maintenance	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		6161	Primes d'assurance multirisques	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		6162	Assurance obligatoire dommage construction	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		6163	Assurance transport	Transport motorisé des patients hors SMUR SMUR Affecter le solde en section de Services hôteliers Transport à caractère hôtelier	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		6165	Responsabilité civile	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		6166	Primes d'assurance matériels	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		6167	Assurance capital décès titulaires	Services administratifs liés au personnel (Gestion du personnel)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61681	Maladie, maternité, accidents du travail	Services administratifs liés au personnel (Gestion du personnel)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		61688	Autres	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		617	Etudes et recherches	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T3	61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)		618	Divers services extérieurs	Toutes SA concernées de LGG	

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T1FNM	621	Personnel extérieur à l'établissement		62111	Personnel intérimaire administratif et hôtelier (FNM)	Toutes sections consommatrices	
T1FM	621	Personnel extérieur à l'établissement		62113	Personnel intérimaire médical (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1FNM	621	Personnel extérieur à l'établissement		62114	Personnel intérimaire paramédical (FNM)	Toutes sections consommatrices	
T1FM	621	Personnel extérieur à l'établissement	x	6214PM	Personnel détaché ou prêt à l'établissement (PM)	Toutes sections consommatrices	Compte PMPNPM
T1FNM	621	Personnel extérieur à l'établissement	x	6214FNM	Personnel détaché ou prêt à l'établissement (FNM)	Toutes sections consommatrices	Compte PMPNPM
T1FM	621	Personnel extérieur à l'établissement		6215PM	Personnel affecté à l'établissement (PM)	Toutes sections consommatrices	Compte PMPNPM
T1FNM	621	Personnel extérieur à l'établissement		6215FNM	Personnel affecté à l'établissement (FNM)	Toutes sections consommatrices	Compte PMPNPM
T1FM	621	Personnel extérieur à l'établissement		6216PM	Plans locaux d'insertion (PM)	Toutes sections consommatrices	Compte PMPNPM
T1FNM	621	Personnel extérieur à l'établissement		6216FNM	Plans locaux d'insertion (FNM)	Toutes sections consommatrices	Compte PMPNPM
T1FM	621	Personnel extérieur à l'établissement		6218PM	Autre personnel (PM)	Toutes sections consommatrices	Compte PMPNPM
T1FNM	621	Personnel extérieur à l'établissement		6218FNM	Autre personnel (FNM)	Toutes sections consommatrices	Compte PMPNPM
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		622 (hors 6223)	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors 6223)	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6223	Médecins (consultants exceptionnels)	Toutes sections consommatrices	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		623	Informations, publications, relations publiques	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6241	Transports sur achats	Services hôteliers (Transport à caractère hôtelier)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6242	Transports sur ventes	Services hôteliers (Transport à caractère hôtelier)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6243	Transport entre établissements	Affecter selon la nature du transport dans la SA SMUR ou le Transport motorisé des patients (hors SMUR)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6245	Transport d'usagers	Affecter selon la nature du transport dans la SA SMUR ou le Transport motorisé des patients (hors SMUR)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6247	Transports collectif du personnel	Services hôteliers (Transport à caractère hôtelier)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6248	Transport divers	Services hôteliers (Transport à caractère hôtelier)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		625 (hors 6257)	Déplacements, missions et réceptions (hors 6257)	Services administratifs liés au personnel	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6257	Réceptions	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6261	Liaisons informatiques ou spécialisées	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6263	Affranchissements	Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6265	Téléphonie	Direction des Systèmes d'Information (DSI) si géré en DSI, sinon en Services administratifs à caractère général	Règle d'affectation
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		627	Services bancaires et assimilés	Services administratifs à caractère général (Finance - Comptabilité)	

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6281	Blanchisserie à l'extérieur	Blanchisserie	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6282	Alimentation à l'extérieur	Restauration	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6283	Nettoyage à l'extérieur	Toutes SA consommatrices pour le nettoyage des services cliniques et médico-techniques Section Services hôteliers pour le nettoyage des parties communes et des locaux techniques et administratifs	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6284	Informatique	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6285	Prestations de services à caractère éducatif	Accueil et gestion des malades Services administratifs liés au personnel	
T3	62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)		6288	Autres prestations diverses	Toutes SA concernées de LGG	
T1P/NM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)		63111	Taxe sur les salaires (PNM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1PM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)		63112	Taxe sur les salaires (PM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1PM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)		6312PM	Taxe d'apprentissage (PM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1P/NM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)		6312P/NM	Taxe d'apprentissage (P/NM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1PM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	x	6313PM	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue(PM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1P/NM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	x	6313P/NM	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue(P/NM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1PM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	x	6314PM	Cotisation par défaut d'investissement obligatoire dans la construction (PM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1P/NM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	x	6314P/NM	Cotisation par défaut d'investissement obligatoire dans la construction (P/NM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1PM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)		6318PM	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)(PM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1P/NM	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)		6318P/NM	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)(P/NM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1P/NM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		63311	Versements de transports (P/NM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1PM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		63312	Versements de transports (PM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1PM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6332PM	Allocation logement (PM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM



Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T1/FNM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6332/FNM	Allocation logement (FNM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FNM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		63331	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue (FNM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		63332	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue (FM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6334/FM	Cotisations au CNG/ Privé ex-DG ; Participation des employeurs à l'effort de construction (FM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FNM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6334/FNM	Cotisations au CNG/ Privé ex-DG ; Participation des employeurs à l'effort de construction (FNM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6335/FM	Fonds d'insertion pour les pers. handicapées dans la fonction publique(FM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FNM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6335/FNM	Fonds d'insertion pour les pers. handicapées dans la fonction publique (FNM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6336/FM	Cotisations pour le FEH (FM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FNM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6336/FNM	Cotisations pour le FEH (FNM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6337/FM	Fonds mutualisé du financement des études relatives à la promotion professionnelle (FMEP) (FM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FNM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		6337/FNM	Fonds mutualisé du financement des études relatives à la promotion professionnelle (FMEP) (FNM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FNM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		63381	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (FNM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T1/FM	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)		63382	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)(FM)	Toutes sections consommatrices.	Compte PM/FNM
T3	63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)		63511	Contribution économique territoriale/Privé ex-dgf : Taxe professionnelle	Services administratifs à caractère général (Finance - Comptabilité)	Privé ex-DG
T3	63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)		63512	Taxes foncières	Structure-Immobilier	
T3	63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)		63513	Autres impôts locaux	Structure-Immobilier	
T3	63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)		63514	Impôts sur les sociétés	Services administratifs à caractère général (Finance - Comptabilité)	
T3	63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)		6352	Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables	Charges non incorporables	
T3	63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)		6353	Impôts indirects	Services administratifs à caractère général (Finance - Comptabilité)	
T3	63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)		6354	Droits d'enregistrement et de timbre	Services administratifs à caractère général (Finance - Comptabilité)	
T3	63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)		6358	Autres droits	Services administratifs à caractère général (Finance - Comptabilité)	
T3	63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)		637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	Services administratifs à caractère général (Finance - Comptabilité)	
T1/FNM	6411	Personnel titulaire et stagiaire		6411	Personnel titulaire et stagiaire	Toutes sections consommatrices	

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T1PNI	6413	Personnel sous CDI		6413	Personnel sous CDI	Toutes sections consommatrices	
T1PNI	6415	Personnel sous CDD		6415	Personnel sous CDD	Toutes sections consommatrices	
T1PNI	641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)		6416	Contrats soumis à des dispositions particulières	Toutes sections consommatrices	
T1PNI	641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)		6417	Apprentis	Toutes sections consommatrices	
T1PI	6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel		6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PI	6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit		6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PI	6423	Praticiens contractuels sans renouvellement de droit		6423	Praticiens contractuels sans renouvellement de droit (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PI	642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)		6424	Internes et étudiants (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PI	6425	Permanences des soins		64251	Permanences sur place intégrées aux obligations de services (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PI	6425	Permanences des soins		64252	Permanences sur place réalisées en temps de travail additionnel (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PI	6425	Permanences des soins		64253	Permanences de soins par astreinte (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PI	642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)		6426	Temps de travail additionnel de jour (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PI	642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	X	6427	Praticiens en CDD (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PI	642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)		6428	Autres rémunérations du personnel médical (PM)	Toutes sections consommatrices	
T1PNI	6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)		6451 (hors 64519)	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance - personnel non médical	Toutes sections consommatrices	Compte PM/PNI
T1PI	6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)		6452 (hors 64529)	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance - personnel médical (PM)	Toutes sections consommatrices	Compte PM/PNI
T1PNI	6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)		6471 (hors 64715)	Autres charges sociales - personnel non médical	Toutes sections consommatrices	Compte PM/PNI
T1PNI	6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)		64715	Médecine du travail, pharmacie (PNI)	Services administratifs liés au personnel	
T1PI	6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)		6472 (hors 64729 et 64725)	Autres charges sociales (PM)	Toutes sections consommatrices	Compte PM/PNI
T1PI	6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)		64725	Médecine du travail, pharmacie (PM)	Services administratifs liés au personnel	Compte PM/PNI
T1PNI	648	Autres charges de personnel (sauf 6489)		6481	Indemnités aux ministres des cultes / Privé ex-DG : Honoraires des médecins libéraux	Accueil et gestion des malades pour Indemnités au ministres des cultes et toutes sections consommatrices pour le compte Honoraires des médecins libéraux pour les privés ex-DG	Privé ex-DG
T1PI	648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	X	6482 PM	Privé ex-DG: Autres charges de personnel (PM)	Toutes sections consommatrices	Compte PM/PNI
T1PNI	648	Autres charges de personnel (sauf 6489)		6482 PNI	Indemnités des religieuses et reposition/Privé ex-DG: Autres charges de personnel	Accueil et gestion des malades pour Indemnités des religieuses et reposition et toutes sections consommatrices pour le compte Autres charges de personnel pour les privés ex-DG	Privé ex-DG

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T1PM	648	Autres charges de personnel (sauf 6489)		6484PM	Honoraires et indemnités des médecins, sages-fermes, odontologistes et auxiliaires médicaux exerçant en application de l'article L.6146-2 du CSP (PM)	Toutes sections consommatrices	Compte PM/FNM
T1PM	648	Autres charges de personnel (sauf 6489)		6484FNM	Honoraires et indemnités des médecins, sages-fermes, odontologistes et auxiliaires médicaux exerçant en application de l'article L.6146-2 du CSP (FNM)	Toutes sections consommatrices	Compte PM/FNM
T1PM	648	Autres charges de personnel (sauf 6489)		648PM (hors 6481,6482, 6484)	A autres charges de personnel (PM)	Toutes sections consommatrices	Compte PM/FNM
T1PM	648	Autres charges de personnel (sauf 6489)		648FNM (hors 6481,6482, 6484)	A autres charges de personnel (FNM)	Toutes sections consommatrices	Compte PM/FNM
T3	65	Autres charges de gestion courante		651	DSI	Affectation en DSI	Règle d'affectation
T3	65	Autres charges de gestion courante		652	Contributions aux GCS et CHT	Toutes sections consommatrices. Recommandation d'affecter la charge en fonction de sa destination (et non de sa nature). Affecter les charges afférentes aux contributions à une structure (GCS ou CHT) médicale aux sections concernées. Affecter les charges afférentes aux contributions à une structure non médicale aux sections de LM et de LGG	
T3	65	Autres charges de gestion courante		654	Pertes sur créances irrécouvrables	Services administratifs à caractère général (Finance - Comptabilité)	
T3	65	Autres charges de gestion courante	x	655	Quote part de résultat sur opération faites en commun	Services administratifs à caractère général (Finance - Comptabilité)	
T3	65	Autres charges de gestion courante		657	Subventions	- Si la subvention est liée à une activité de soins: LGG ; Accueil et gestion des malades - Si la subvention est liée au personnel de l'établissement : LGG ; Services administratifs liés au personnel - Sinon charges non incorporables	
T3	65	Autres charges de gestion courante		658 (hors 6581 et 6585)	Charges diverses de gestion courante	Affecter dans la section Services administratifs à caractère général	
T3	65	Autres charges de gestion courante		6581	Frais de culte et d'inhumation	Accueil et gestion des malades	
T3	65	Autres charges de gestion courante		6585	Reversement de la quote part des radiologues	Charges non incorporables	
T4	66	Charges financières		6611	Intérêts des emprunts et dettes	Structure-Financier	
T4	66	Charges financières		6615	Intérêts des comptes courants créditeurs	Structure-Financier	
T4	66	Charges financières		6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financement	Charges non incorporables	
T4	66	Charges financières		6618	Intérêts des autres dettes	Charges non incorporables	
T4	66	Charges financières		665	Escomptes accordés	Charges non incorporables	

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T4	66	Charges financières		666	Pertes de change	Charges non incorporables	
T4	66	Charges financières		667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	Charges non incorporables	
T4	66	Charges financières		668	Autres charges financières	Charges non incorporables	
T4	67	Charges exceptionnelles		671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges non incorporables	
T4PM	67	Charges exceptionnelles		6721PM	Charges sur exercice antérieur de personnel (PM)	Toutes SA consommatives (incorporables uniquement dans la mesure où la charge est elle-même incorporable par nature) Distinguer le personnel médical (PM), soignant (PS) et autres (PA)	Compte PM/FNM
T4PNNM	67	Charges exceptionnelles		6721PNNM	Charges sur exercice antérieur de personnel (PNNM)	Toutes SA consommatives (incorporables uniquement dans la mesure où la charge est elle-même incorporable par nature) Distinguer le personnel médical (PM), soignant (PS) et autres (PA)	Compte PM/FNM
T4	67	Charges exceptionnelles		6722	Charges sur exercice antérieur à caractère médical	Toutes SA consommatives (incorporables uniquement dans la mesure où la charge est elle-même incorporable par nature)	
T4	67	Charges exceptionnelles		6723	Charges sur exercice antérieur à caractère hôtelier et général	Services administratifs à caractère général (incorporables uniquement dans la mesure où la charge est elle-même incorporable par nature)	
T4	67	Charges exceptionnelles		6728	Charges sur exercice antérieur - autres	Services administratifs à caractère général (incorporables uniquement dans la mesure où la charge est elle-même incorporable par nature)	
T4	67	Charges exceptionnelles		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	Charges non incorporables	
T4	67	Charges exceptionnelles		675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	Charges non incorporables	
T4	67	Charges exceptionnelles		678	Autres charges exceptionnelles	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		681111	Frais d'établissements - Immobilisations incorporelles	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		681113	Frais d'études, de recherche et de développement	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		681115	Concessions et droits similaires, brevets, ...	Pour les amortissements des logiciels, affecter les logiciels intégrés à des matériels médicaux sur les SA concernées et affecter le solde en section Direction des Systèmes d'Information	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		681118	Autres immobilisations incorporelles	Pour les amortissements d'autres immobilisations incorporelles, affecter à la section Services administratifs à caractère général	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		681121	Terrains	Services administratifs à caractère général (Direction Générale)	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		681122	Agencement et aménagement des terrains	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		681123	Constructions sur sol propre	Structure-Immobilier	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		681124	Constructions sur sol d'autrui	Structure-Immobilier	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6811251	Installations techniques, matériel et outillage industriel (médicaux)	Structure-Immobilier	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6811252	Installations techniques, matériel et outillage industriel (non médicaux)	Toutes sections consommatives et affecter le solde en section Génie biomédical	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6811252	Installations techniques, matériel et outillage industriel (non médicaux)	Toutes sections de LGG et solde en section Entretien maintenance	

Caté- gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6811281	Immobilisations générales, agencements, aménagements divers	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Entretien-Maintenance	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6811282	Matériel de transport	Isoler les charges d'amortissement selon : SMUR, transport motorisé des patients (hors SMUR), hospitalisation à domicile (parc auto HAD), Services hôteliers Transport à caractère hôtelier. Affecter les amortissements des équipements intégrés à du matériel médical sur les SA concernées et affecter le solde en section Direction des Systèmes d'Information	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		68112832	Matériel informatique	Pour les amortissements de matériel non intégrés à du matériel médical, affecter la totalité à la section Direction des Systèmes d'Information	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		68112831	Matériel de bureau	Services administratifs à caractère général (Gestion économique)	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6811284	Mobilier	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Entretien-Maintenance	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6811285	Cheptel	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6811286	Collections et œuvres d'art	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6811288	Autres immobilisations corporelles	Isoler les consommations de chaque section de LGG Affecter le solde en Entretien-Maintenance	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	Services administratifs à caractère général (Direction générale)	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges financières	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		687	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles	Charges non incorporables	
T4	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		689	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Charges non incorporables	
T4	695	Impôts sur les bénéfices	X	695	Impôts sur les bénéfices	Charges non incorporables	
T3	709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement		709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	Autres ventes de biens et services	

## ANNEXE V : PLAN COMPTABLE DES PRODUITS DU RTC

Catégorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
PT3	0603	Variations des stocks à caractère médical (60311,60321,60322,60371) (crédits)		60311	Matières premières ou fourniture à caractère médical ou pharmaceutique	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")	
PT3	603	Autres variations de stocks à caractère non médical (sauf 60311,60321,60322,60371)(crédits)		60312	Matières premières ou fourniture à caractère hôtelier et général	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
PT3	0603	Variations des stocks à caractère médical (60311,60321,60322,60371) (crédits)		60321	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")	
PT3	0603	Variations des stocks à caractère médical (60311,60321,60322,60371) (crédits)		60322	Fournitures, produits fins et petit matériel médical et médico-technique	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")	
PT3	603	Autres variations de stocks à caractère non médical (sauf 60311,60321,60322,60371)(crédits)		60323	Alimentation stockable	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
PT3	603	Autres variations de stocks à caractère non médical (sauf 60311,60321,60322,60371)(crédits)		60326	Fournitures consommables	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
PT3	603	Autres variations de stocks à caractère non médical (sauf 60311,60321,60322,60371)(crédits)		60328	Autres fournitures suivies en stock	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
PT3	0603	Variations des stocks à caractère médical (60311,60321,60322,60371) (crédits)		60371	Marchandises à caractère médical ou pharmaceutique	Toutes sections consommatrices (y compris LM et LGG "Services administratifs liés au personnel")	
PT3	603	Autres variations de stocks à caractère non médical (sauf 60311,60321,60322,60371)(crédits)		60372	Marchandises à caractère hôtelier et général	Isoler les consommations de chaque section de LGG	
PT3	609	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)		609	Rabais, remises et ristournes obtenus achats	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	619	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)		619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	629	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)		629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	6319	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)		6319	Remboursements obtenus sur impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	A déduire des charges des sections concernées-Distinguer le personnel médical (PM), soignant (PS) et autres (PA)	
PT3	6339	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)		6339	Remboursements obtenus sur impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	A déduire des charges des sections concernées-Distinguer le personnel médical (PM), soignant (PS) et autres (PA)	
PT3PMM	6419	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)		6419	Remboursement sur rémunérations du personnel non médical (PMM)	A déduire des charges des sections concernées-Distinguer le personnel soignant (PS) et autres (PA)	
PT3PM	6429	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)		6429	Remboursement sur rémunérations du personnel médical (PM)	A déduire des charges des sections concernées-Affecter en personnel médical (PM)	
PT3PMM	64519	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)		64519	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance (PMM)	A déduire des charges des sections concernées-Distinguer le personnel soignant (PS) et autres (PA)	
PT3PM	64529	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)		64529	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance (PM)	A déduire des charges des sections concernées-Affecter en personnel médical (PM)	
PT3PMM	64719	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)		64719	Remboursement sur autres charges sociales (PMM)	A déduire des charges des sections concernées-Distinguer le personnel soignant (PS) et autres (PA)	
PT3PM	64729	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)		64729	Remboursement sur autres charges sociales (PM)	A déduire des charges des sections concernées-Affecter en personnel médical (PM)	
PT3PMM	6489	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)		6489	Remboursement sur autres charges de personnel (PMM)	A déduire des charges des sections concernées-Affecter en personnel autres (PA)	

Catégorie	Regroupement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
PT3FM	649	Atténuation de charges - portabilité compte épargne temps (CET)		649FM	Atténuation de charges - portabilité compte épargne temps (CET) (FM)	Services administratifs liés au personnel	Nouveau nomenclature
PT3FNM	649	Atténuation de charges - portabilité compte épargne temps (CET)		649FNM	Atténuation de charges - portabilité compte épargne temps (CET) (FNM)	Services administratifs liés au personnel	Nouveau nomenclature
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		701	Ventes de produits finis	Autres ventes de biens et services (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		702	Ventes de produits intermédiaires	Autres ventes de biens et services (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		703	Ventes de produits résiduels	Autres ventes de biens et services (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		704	Travaux	Autres ventes de biens et services (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		705	Etudes	Autres ventes de biens et services (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		706	Prestations de services	Autres ventes de biens et services (retraitement spécifique)	
PT3	7071	Rétrocession de médicaments		7071	Rétrocession de médicaments	Rétrocessions de médicaments (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		7078	Autres ventes de marchandises	Autres ventes de biens et services (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		70811	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel- Logements	A déduire des charges des sections concernées de LGG et de Structure- Immobilier	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		70812	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel- Repas	A déduire des charges de la section Restauration	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		70813	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel- Cêches	A déduire des charges de la section Services Administratifs liés au personnel	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		70818	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel- Autres	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		70821	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants- Chantres	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		70822	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Repas	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants- Téléphone	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants- Majoration pour chambre particulière	Produits non déductibles	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Autres	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		7083	Locations diverses	Autres ventes de biens et services (retraitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		7084	Mise à disposition de personnel facturée	Mise à disposition de personnel facturé (retraitement spécifique)	

Catégorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
PT3	7087	Remboursement de frais par les CRPA		7087	Remboursement de frais par les CRPA	Remboursement des budgets annexes (traitement spécifique)	
PT3	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)		7088	Autres produits d'activités annexes	Autres ventes de biens et services (traitement spécifique)	
PT3	71	Production stockée (ou déstockage)		71	Production stockée	A déduire des charges des sections productrices	
PT3	72	Production immobilisée		72	Production immobilisée	A déduire des charges des sections productrices (a priori la section Entretien-Maintenance)	
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731111	Groupes homogènes de séjour (GHS)	Produits non déductibles	
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731112	Dialyse (D)	Produits non déductibles	
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731113	Groupes homogènes de tarifs (GHT)	Produits non déductibles	
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731114	Interruptions volontaires de grossesses (M/G)	Produits non déductibles	
PT1	73111	Produits de la tarification des séjours		731115	Prestations de prélèvements d'organes ou de tissus (PO)	Produits non déductibles	
PT1	73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours		73112	Produits des médicaments facturés en sus à des séjours	Produits non déductibles	
PT1	73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours		73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus à des séjours	Produits non déductibles	
PT1	73114	Forfaits annuels		731141	Urgences (FAU)	Produits non déductibles	
PT1	73114	Forfaits annuels		731142	Prélèvements d'organes ou de tissus (CPO)	Produits non déductibles	
PT1	73114	Forfaits annuels		731143	Transplantations d'organes et greffes de moelle osseuse (FAG)	Produits non déductibles	
PT1	73117	Dotations annuelles de financement		73117	Dotation annuelle de financement (DAF)	Produits non déductibles	
PT1	73118	Dotations MGAC		731181	Dotation missions d'intérêt général (MG)	Produits non déductibles	
PT1	73118	Dotations MGAC		731182	Dotation d'aide à la contractualisation (AC)	Produits non déductibles	
PT1	7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique		73121	Consultations et actes externes	Produits non déductibles	
PT1	7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique		73122	Forfait accueil et traitement des urgences (ATU)	Produits non déductibles	
PT1	7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique		73123	Forfaits petit matériel (FFM)	Produits non déductibles	



Caté-gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
PT1	7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique		73124	Forfait sécurité et environnement hospitalier (SE)	Produits non déductibles	
PT1	7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique		73125	Spécialités pharmaceutiques ou dispositifs médicaux administrés en consultations externes, relevant de l'article L.162-27 ou L.16561 du Code de la sécurité sociale	Produits non déductibles	
PT1	7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique		73126	Forfaits techniques et assimilés	Produits non déductibles	
PT1	7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique		73128	Autres	Produits non déductibles	
PT2	7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie		73211	Médecine et spécialités médicales	Produits non déductibles	
PT2	7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie		73212	Chirurgie et spécialités chirurgicales	Produits non déductibles	
PT2	7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie		732131	Spécialités couteuses	Produits non déductibles	
PT2	7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie		732132	Spécialités très couteuses	Produits non déductibles	
PT2	7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie		73214	Soins de suite et de réadaptation	Produits non déductibles	
PT2	7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie		73215	Ticket modérateur forfaitaire - Hospitalisation complète	Produits non déductibles	
PT2	7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie		73218	Lutte contre les maladies mentales	Produits non déductibles	
PT2	7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie		732211	Hôpital de jour	Produits non déductibles	
PT2	7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie		732212	Hôpital de nuit	Produits non déductibles	
PT2	7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie		73222	Chirurgie ambulatoire	Produits non déductibles	
PT2	7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie		73225	Ticket modérateur forfaitaire - Hospitalisation incomplète	Produits non déductibles	
PT2	7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie		73231	Hospitalisation à domicile	Produits non déductibles	
PT2	7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie		73232	Accueils familiaux	Produits non déductibles	
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie		732411	Consultations et actes externes-Ticket modérateur forfaitaire	Produits non déductibles	
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie		732412	Consultations et actes externes dont ticket modérateur	Produits non déductibles	
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie		732415	Spécialités pharmaceutiques ou dispositifs médicaux administrés en consultations externes, relevant de l'article L.162-27 ou L.16561 du Code de la sécurité sociale	Produits non déductibles	
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie		732421	Forfait accueil et traitement des urgences (ATU)	Produits non déductibles	
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie		732422	Forfait petit matériel ( FFM)	Produits non déductibles	
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie		732423	Forfait sécurité et environnement hospitalier (SE)	Produits non déductibles	

Catégorie	Regroupement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	73243	Forfaits techniques et assimilés	Produits non déductibles		
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	73244	IVG	Produits non déductibles		
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	73245	SMUR	Produits non déductibles		
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	73246	Majoration pour non respect du parcours de soins	Produits non déductibles		
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	73247	Protection maternelle et infantile (PMI)	Produits non déductibles		
PT2	7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	73248	Autres	Produits non déductibles		
PT2	73271	Forfait journalier MCO	73271	Forfait journalier - MCO	Produits non déductibles		
PT2	73272	Forfait journalier SSR	73272	Forfait journalier - SSR	Produits non déductibles		
PT2	73273	Forfait journalier psychiatrie	73273	Forfait journalier - psychiatrie	Produits non déductibles		
PT2	733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	7331	Produits des prestations au titre des conventions internationales	Produits non déductibles		
PT2	733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	7332	Produits des prestations au titre de l'aide médicale d'Etat (AME)	Produits non déductibles		
PT2	733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	7333	Produits des prestations au titre des soins urgents prévus à l'article L.254-1 du code de l'action sociale et des familles	Produits non déductibles		
PT2	733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	7338	Autres	Produits non déductibles		
PT2	734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	7341	Actes de chirurgie	Produits non déductibles		
PT2	734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	7342	Actes de laboratoire	Produits non déductibles		
PT2	734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	7343	Actes d'imagerie et d'échographie	Produits non déductibles		
PT2	734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	7344	Actes d'obstétrique	Produits non déductibles		
PT2	734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	7345	Actes d'anesthésie	Produits non déductibles		
PT2	734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	7346	Actes techniques médicaux (hors imagerie)	Produits non déductibles		
PT2	734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	7347	Actes dentaires	Produits non déductibles		
PT2	734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	73481	Remboursements de frais de prélèvements d'organes	Produits non déductibles		
PT2	734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	73488	Autres	Produits non déductibles		
PT2	735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	7351	Contributions forfaitaires à l'EPS de Mayotte	Produits non déductibles		
PT2	735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	7358	Autres	Produits non déductibles		
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations	7471	Fonds d'intervention régional (FIR)	Les produits FIR finançant une MG sont non déductibles. Les autres produits de ce compte sont à déduire des sections concernées.		

Caté-gorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		7472	Subventions et participations versées au titre de la PMI	A déduire des charges de la PMI (Sections de Consultations et soins externes)	
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		74731	Subventions versées au SAMU-Centre 15	A déduire des charges de la MG-SAMU	
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		74732	Subventions versées au SMUR	A déduire des charges SMUR	
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		7474	Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH)	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		7475	Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESP)	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		7476	Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		7477	Subvention de fonctionnement médecine légale	A déduire des charges des sections concernées	Règle d'affectation
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		7483	Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	Produits non déductibles	
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		7484	Aide forfaitaire à l'apprentissage	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	74	Subventions d'exploitation et participations		7488	Autres subventions et participations	A affecter en produits déductibles ou non déductibles selon la nature du produit	
PT3	75	Autres produits de gestion courante		751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Produits non déductibles	
PT3	75	Autres produits de gestion courante		752	Revenu des immeubles	Produits non déductibles	
PT3	75	Autres produits de gestion courante		753	Retenues et versements sur honoraires médicaux	Produits non déductibles	
PT3	75	Autres produits de gestion courante		7541	Formation professionnelle	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	75	Autres produits de gestion courante		7542	Faculté de médecine	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	75	Autres produits de gestion courante		7543	Co-utilisation d'équipements lourds	A déduire des charges des sections concernées	Règle d'affectation
PT3	75	Autres produits de gestion courante		7544	Médecine légale-Produits versés par l'autorité judiciaire	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	75	Autres produits de gestion courante		7548	Autres remboursements de frais	A déduire des charges des sections concernées	
PT3	75	Autres produits de gestion courante	X	755	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	A déduire des charges des sections concernées	Privé ex-DG
PT3	75	Autres produits de gestion courante	X	756	Cotisations reçues des adhérents	A déduire des charges des sections concernées	Privé ex-DG
PT3	75	Autres produits de gestion courante		758	Produits divers de gestion courante	<sup>2</sup>	
PT3	76	Produits financiers		761	Produits de participations	Produits non déductibles	
PT3	76	Produits financiers		762	Produits des autres immobilisations financières	Produits non déductibles	

Catégorie	Regrou- pement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
PT3	76	Produits financiers	x	763	Revenus des autres créances	Produits non déductibles	
PT3	76	Produits financiers		764	Revenus des valeurs mobilières de placement	Produits non déductibles	
PT3	76	Produits financiers		765	Escomptes obtenus	Produits non déductibles	
PT3	76	Produits financiers		766	Gains de change	Produits non déductibles	
PT3	76	Produits financiers		767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	Produits non déductibles	
PT3	76	Produits financiers		768	Autres produits financiers	Produits non déductibles	
PT3	77	Produits exceptionnels (sauf 7722)		771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Produits non déductibles	
PT3	77	Produits exceptionnels (sauf 7722)		772	Produits sur exercices antérieurs	A affecter en produits déductibles ou non déductibles selon la nature du produit	
PT1	7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie		7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	Produits non déductibles	
PT3	77	Produits exceptionnels (sauf 7722)		773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	Produits non déductibles	
PT3	77	Produits exceptionnels (sauf 7722)		775	Produits des cessions d'éléments d'actifs	Produits non déductibles	
PT3	77	Produits exceptionnels (sauf 7722)		777	Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	A affecter en produits déductibles ou non déductibles selon la nature du produit	
PT3	77	Produits exceptionnels (sauf 7722)		778	Autres produits exceptionnels	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		78151	Reprises sur provisions pour risques	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	x	78153	Reprises sur provisions pour pensions et obligations similaires	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		78157	Reprises sur provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		78158	Reprise sur autres provisions pour charges	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7865	Reprises sur provisions pour risques et charges financières	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7866	Reprises sur dépréciations des éléments financiers	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7874	Reprises sur autres provisions réglementées	Produits non déductibles	

Catégorie	Regroupement du CF	Intitulé du chapitre du CF	Cptes spé. aux privés ex-DG	N° de compte	Intitulé du compte	Règles d'affectation	Evolution
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	x	7875	Reprises sur provisions exceptionnelles	Produits non déductibles	
PT3	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	Produits non déductibles	
PT3	79	Transferts de charges		791	Transferts de charges d'exploitation	A affecter en produits déductibles ou non déductibles selon la nature du produit	
PT3	79	Transferts de charges		796	Transferts de charges financières	Produits non déductibles	
PT3	79	Transferts de charges		797	Transferts de charges exceptionnelles	Produits non déductibles	

## ANNEXE VI : NOMBRE DE COLONNES DU CADRE DE SAISIE

Nb de colonnes RTC 2013	MCO	HAD	SSR	PSY
<b>A</b>	14	2	40	33
<b>B</b>	7	1	6	8
<b>C</b>	5	0	3	4
<b>Afficher tout</b>	26	3	49	45
<b>Non concerné</b>	0	0	0	0

Nb de colonnes RTC 2013	Activités Spécifiques MCO	Activités Spécifiques SSR	Activités Spécifiques PSY	Activités Spécifiques Autre
<b>Afficher tout</b>	113	64	43	1
<b>Non concerné</b>	0	0	0	0

Nb de colonnes RTC 2013	LGG SACG	LGG SALP
<b>A</b>	3	4
<b>B</b>	1	1
<b>Afficher tout</b>	4	5
<b>Non concerné</b>	0	0

## ANNEXE VII : REGROUPEMENT DU COMPTE FINANCIER

LIBELLE DES CHAPITRES DES CHARGES DU CF	
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	
621	Personnel extérieur à l'établissement
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)
6411	Personnel titulaire et stagiaire
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel
6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit
6423	Praticiens contractuels sans renouvellement de droit
6425	Permanences des soins
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique
6066	Fournitures médicales
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique
603	Variation des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)
611	Sous-traitance générale
6131	Locations à caractère médical
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)
65	Autres charges de gestion courante
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement
71	Production stockée ( ou déstockage)
<b>Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles</b>	
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles

LIBELLE DES CHAPITRES DES PRODUITS DU CF	
<b>Titre 1 : Produits versés par l'Assurance maladie</b>	
73111	Produits de la tarification des séjours
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours
73114	Forfaits annuels
73117	Dotations annuelles de financement
73118	Dotations MIGAC
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie
<b>Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière</b>	
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie
73271	Forfait journalier MCO
73272	Forfait journalier SSR
73273	Forfait journalier psychiatrie
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics
<b>Titre 3 : Autres produits</b>	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)
7071	Rétrocession de médicaments
7087	Remboursement de frais par les CRPA
71	Production stockée (ou déstockage)
72	Production immobilisée
74	Subventions d'exploitation et participations
75	Autres produits de gestion courante
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
79	Transferts de charges
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311,60321,60322,60371) (crédits)
603	Autres variations de stocks (sauf 60311,60321,60322,60371)(crédits)
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)
	Remboursements sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)



## ANNEXE VIII : CONSIGNES DE COMPTAGES DES ETPR

**Il est attendu que le périmètre des charges soient le même que le périmètre que les ETPR. Dans le calcul des coûts d'ETPR, certaines charges ou recettes sont déduites (exemple : 6424 Interne et étudiants) ou rajoutées au total du titre 1 (exemple : 6721 du titre 4). Ainsi, les comptes de charges correspondant aux ETPR doivent être renseignés.**

Dans les tableaux relatifs aux ETPR, doit figurer le nombre de personnels en équivalent temps plein moyens rémunérés (ETPR) de l'année de référence. Il s'agit des ETPR de l'année et non au 31 décembre. On retient donc l'équivalent budgétaire et non la quotité de temps de travail. La durée de la période d'activité doit également être prise en compte.

Les personnels en CDD ne doivent pas figurer en nombre de mensualités, mais bien en ETPR dans la colonne « ETPR », en considérant, le cas échéant, que 12 mensualités équivalent à 1 ETPR.

Il ne faut pas tenir compte des heures supplémentaires et complémentaires.

*Exemple :*

*Un agent à 80 % est rémunéré à 86 % sur une année complète. S'il a été recruté le 1<sup>er</sup> juillet, il est comptabilisé en ETPR pour  $0,86 \times 6 / 12 = 0,43$  ETPR.*

## Coût d'ETPR médicaux

Les catégories de personnel médical retenues pour le RTC 2013 sont :

Statut	Personnel concerné
- H-U titulaires	- PU-PH et MCU-PH
- PH temps plein (ou médecins temps plein *)	- PH temps plein nommés à titre permanent ou pour une période probatoire
- PH temps partiel (ou médecins temps partiel *)	- PH temps partiel nommés à titre permanent ou pour une période probatoire
- Praticiens contractuels renouvelables de droit	- Praticiens attachés et praticiens attachés associés en contrat triennal ou en CDI - Praticiens contractuels en CDI (missions spécifiques au-delà d'une durée de 6 ans)
- H-U temporaires	- Praticiens hospitaliers universitaires - Chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux - Assistants hospitaliers universitaires
- Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	- Praticiens attachés et praticiens attachés associés ne totalisant pas 24 mois de fonctions (n'étant pas en contrat triennal ou en CDI) - Assistants et médecins associés - Médecins ayant un diplôme étrangers - Praticiens adjoints contractuels - Praticiens contractuels n'étant pas en missions spécifiques et praticiens contractuels sur missions spécifiques ne totalisant pas 6 ans de fonctions - Cliniciens hospitaliers (praticiens recrutés par contrat sur la base de l'article L.6152-1 3° du CSP) - Sages-femmes associées
- Internes	- Y compris les personnes faisant fonction d'interne
- Etudiants	

\* pour les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

Les coûts d'ETPR PM retenus dans le RTC 2013 sont (en vert) :

Nb d'ETPR H-U titulaires	
Nb d'ETPR PH temps plein (ou médecins temps plein)	
Nb d'ETPR PH temps partiel (ou médecins temps partiel)	
Nb d'ETPR Praticiens contractuels renouvelables de droit	
Nb d'ETPR HU temporaires	
Nb d'ETPR Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	
<b>Sous-Total Personnel Médical (hors internes et étudiants)</b>	
Nb d'ETPR Internes	
Nb d'ETPR Etudiants	
<b>Sous-Total internes et étudiants</b>	2
<b>Total Personnel médical (yc internes et étudiants)</b>	1
Charges du PM retraitées hors 6721 en lien avec le PM = (charges T1 PM) - (621 - 6484 - 6...9)	
<b>Coût moyen du Personnel médical salarié (hors 6721 PM)</b>	= (charges T1 PM) - (621 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1
Charges du PM retraitées y compris 6721 en lien avec le PM = (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9)	
<b>Coût moyen du Personnel médical salarié (yc 6721 PM)</b>	= (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1
Charges du PM retraitées y compris 6721 et hors charges internes et étudiants = (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6424 - 6484 - 6...9)	
<b>Coût moyen du Personnel médical salarié (hors internes et étudiants)</b>	= (charges T1 PM + 6721) - (621 - 6484-6424 - 6...9) / ETPR N°1 - ETPR N°2

**6...9 = Remboursements sur rémunération ou sur charges sociales (cptes 6419, 6429, 6549, 6479, 6489,649)**

### Intérimaires (tous les comptes en 621 du T1PM)

Tous les coûts d'ETPR sont hors intérimaires. Ainsi, les ETPR intérimaires ne doivent pas être comptabilisés. C'est une nouvelle consigne par rapport aux recommandations ANAP/ARS.

### Honoraires et indemnités des médecins, sages-femmes, odontologistes et auxiliaires médicaux exerçant en application de l'article L.6146-2 du CSP (PM) (compte 6484PM)

Tous les coûts d'ETPR ne comptabilisent pas ces charges. Ainsi, les ETPR liés à cette rémunération ne sont pas comptabilisés pour les coûts d'ETPR.

### Internes et étudiants (compte 6424)

Le 3<sup>ème</sup> coût d'ETPR (ligne 39) est calculé hors internes et étudiants. Les charges et les ETPR afférentes doivent donc être renseignés.

Les internes et les étudiants doivent être comptabilisés comme 1 ETPR pour une année complète.

### Charges sur exercice antérieur de personnel (PNM) (compte 6721PM)

Le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> coût d'ETPR sont calculés avec charges sur exercice antérieur.

Il n'y a pas d'ETPR associé.

### Personnel médical : Référence pour une année complète

Un praticien temps plein titulaire (praticiens en période probatoire compris) ou contractuel effectue 10 demi-journées, soit 1 ETPR.

Un praticien temps partiel titulaire (y compris les praticiens en période probatoire) effectue 4, 5 ou 6 demi-journées, soit respectivement 0,4 ETPR, 0,5 ETPR ou 0,6 ETPR.

Un praticien contractuel effectue entre 4 et 9 demi-journées, soit 0,4 et 0,9 ETPR.

Un praticien attaché effectue entre 1 et 9 demi-journées, soit 0,1 et 0,9 ETPR.

Par convention, les HU temps plein effectuent 0,5 ETPR de temps hospitalier (vs. 0,5 ETPR de temps consacré à l'enseignement universitaire).

## Coût d'ETPR non médicaux

Les catégories de personnel non médical retenues pour le RTC 2013 sont :

Statut / grade / qualification	Personnel concerné
- Personnels administratifs et personnel d'encadrement	- Personnels administratifs au sens SAE ( <b>exception</b> : le personnel d'encadrement pour le personnel soignant, administratif ou autre doit être comptabilisé dans le personnel administratif)
- Personnels des services de soins	- Personnels soignant au sens CAH (IDE, Sages-femmes, Aides-Soignants): non compris personnel d'encadrement pour ces 3 catégories
- Dont Personnels de rééducation	- Personnels de rééducation au sens SAE
- Personnels éducatifs et sociaux	- Personnels éducatifs et sociaux au sens SAE
- Personnels médicotechniques	- Personnels médicotechniques au sens SAE
- Personnels techniques et ouvriers	- Personnels techniques et ouvriers au sens SAE
- Personnel Autres	- Psychologues, ASHQ et Autres Personnel de service et Famille d'accueil au sens SAE
- Contrats à durée déterminée	
- Contrats soumis à dispositions particulières	Emplois aidés, contrats d'insertion professionnelle,
- Apprentis	

Les coûts d'ETPR PM retenus dans le RTC 2013 sont (en vert) :

Nb d'ETPR Pers. Adm. et pers. d'encadrement (IDE, adm ou autre)	
Nb d'ETPR Personnels des services de soins	
<i>Dont Nb d'ETPR personnels de rééducation</i>	
Nb d'ETPR Personnels éducatifs et sociaux	
Nb d'ETPR Personnels médico-techniques	
Nb d'ETPR Personnels techniques et ouvriers	
Nb d'ETPR Personnels autres	
<b>Total Personnel Non Médical</b>	<b>1</b>
<i>Dont Nb d'ETPR en CDD</i>	
<i>Dont Nb d'ETPR en Contrats soumis à disposition particulières</i>	<b>2</b>
<i>Dont Nb d'ETPR d'apprentis</i>	<b>3</b>
Charges du PNM retraitées hors 6721 en lien avec le PNM = (charges T1 PNM) - (621 - 6484 - 6...9)	
<b>Coût moyen du Personnel non médical salarié (hors 6721 PNM)</b>	<b>= (charges T1 PNM) - (621 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1</b>
Charges du PNM retraitées y compris 6721 en lien avec le PNM = (charges T1 PNM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9)	
<b>Coût moyen du Personnel non médical salarié (yc 6721 PNM)</b>	<b>= (charges T1 PNM + 6721) - (621 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1</b>
Charges du PNM retraitées yc 6721 et hors charges des contrats aidés et apprentis = (charges T1 PNM + 6721) - (621 - 6416 - 6417 - 6484 - 6...9)	
<b>Coût moyen du Personnel non médical salarié (hors contrats aidés &amp; apprentis)</b>	<b>= (charges T1 PNM + 6721) - (621 - 6416 - 6417 - 6484 - 6...9) / ETPR N°1 - ETPR N°2 - ETPR N°3</b>

**Intérimaires (tous les comptes en 621 du T1PNM)**

Tous les coûts d'ETPR sont hors intérimaires. Ainsi, les ETPR intérimaires ne doivent pas être comptabilisés. C'est une nouvelle consigne par rapport aux recommandations ANAP/ARS.

**Honoraires et indemnités des médecins, sages-femmes, odontologistes et auxiliaires médicaux exerçant en application de l'article L.6146-2 du CSP (PM) (compte 6484PM)**

Tous les coûts d'ETPR ne comptabilisent pas ces charges. Ainsi, les ETPR liés à cette rémunération ne sont pas comptabilisés pour les coûts d'ETPR.

**Charges sur exercice antérieur de personnel (PNM) (compte 6721PNM)**

Le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> coût d'ETPR sont calculés avec charges sur exercice antérieur.  
Il n'y a pas d'ETPR associé.

**Sages-femmes**

Comptabiliser les ETPR en Personnel non médical, comme les charges. Si les charges sont comptabilisés en personnel médical, comptabiliser les ETPR en ETPR médicaux.